

PLAN DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITÉ DES GORGES DE L'ARDÈCHE

PROJET GRAND SITE DE FRANCE

PHASE 3

Programme d'actions

Juin 2025



Avec les financements de



Agence Folléa Gautier
92120 Montrouge
Tél. 01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com



Agence Biotope AURA
26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Tél. 01 37 24 03 02
aura@biotope.fr

Maître d'ouvrage :

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
17 place du Couvent
07700 Saint-Remèze
04 75 98 77 31

avec l'appui de :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Occitanie
Département de l'Ardèche
Département du Gard
Communauté de communes Gorges de l'Ardèche
Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche
Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
Communes de Vallon Pont d'Arc et d'Ornac l'Aven
Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc.
État

Maîtres d'oeuvre :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

Agence Biotopie AURA
26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Tél. 01 37 24 03 02
aura@biotopie.fr

SOMMAIRE

I/ INTRODUCTION	-----	7
II/ FICHES ACTIONS	-----	15
ORIENTATION 1/ Vers un capital nature et paysage préservé	-----	19
Fiche N°1	Valoriser ou restaurer le patrimoine en pierre sèche	20
Fiche N°2	Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité	22
Fiche N°3	Réaliser un schéma des trames écologiques	24
Fiche N°4	Accompagner une gestion forestière durable sur le territoire	26
Fiche N°5	Accompagner les expérimentations de gestion du risque incendie	29
Fiche N°6	Renforcer les programmes d'animation sur la nature et les paysages	30
ORIENTATION 2/ Vers des bourgs et des villages vivifiés	-----	37
Fiche N°7	Qualifier les entrées du Grand Site et engager progressivement la requalification de certains espaces publics	38
Fiche N°8	Poursuivre la gestion de la publicité et des enseignes	51
Fiche N°9	Définir une trame paysagère pour chaque village, préalable aux densifications	53
Fiche N°10	Accompagner les EPCI par des architectes et des paysagistes	58
Fiche N°11	Sensibiliser à une gestion éco-responsable des espaces publics et privés	62
Fiche N°12	Réinventer des lisières villageoises	64
Fiche N°13	Identifier des « circuits des points de vue villageois » et engager si nécessaire leur conception, aménagement et gestion	69
ORIENTATION 3/ Vers une agriculture diversifiée, soutenue	-----	75
Fiche N°14	Maintenir et valoriser une diversité agricole	76
Fiche N°15	Redéployer le pastoralisme	79

Fiche N° 16	Valoriser les productions locales	82
Fiche N° 17	Poursuivre et intensifier le tourisme agricole	83
Fiche N° 18	Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du foncier agricole	84
Fiche N° 19	Valoriser les démarches agricoles durables	85
ORIENTATION 4/ Vers un tourisme et des loisirs répartis, fondés sur les patrimoines -----		89
Fiche N° 20	Engager la réhabilitation progressive de certains sites fréquentés et/ou patrimoniaux	90
Fiche N° 21	Poursuivre les démarches de maîtrise de la fréquentation	94
Fiche N° 22	Valoriser des « routes paysage »	95
Fiche N° 23	Valoriser les patrimoines, en particulier les sites dolméniques	99
Fiche N° 24	Sensibiliser aux bonnes pratiques en sites frais	101
Fiche N° 25	Développer le réseau d'ambassadeurs	102
Fiche N° 26	Finir les travaux de la Combe d'Arc et mettre en œuvre le plan de gestion	103
Fiche N° 27	Requalifier le sentier des gorges	104
Fiche N° 28	Déployer une signalétique Grand Site de France	106
ORIENTATION 5/ Vers une gouvernance et des moyens affermis -----		109
Fiche N° 29	Affirmer la gouvernance du Grand Site	110
Fiche N° 30	Évaluer les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action	112
Fiche N° 31	Suivre et contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO	114
Fiche N° 32	Favoriser l'appropriation de la démarche par les élus et les habitants	116
Fiche N° 33	Créer un observatoire photographique des paysages	117
III/ CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE -----		121

I/INTRODUCTION

Le projet Grand Site de France Le Plan de Paysage et de Biodiversité (PPB)

Le Plan de Paysage et de Biodiversité (PPB) est animé par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) et s'inscrit dans le processus de labellisation Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche.

Ce PPB permettra d'alimenter le plan de gestion du potentiel Grand Site de France. Il constitue un élément de la candidature, tout en nourrissant les documents d'urbanisme et les politiques existantes.

La phase 3 du PPB

Le PPB est composé de 3 phases :

- PHASE 1: Diagnostic
- PHASE 2: Orientations et objectifs
- PHASE 3: Programme d'actions.

Cette dernière étape, la phase 3, précise les mesures d'aménagement et de ménagement du territoire à adopter en complémentarité avec les actions déjà menées ou en cours. Elle identifie les différents leviers à disposition ou à créer pour faire du PPB un véritable outil d'aide à l'opérationnalité. Personne n'étant seul responsable du paysage, ces actions ont été discutées et remaniées au fil de la démarche. Les ateliers participatifs « Programme d'actions » ont permis d'approfondir ces pistes d'actions et de préciser les outils, les moyens humains et financiers pour les mettre en oeuvre.

Parmi les 52 pistes d'actions discutées depuis la phase 2, 34 actions ont été approfondies en fiche-action. Une partie d'entre elles ont été identifiées comme prioritaires par les participants des ateliers, les membres du Cotech puis du Conseil de Territoire. Ce sont celles à engager dans les huit prochaines années (durée du label GSF) ; les autres seront plutôt réalisées au-delà, sauf opportunité ou urgence spécifique.

Le calendrier de mise en oeuvre (partie II du rapport) précise les différentes temporalités prévisionnelles de mise en oeuvre des actions et de l'animation de la démarche.

• Concertation en phase 3

Ateliers « PROGRAMME D' ACTIONS »

Labastide-de-Virac, Château des Roure

16 avril 2025

Les ateliers « programme d'actions » ont permis d'affiner les principes de mise en œuvre des actions : outils à mobiliser ou à créer, maîtrise d'ouvrage et partenaires potentiels.

Les ateliers se sont déroulés en 2 phases :

- Un premier temps de découverte autonome des actions. La quarantaine de participants étaient libres de déambuler à travers les différentes salles thématiques et de réagir au contenu proposé, à l'écrit en complétant les posters, ou à l'oral lors de discussions collectives.
- Un second temps de discussions, sous la forme de tables de rondes, était guidé par un ou deux animateurs. Ces ateliers ont permis d'approfondir certains principes d'action débattus pendant l'après-midi et de discuter la priorité des actions entre elles.

SUPPORTS

- Tableaux disposés sur les tables, à compléter (pré-remplis avec une première proposition d'acteurs à mobiliser, et un rappel des démarches existantes)
- Posters informatifs (rappel des orientations, des objectifs, des contenus des actions)
- Illustrations variées en appui (photomontages, cartes, schémas, données chiffrées,...)

▼ TEMPS 1

Découverte libre des actions, poster à compléter

(2h) 15h30 ► 17h30

Sur inscription : visite d'1h facultative du château



TEMPS N°1 de déambulation et échanges libres





TEMPS N° 1 de déambulation et échanges libres

TEMPS 2

Discussion de groupe, approfondissement des actions

1^{ère} discussion (1h) 18h ► 18h45

2^{ème} discussion (1h) 19h ► 19h45

TEMPS 3

Conclusion conviviale de l'après-midi

(1h) 20h ► 21h

Les temps de discussions ont été guidés de la manière suivante par les animateurs :

1. (5min) Rappel des attendus de l'atelier et du contexte général (projet GSF, démarche plan de paysage)
2. (5min) Tour de table et choix des sujets à approfondir
3. (35min) Approfondissement des principes d'actions



TEMPS N°2 en groupes thématiques



• Rappel du calendrier



PHASE 1

(6 mois) : DIAGNOSTIC

Février 2024

Mars / Avril

ETAPE 0

Lancement
Conseil de
Territoire N°1
02 février 2024

ETAPE 1

Analyse des
études existantes
Journées de
terrain

ETAPE 2

- Terrain et entretiens avec les acteurs ressources
 - Réalisation d'une enquête grand public (41 réponses)
- Journée lecture du territoire, sortie en bus collective
(22 mars 2024)



PHASE 2

(5 mois) : ORIENTATIONS

Août / Septembre / Octobre 2024

Novembre / Décembre 2024

ETAPE 5.

Orientations et objectifs

Ateliers « OBJECTIFS ET PRIORITÉS »
25 septembre 2024

ETAPE 7.

Validation des orientations et objectifs
Identifications d'actions à approfondir en phase 3

Réunion de travail - COTECH n°3
8 novembre 2024

Conseil de territoire - COPIL n°3
28 novembre 2024



PHASE 3

(7 mois) : PROGRAMME D'ACTIONS

Janvier / Février 2025

Mars / Avril 2025

ETAPE 8

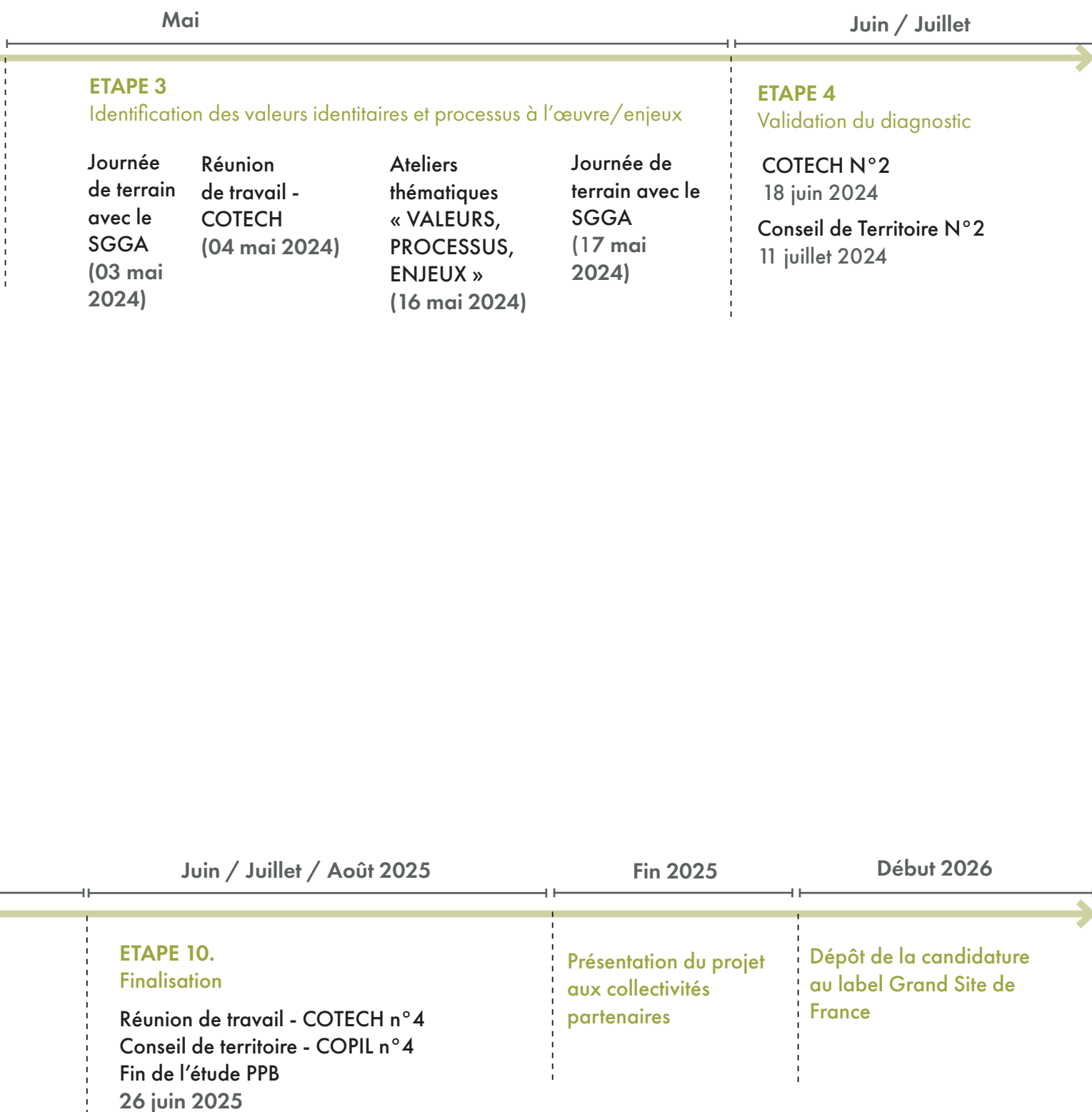
Rédaction du programme d'actions

Visite d'Isabelle Poulet (Ministère de l'écologie)
03 et 04 février 2025

ETAPE 9.

Approfondissement des fiches-action

Ateliers « PROGRAMME D'ACTIONS »
16 avril 2025



II/ FICHES ACTIONS

• Comment lire ce document ?

Les verbatims qui ponctuent le document sont issus des entretiens et des ateliers participatifs



ORIENTATION GÉNÉRALE

NOM ET N° DE FICHE

Détails :

- Pourquoi ?
- Où ?
- Comment ?
- Qui ? Avec qui ?
- Quels indicateurs de suivi ?
- (facultatif) Quel prix ?

ORIENTATION 2 / Vers des bourgs et des villages vivifiés ■■■■■

FICHE ACTION N°9

Définir une trame paysagère pour chaque village, préalable aux densifications

<p>Pourquoi ? Objectifs visés</p> <p>La trame paysagère intra-villageoise regroupe cinq types d'espaces : les espaces publics, les trames écologiques (TVB), les trames de mobilités douces, les percées visuelles et les espaces de lisères (cf. Fiche N°8). Elle est destinée à structurer le territoire et son développement, en faisant de l'espace non bâti la « matrice » qui définit et encadre la croissance urbaine et non l'inverse. La trame paysagère peut permettre, par exemple, de concrétiser les objectifs du Zéro Artificialisation nette (ZAN) en identifiant les secteurs de densification et de compensation. Elle révèle les potentiels des espaces non bâtis et programme leurs vocations : densification, retour d'une agriculture de proximité, milieux naturels à mettre en réseau, développement des mobilités douces...</p> <p>Elle peut être programmée au niveau réglementaire à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme.</p> <p>Où ? Secteurs concernés Tous les bourgs et villages</p>	<p>Comment ? Principes, outils, leviers d'actions</p> <p>▼ Actions et outils existants</p> <ul style="list-style-type: none"> • SCOT Ardèche méridionale • SCOT Rhône Provence Baronnies (en cours d'élaboration) • SCOT du Gard Rhodanien • PLUIH de la CC DRAGA (en cours de révision) • PLUI de la CCGA (en cours de révision) • PLU communaux ou cartes communales • Charte paysagère et architecturale du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Vivarais méridional • Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) • « Atelier des Territoires » pour un tourisme durable de la CCGA • Démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) engagée par la CCGA • Règlement des enseignes publicitaires de la CCGA • Stratégie mobilités CCDRAGA • Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) de la CCGA • SDAGE et SAGE pour la gestion de l'eau • Démarche « Ardèche 2050 » menée par l'EPIB de l'Ardèche et la Commission locale de l'eau (cf. Plan d'action avril 2023) • Programme « Petites villes de demain » (Vallon-Pont-d'Arc en 2021) • Droit de préemption urbain (DPU - art.L.211-1 et 2 CU; art. L.213-3 CU) • Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) de la CCGA
--	--

Plan de paysage et de biodiversité des Gorges de l'Ardèche - Juin 2025 - PHASE 3

ORIENTATION 2 / Vers des bourgs et des villages vivifiés ■■■■■

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Sensibiliser et impliquer la population en amont en faisant par exemple appel à des écoles de paysage et d'architecture
- Définir un cahier des charges pour l'identification et le dessin des trames :
 - » Lancer des marchés à bons de commande (cf. Fiche N°10)
 - » Réaliser des esquisses-programmes par une agence de paysagistes-concepteurs
 - » Terrain, bibliographie
 - » Concertation auprès de la collectivité
 - » Définition des trames et de leur gestion selon leur typologie. Exemple : pâturage, gestion différenciée, obligations légales de débroussaillage (O.D.), zones coupe-feu (imaginer une gestion agricole, avec des oliveraies ? ...)
 - » Établir un programme d'actions opérationnel
- Inscrire les trames paysagères dans les documents d'urbanisme
- Solliciter un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre. Par exemple : Appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités et propriétaires privés, mobilisation du Fond Vert)
- Veille foncière (en priorité sur les secteurs à enjeux identifiés) : sentes à préserver pour connecter des espaces publics, ceinture de jardins ou de prairies en entrée de village, etc.
- Envisager l'adhésion à un EPFL (établissement public foncier local)

Qui, avec qui ?

Maitrise d'ouvrage pressentie

- Communes

Partenaires envisagés

- CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (CCDRAGA)
- CC des Gorges de l'Ardèche (CCGA)
- CA du Gard Rhodanien
- Départements, Régions, ANCT, Agence de l'eau
- CAUE, DREAL, DDT, UDAP (ABF)
- Chambre d'agriculture, SAFER, CIVAM Ardèche et Gard
- CDPNAF
- Propriétaires privés
- Bailleur

Quels indicateurs de suivi ?
Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Évolution des stocks fonciers (nombre de parcelles) utilisés dans un objectif de consolidation des trames paysagères
- Nombre de communes ayant travaillées à la valorisation de la trame paysagère
- Liste actualisée d'éléments patrimoniaux recensés et protégés au titre de l'article L123-1-5-III 2° (éléments ponctuels protégables comme les arbres remarquables, haie vive, trame végétale, mare, chemin de proximité, muret en pierre sèche, ...)

Agence Falléa Gauvier + Biotope

1/Explicitation des objectifs, des leviers d'actions et des acteurs concernés

Exemple de réalisation concrète



ORIENTATION 2 / Vers des bourgs et des villages vivifiés ■■■■■

S'appuyer sur des réalisations concrètes
Le plan stratégique de la commune de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme

Réalisé dans le cadre du programme de revitalisation paysagère et urbaine des deux communes. Ce travail de planification recoupe requalification/densification du bâti et valorisation des espaces publics et des trames paysagères.

Livron-sur-Drôme
 Extrait du plan SIG, réalisé au 1/1000, disponible en haute définition en annexe

- Rééquilibrer les mobilités au profit des circulations douces
- Mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et réhabiliter les logements anciens
- Construire des logements neufs en centre-ville
- Requalifier les espaces publics centraux par ordre de priorité
- Réorganiser les stationnements globalement en centre-ville
- Renforcer la présence des commerces en lien avec la structure urbaine
- Valoriser les édifices publics dans la ville

Sources : Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

0 100 200

Plan de paysage et de biodiversité des Gorges de l'Ardèche - Juin 2025 - PHASE 3

2/ Présentation de références de projets déjà menés sur le territoire ou à l'extérieur

Illustration de principe



ORIENTATION 2 / Vers des bourgs et des villages vivifiés ■■■■■

Un exemple pratique ?
 Trames paysagères pré-existantes sur lesquelles s'appuyer

Alignements d'arbres Cours d'eau Arbres isolés

Réseau de murets en pierre sèche Calades

Déambulations médiévales pittoresques Vergers en lisière des villages Muriers, témoins du passé séricicole

Agence Folléa Gautier + Biotope

3/ Illustration de principes de mise en œuvre possible



ORIENTATION 1

Vers un capital nature et paysage préservé



Le territoire présente des paysages et des milieux vastes et diversifiés, avec une grande richesse faunistique et floristique. On retrouve des espèces « phares » mais aussi un cortège d'espèces plus ordinaires mais aussi dignes d'intérêt et essentielles.

L'homme a très tôt su profiter de ces richesses, et il a contribué à enrichir les patrimoines, historiques et culturels.

Aujourd'hui, ces milieux préservés contribuent à la popularité du territoire en matière de tourisme vert, de sport-nature et de cadre de vie.

Ces patrimoines, notamment naturels, restent néanmoins fragiles, inégalement protégés et reconnus, sous-valorisés.

La pérennisation des sites à forts enjeux environnementaux, et des continuités écologiques, l'usage sobre des ressources, la gestion adaptée des milieux face au défi climatique, sont au cœur des ambitions.

Il s'agit aussi de mieux connaître ces patrimoines pour dépasser les périmètres de protection et de gestion et de faire grandir la personnalité du territoire.

FICHE ACTION N°1

Valoriser ou restaurer le patrimoine en pierre sèche

Pourquoi ?

Objectifs visés

Le patrimoine construit en pierre sèche du territoire est fragile, alors qu'il constitue une part essentielle et marquante de l'identité du territoire.

Il se raréfie avec les besoins contemporains de mécanisation de l'agriculture (broyage de murs), de l'urbanisation (destruction des terrasses) ou par manque de gestion (écroulements, enfrichements).

Il disparaît au profit de matériaux standardisés et industriels qui banalisent sérieusement les paysages et appauvrissent les milieux (parpaings, clôtures métalliques ou PVC, ...).

Face à ces processus, l'objectif est de valoriser le patrimoine en pierre existant et d'intensifier la redynamisation de la filière pierre sèche : carrières, artisans, savoir-faire, sensibilisations, formations, ...

Où ?

Secteurs concernés

Ensemble du territoire

« Les gens font beaucoup de kilomètres pour avoir des pierres de Le Garn »



Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Appel à projets « restauration de petit patrimoine en pierres sèches » lancé par le SGGa en 2024
- SCOT Ardèche méridionale
 - » 4.1.13. Révéler, préserver et valoriser les patrimoines identitaires
- Inventaire des structures en pierres sèches dans "La Plaine" de Gras (1995-1999, Michel Raimbault et Chantal Rouhouse)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Mener un inventaire du patrimoine en pierre sèche et sensibiliser les propriétaires et donneurs d'ordre, les entreprises et artisans

Coût estimé : 20 000€ HT

- » Relevé de terrain : 1j/commune (10 400€)
- » Enquête complémentaire par les services communaux (5200€)
- » Cartographie (2600€)
- » Notice descriptive et finalisation du rapport (1625€)
- » Frais (175€)
- Consolider la formation professionnelle : répertorier les formations existantes et identifier les besoins en formation complémentaires
- Réaliser des chantiers pilotes privés ou publics faisant appel à un concepteur (paysagiste, architecte, artiste, designer)
- Élaborer un guide (coût estimé : 10 000€ HT) :
 - » Nuancier des pierres locales
 - » Localisation des carrières
 - » Information sur la disponibilité des pierres
 - » Annuaire des réseaux et associations spécialisés
- Solliciter les associations pour l'animation ou la réalisation de chantiers
- Valoriser ce patrimoine par la création de sentiers de découverte

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Nombre de chantiers ou réhabilitations mobilisant la pierre sèche
- Réalisation et diffusion du guide
- Suivis des données SIG repertoriant les murets en pierre sèche et les terrasses
- Suivre l'évolution des paysages grâce à l'observatoire photographique des paysages (cf. fiche N°35)

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA)
- CC des Gorges de l'Ardèche (CC GA)
- CA du Gard Rhodanien (CA GR)
- Communes

Partenaires potentiels

- Fondation du patrimoine
- Maisons paysannes de France (MPF)
- Réseau européen pour la création d'un itinéraire culturel pierre sèche du Conseil de l'Europe (REPS)
- Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS)

- SPS Société scientifique internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la pierre sèche
- ITLA International Terraced Landscapes Alliance
- ICOMOS International Council on Monuments and Sites
- Communauté UNESCO « l'Art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques »
- CAUE
- Chambre des métiers de l'Ardèche et du Gard
- Association « Passe Muraille » conduit des chantiers et ateliers d'insertion pour la rénovation du patrimoine bâti, avec des savoirs faire artisanaux.
- Association Elips (Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche qui propose des formations à Chirols)
- Association Gens des Pierres (Murailleurs du Sud de l'Ardèche)
- Associations locales de valorisation du patrimoine

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Lithothèque de l'association Rhônapi

Elle rassemble près d'une centaine de professionnels de la pierre. Ces coffrets peuvent être vendus au grand public, entreprises et collectivités



S'appuyer sur des réalisations concrètes

Nuancier des pierres de Bourgogne

Ce nuancier a été imaginé par l'association « Pierres de Bourgogne », et regroupe l'ensemble des teintes de pierres du territoire. Ces pierres bénéficient par ailleurs d'une IGPIA qui garantit les savoirs-faire et la traçabilité.



FICHE ACTION N°2

Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité

Pourquoi ?

Objectifs visés

Un certain nombre de sites à forts enjeux de biodiversité sont aujourd'hui protégés par des outils réglementaires et/ou de gestion qui permettent un équilibre entre préservation et usage partagé de l'espace.

Au-delà de ces sites protégés, l'action vise à recenser l'ensemble des sites à enjeux. À la suite d'une première étape d'amélioration de la connaissance, des mesures de gestion (hors cadre réglementaire) pourront être proposées et élaborées de manière concertée.

Certains sites ont été identifiés dans le diagnostic du « Plan de paysage et de biodiversité » et dans les documents de planification (PLUi, SRADDET), mais une identification plus exhaustive semble nécessaire.

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Natura 2000
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
- Réserve Naturelle Nationale (RNN)
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Réserve naturelle biologique dirigée (RNB)
- Plans nationaux d'action (PNA)
- Zones de quiétude
- Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN)
- PLUi
- SRADDET
- Prévi-sites
- Gardes et éco-gardes

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale. Proposer une commune pilote.
- Élaboration de notices de gestion sur certains sites.
- Poursuite du travail sur la connaissance et la gestion de la fréquentation (Prévi-sites)
- Poursuite de l'accompagnement des organisateurs d'événements en sites naturels (manifestations sportives notamment)

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du projet Grand Site de France, dont les secteurs pré-identifiés (voir la carte ci-après)

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

SGGA

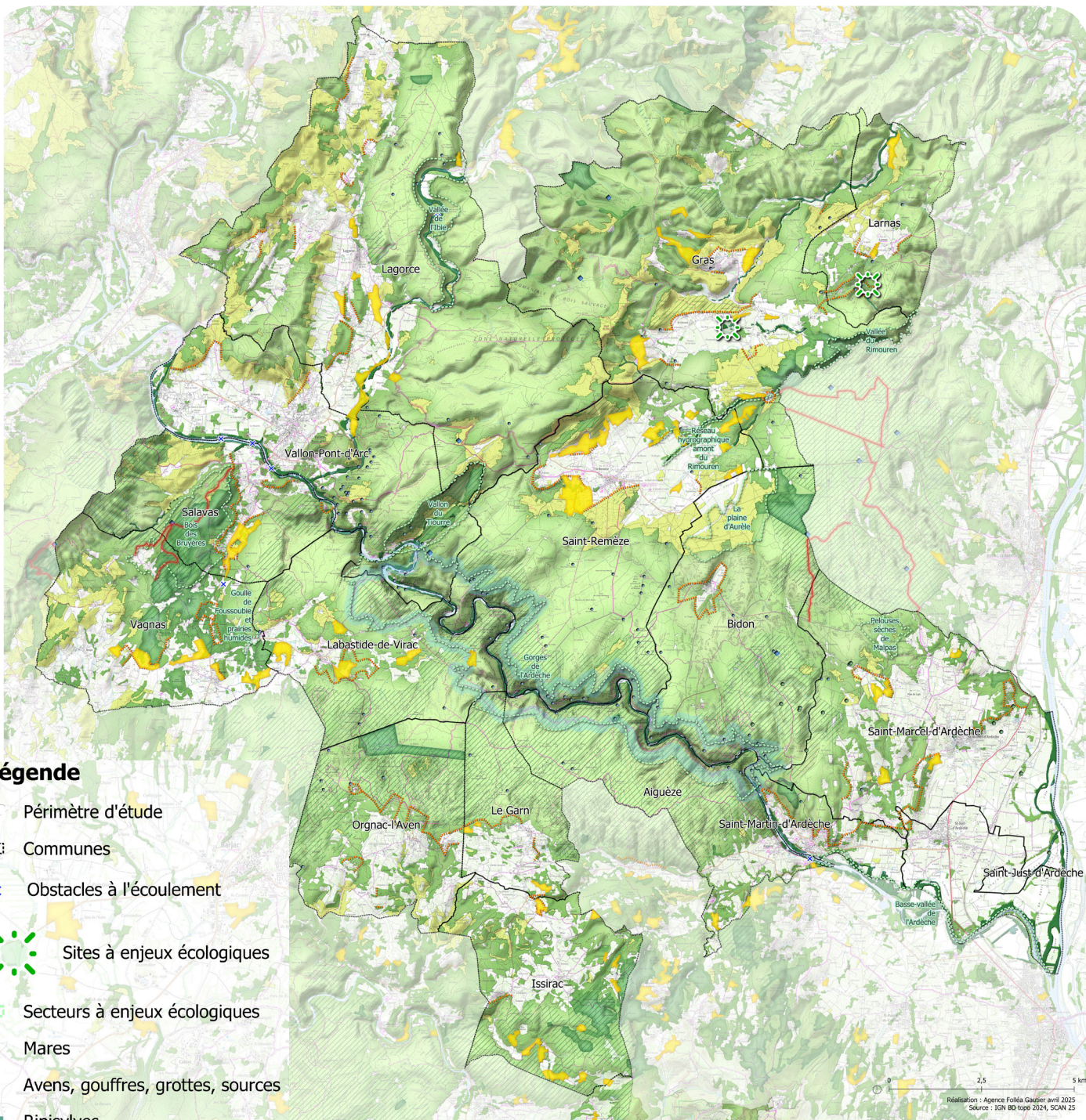
Départements 07 et 30

Partenaires potentiels

- Communes
- OFB
- Associations
- LPO
- CEN
- ONF
- Offices de tourisme
- CREPS

Quels indicateurs de suivi ?

- Identification d'une commune pilote et élaboration effective d'un ABC
- Cartographie des sites à forts enjeux de biodiversité.
- Couverture par des outils de protection et/ou de gestion.
- Systématisation de la sensibilisation aux bons comportements lors de l'organisation d'événements ou pour toute personne amenée à entrer dans ces sites.



Légende

-  Périmètre d'étude
-  Communes
-  Obstacles à l'écoulement
-  Sites à enjeux écologiques
-  Secteurs à enjeux écologiques
-  Mares
-  Avens, gouffres, grottes, sources
-  Ripisylves
-  Limites de la RNN
-  Friches
-  Lande ligneuse
-  Forêt de conifères
-  Pistes DFCI
-  Lisières incendie à conforter ?
-  Réservoirs incendie

« En Espagne les gens viennent du monde entier pour un rocher qui accueille de nombreux vautours fauves et quelques cigognes noires. C'est la preuve de l'attractivité touristique de la biodiversité »



FICHE ACTION N°3

Réaliser un schéma des trames écologiques

Pourquoi ?

Objectifs visés

L'objectif de cette étude est d'identifier finement à l'échelle du Grand Site les différentes trames écologiques du territoire afin de :

- Mieux connaître les différentes trames de continuités écologiques à enjeux du territoire et identifier celles à maintenir ou à restaurer
- Mettre à disposition cette connaissance pour les différents acteurs du territoire
- Favoriser l'émergence de projets contribuant au maintien ou à la restauration des différentes trames vertes et bleues. L'identification des trames forestières et des milieux ouverts et semi-ouverts notamment permettra de définir les secteurs prioritaires pour leur maintien, ce qui permettra de guider les actions en faveur du pastoralisme et de gestion forestière.

L'identification d'une trame noire sur le territoire permettra d'appuyer les démarches pouvant être développées dans les villages (label « ville et villages étoilés » par exemple). Cette étude permettra également d'identifier les principales ruptures de continuités et d'identifier les actions nécessaires à leur restauration.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site de France

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- SRADDET AURA
- PLUi
- PLU communaux
- Appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Identification et cartographie des trames écologiques à l'échelle du périmètre du Grand Site, en capitalisant les données issues des TVB des PLUi et SRADDET et l'ensemble des données faune-flore-habitat disponibles. En particulier identification :
 - » des trames forestières (identification de continuum boisés à maintenir, de trames de vieux bois à développer...)
 - » des trames des milieux ouverts et semi-ouverts (identification des secteurs prioritaires : réservoirs, continuum...)
 - » de la trame noire (identification de secteurs prioritaires pour l'adaptation de l'éclairage nocturne pour favoriser une trame noire)
 - » de la trame turquoise (zones humides, cours d'eau...)
 - » des principales ruptures de continuités et des actions nécessaires à leur restauration

Coût estimé pour la cartographie des trames écologiques : 30 000€ HT

- Réalisation d'inventaires écologiques sur les secteurs moins connus au travers notamment la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), afin de préciser l'identification des trames écologiques et des secteurs prioritaires pour leur conservation.

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires potentiels

- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
- Collectivités

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Élaboration d'une cartographie fine des trames écologiques du territoire
- Diffusion de la connaissance acquise (synthèses, cartographies,...)

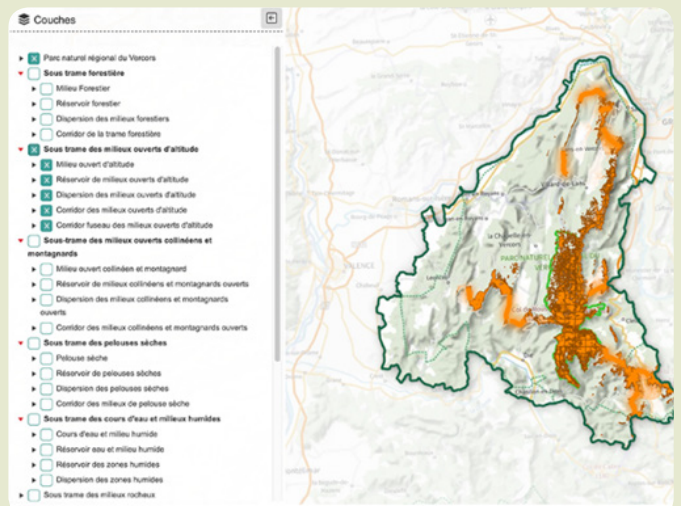
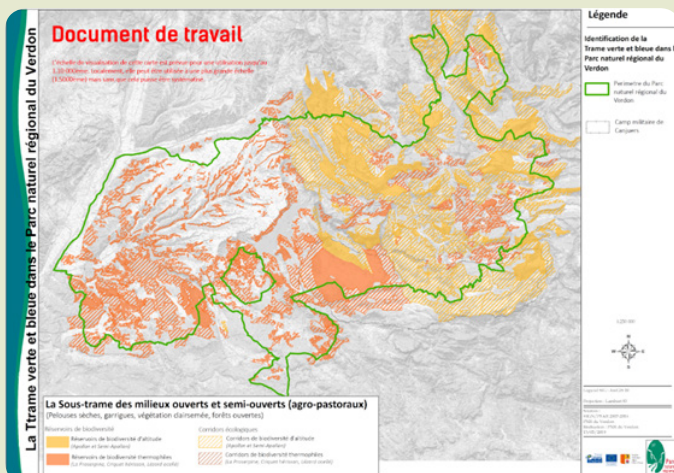
S'appuyer sur des réalisations concrètes

La trame verte et bleue dans le Parc Naturel du Verdon

Le Parc naturel régional du Verdon et le Centre de Réalisations Pastorales des Alpes Méditerranéennes (CERPAM) ont travaillé ensemble pour identifier les continuités écologiques des milieux ouverts et semi-ouverts à préserver, à améliorer ou à restaurer, en croisant le regard pastoral avec les enjeux de conservation de la biodiversité.

Ce diagnostic a été appliqué pour la définition des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) animées par le Parc.

Le Parc naturel régional du Vercors a élaboré sur son territoire une cartographie fine de la Trame verte et bleue. Il travaille à enrichir et diffuser la connaissance sur ces trames en mettant à disposition une cartographie.



FICHE ACTION N°4

Accompagner une gestion forestière durable sur le territoire

Pourquoi ?

Objectifs visés

Les milieux forestiers occupent près de 60 % du territoire. Ils abritent une grande variété d'espèces et d'habitats dont certains d'intérêts communautaires.

Le diagnostic du PPB a mis en évidence une gestion forestière non harmonisée sur le territoire et certaines pratiques sylvicoles, comme les coupes rases, qui impactent le paysage et la biodiversité (même si des alternatives se développent notamment dans les forêts communales).

Ainsi, une homogénéisation de pratiques plus vertueuses pour la biodiversité et le paysage est nécessaire.

Où ?

Secteur forestiers du périmètre du Grand Site

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Aménagements forestiers des forêts communales
- Plans simples de gestion de forêts privées

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Réaliser un état des lieux de la gestion forestière (synthèse des aménagements forestiers, Plan Simple de Gestion (PSG) et pratiques hors document de gestion sylvicole)
- Réaliser et diffuser une charte des bonnes pratiques sylvicoles : À destination des communes et des propriétaires privés cette charte présenterait les enjeux écologiques et paysagers, en lien avec la gestion sylvicole. Elle permettrait d'approfondir les pratiques à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux (par exemple : îlots d'avenir, balivage, diversification, libre évolution, intégration paysagère et écologique des équipements : pistes DFCL, réservoirs, surveillance du risque incendie...).

Cette charte doit prendre en compte les spécificités du territoire. Les préconisations pourraient donc être par secteur/unité en terme de « profil forestier ».

- Réaliser une Charte Forestière de Territoire (CFT)
Les chartes forestières de territoire visent une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. La réalisation d'une charte forestière sur le périmètre du Grand Site vise notamment les objectifs suivants :

- » Mettre en cohérence les différentes modalités de gestion sylvicole tout en prenant en compte la réalité du territoire et les spécificités inhérentes aux différents secteurs
- » Accompagner l'évolution des pratiques sylvicoles pour une meilleure prise en compte de la transition écologique, des enjeux paysagers, des usages...
- » Animer et diffuser la charte des bonnes pratiques sylvicoles
- » Valoriser et accompagner le développement de la filière bois

L'élaboration d'une CFT suit les étapes suivantes :

- » Phase d'émergence du projet (définition de la gouvernance, information des acteurs du territoire, élaboration du cahier des charges, demande de financement...
- » Élaboration du projet de CFT (diagnostic territorial, définition d'objectifs partagés et d'un programme pluriannuel d'actions, phase de mise en œuvre du programme d'actions)

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires potentiels

- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Office National des Forêts (ONF)
- Collectivités
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- Associations départementales des Communes Forestières

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Élaboration d'une charte des bonnes pratiques sylvicoles
- Engagement du territoire dans une CFT

Combien ?

- Élaboration de la charte des bonnes pratiques :
- Édition de la charte :
- Charte forestière de territoire : Environ 45 000€ pour la réalisation de la charte forestière + coût de mise en œuvre du programme d'actions + temps d'animation (un poste dédié)

S'appuyer sur des réalisations concrètes

La Charte Forestière Territoriale (CFT) des Alpilles

(voir page suivante)



S'appuyer sur des réalisations concrètes

La CFT des Alpilles

À l'occasion de la construction de la Charte 2023-2038, les élus se sont interrogés sur le devenir de la forêt des Alpilles. "C'est ainsi que le Parc s'engage depuis 2018 [...] dans la définition d'outils d'aide à la décision :

- Le Plan d'approvisionnement territorial (évaluation de la ressource en bois)
- Une étude sur la filière bois-énergie
- Le Plan de Massif pour la Prévention des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI)
- La Charte forestière des jeunes (CFTJ)
- La Charte forestière de territoire (CFT), qui condense l'ensemble des résultats des documents ci-dessus et propose une stratégie commune avec une déclinaison en plan d'action sur 5 ans.

Action 2 : Augmenter la surface d'îlots de vieux bois au bénéfice de la biodiversité

Augmenter la surface forestière comprenant des vieux arbres ou des arbres morts est favorable à la biodiversité. L'action vise à ce que les propriétaires et gestionnaires intègrent cet objectif dans leur sylviculture, notamment dans les travaux et coupes.

L'action passera d'abord par une meilleure connaissance des îlots de vieux bois existants en réalisant un état des lieux. Cela permettra aussi d'identifier les zones favorables pour laisser la forêt vieillir. Il sera proposé aux propriétaires privés un diagnostic écologique de leur parcelle et le cas échéant un soutien financier pour compenser le coût ou le manque à gagner de la conservation de vieux bois.

Le maintien d'arbres vieillissants tient compte du risque incendie et du risque sanitaire pour les peuplements.



Qui est concerné ?

Les propriétaires et gestionnaires



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional avec l'ONF et le CNPF.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

Propriétaires forestiers, INRAe, CEN PACA, GCP, LPO.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Augmentation de la surface mise en îlot de vieux bois, en particulier dans le chêne vert
- Élaboration d'un protocole adapté au territoire des Alpilles

Coût total estimatif : 42 000 € sur la période 2023-2024.

Action 3 : Élaborer un guide de préconisations techniques pour conserver un équilibre paysager de la forêt des Alpilles

L'objectif est de créer un document de référence pour pouvoir intégrer les enjeux paysagers propres aux Alpilles et au-delà mieux prendre en compte la multifonctionnalité de nos forêts, lors d'interventions forestières. La première étape est de poser une réflexion concertée pour définir les meilleures techniques de sylviculture au regard du contexte paysager des Alpilles. Sur cette base, toujours avec les partenaires, le guide technique sera élaboré, rédigé et mis en forme. Enfin, ce guide de préconisations sera partagé, notamment à travers des sessions de formation à destination des propriétaires et gestionnaires.



Qui est concerné ?

Les propriétaires, les gestionnaires, les entreprises d'exploitation forestière.



Qui mène l'action ?

Le Parc naturel régional.



Qui sont les principaux partenaires impliqués ?

DREAL, ONF, CNPF.



Comment mesurer la réussite de l'action ?

- Édition du guide de préconisations techniques pour conserver l'équilibre paysager de la forêt des Alpilles et favoriser la mise en œuvre de la gestion multifonctionnelle
- Formations organisées (nombre de participants)
- Retours d'expériences positives et intégratrices des recommandations du guide

Coût total estimatif : 65 000 € sur la période 2023-2027.

FICHE ACTION N°5

Accompagner les expérimentation de gestion du risque incendie

Pourquoi ?

Objectifs visés

Plusieurs incendies ont eu lieu sur le territoire et le risque est croissant avec l'augmentation des températures et de la sécheresse associée, ainsi que l'embroussaillage. Certaines mesures réglementaires et de gestion sont déjà prises (obligations légales de débroussaillage (OLD), pistes DFCI, réservoirs...) et ont parfois un impact fort sur les paysages et les milieux.

Certaines réglementations peuvent entrer en contradiction comme à l'Aven d'Ornac (site classé et Grand Site de France) pour lequel la commune porte un projet de gestion des lisières avec le bâti.

À Lagorce, des habitants se sont regroupés pour créer une réserve communale de sécurité civile. Les bénévoles portent des missions de sensibilisation et organisent des patrouilles de surveillance en période estivale. Ces expérimentations méritent d'être suivies et valorisées.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site de France

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires potentiels

- Départements 30 et 07
- Intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- Communes
- ONF
- SDIS

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Pistes DFCI
- Réservoirs
- Surveillance
- Expérimentation à Ornac-l'Aven
- Réserve de sécurité civile à Lagorce.

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

Valorisation des actions exemplaires

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

Engagement de nouvelles collectivités dans des actions de gestion du risque incendie, hors obligations légales.

FICHE ACTION N°6

Renforcer les programmes d'animation sur la nature et les paysages

Pourquoi ?

Objectifs visés

Cette action répond à l'objectif central de partager les valeurs du GSF avec les différents publics permanents et saisonniers et selon des dispositifs spécifiques.

Les objectifs de cette action sont nombreux et d'importance :

- Prévenir les conflits d'usages potentiels grâce à la bonne information de tous
- Garantir une gestion cohérente des milieux grâce à l'acculturation des décideurs aux enjeux de biodiversité.
- Faire des principaux usagers du territoire (visiteurs, habitants) des acteurs à part entière de la consolidation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique ; bonne gestion de la ressource en eau, prévention des incendies, choix judicieux des plantations,...
- Accroître la sensibilité aux paysages du grand public, notamment des plus jeunes. Susciter des vocations.
- Faire connaître les avancées du territoire au-delà des limites du SGGGA et contribuer à son attractivité
- Contempler la biodiversité dans sa rareté ou son abondance, les paysages de nature grandiose, de campagne jardinée ou de villes et villages soignés. Partager l'identité locale. Ces patrimoines doivent être la source de l'attractivité du territoire et à ce titre sont au cœur des attentions.

« Le brame du cerf dans les gorges, ça pourrait être quelque chose de fantastique, et les belvédères sont là »



Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Observatoire Territorial de la Biodiversité d'Auvergne-Rhône-Alpes
- École dans la nature
- Animations proposées toute l'année (SGGA, LPO, EPTB, EPCI, associations locales...)
- Éco-gardes
- Démarche artistique autour de "l'esprit des lieux" (rencontres, animations, exposition)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Réalisation d'une synthèse exhaustive des études de connaissances de la biodiversité existantes
- Mise en œuvre d'Atlas de la Biodiversité Communales (*) (ABC) ou du Grand Site intégrant aussi une approche paysagère fine du territoire concerné (voir exemple page suivante).
- Coût estimé par l'OFB : 48 000 € par commune, sur une durée de 3 à 4 ans)

(*) La durée de mise en œuvre d'un ABC est en général de 2 à 3 ans, durée nécessaire au regard de la saisonnalité des cycles des espèces pour la réalisation des inventaires et l'analyse des données récoltées. Ci-dessous, les différentes étapes de réalisation d'un ABC :

- 1 : État des lieux des connaissances existantes
- 2 : Priorisation des prospections à mener
- 3 : Mobilisation des citoyens
- 4 : Hiérarchisation des enjeux
- 5 : Cartographie de synthèse
- 6 : Définition d'actions concrètes
- 7 : Finalisation, partage et mise en œuvre progressive

- Développement d'une Maison du Grand Site (lieu d'exposition, de conférences, d'ateliers...)
- Création des supports de communication pour partager les connaissances plus largement : blog, articles, évènements, sorties thématiques, résidences de paysagistes et d'écologues pour intervenir dans les écoles, ... (coût estimé : environ 15 000 €/an)
- Évolution du programme "école dans la nature" pour y intégrer une dimension paysage plus forte, avec une approche sensible. Envisager l'association d'artistes au projet.
- Évolution de l'offre d'animation vers plus de contemplation.
- Poursuite du travail sur l'esprit des lieux
- Organisation tous les ans ou deux ans d'une fête du Grand Site pour partager ses valeurs

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Réalisation effective de la synthèse des données scientifiques existantes
- Réalisations achevées ou en cours d'ABC communaux
- Engagement d'une démarche de réflexion pour la création d'une maison du Grand Site
- Document de synthèse annuelle, récapitulatif des actions de sensibilisation et d'animations entreprises

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA)
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- DREAL, DDTM (conseil)

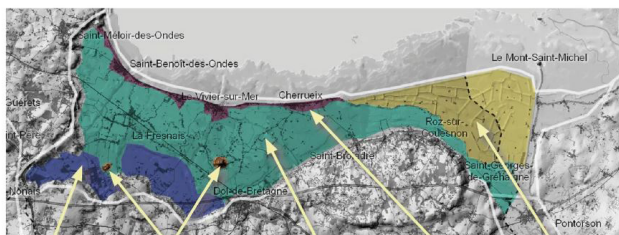
Partenaires potentiels

- Région Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie
- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- DREAL, DDTM
- Naturalistes
- animateur Natura 2000
- Fédérations Départementales des chasseurs de l'Ardèche et du Gard
- OFB
- CEN
- Cerema
- Associations :
 - » LPO
 - » ARSPAN (Association de Recherche Spéléologique)
 - » ACCA (Association Communale De Chasse Agréée)
 - » Club photo
 - » Les Amis de la Nature
 - » Sport Nature Ardèche
 - » (...)

S'appuyer sur des réalisations concrètes
L'ABC de Dol-de-Bretagne : un travail d'inventaire écologique fondé sur les particularités paysagères du territoire

L'ABC de la commune de Dol-de-Bretagne est lauréat 2024 des Trophées des ABC pour son travail « connaissance » réalisé en sélectionnant des taxons liés aux particularités paysagères du territoire, utiles à la fois dans l'amont mais aussi dans la poursuite de l'ABC pour la cartographie des zones à enjeux. Les particularités paysagères figurent à plus large échelle dans l'Atlas des paysages d'Ile-et-Vilaine.

Unifiés par leur relief et leur histoire, les marais de Dol présentent une variété de paysages ordonnés.



MARAIS NOIRS BUTTES MARAIS BLANCS DIGUE URBANISEE POLDERS MODERNES

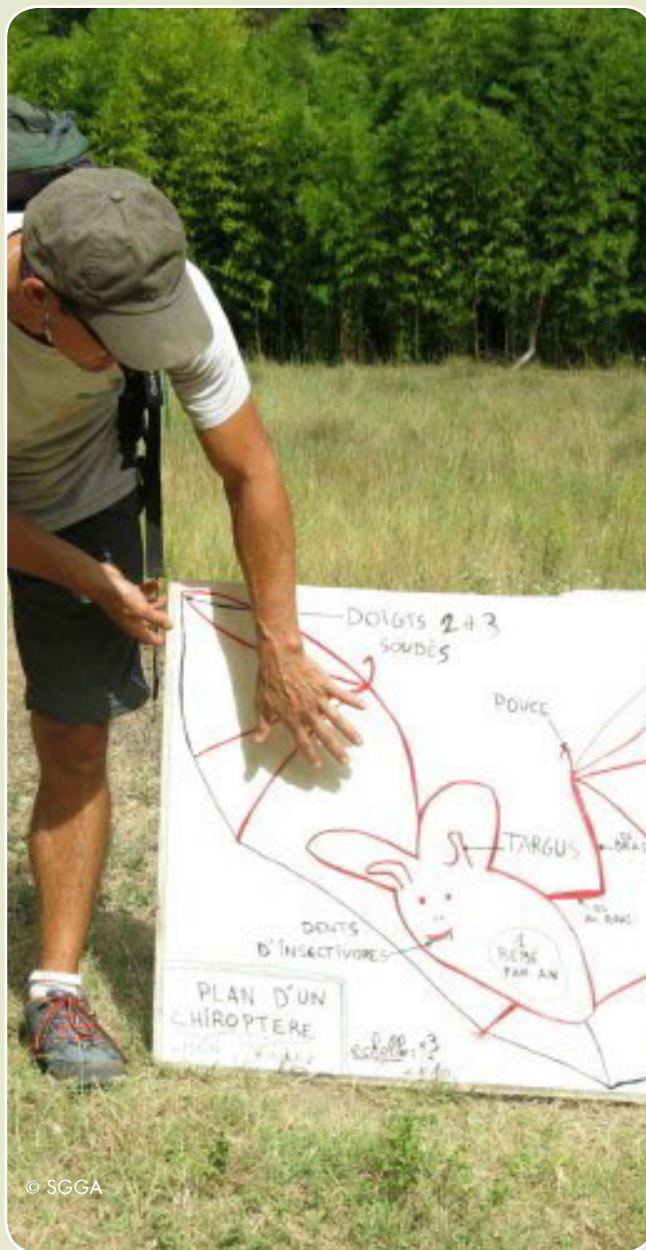
Cartographie simplifiée des composantes des marais



© Département d'Ile-et-Vilaine

S'appuyer sur des réalisations concrètes
Formation du grand public à l'espace pédagogique de Gaud, qui accueille des scolaires toute l'année

Situé au cœur de la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche, le bivouac de Gaud propose un espace spécialement adapté au jeune public. Des séjours scolaires sont proposés et permettent de découvrir les gorges de l'Ardèche, à travers des ateliers variés et des balades guidées.



© SGGA

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Sensibilisation du public par l'ETPB de l'Ardèche et le SGGA

Chaque été des éco-gardes sont présents sur les sites Natura 2000 et les Espace Naturels Sensibles (ENS), notamment dans la vallée de l'Ardèche.

Ils vont à la rencontre des estivants pour les sensibiliser à la biodiversité de ces sites et proposer des animations grand public en soirée.



S'appuyer sur des réalisations concrètes
L'ABC de la métropole d'Angers - 2023

Angers Loire Métropole a été lauréate de l'appel à projet « ABC intercommunal » de l'OFB, en partenariat avec les communes du territoire.

C'est l'une des actions du Plan de Paysage et Biodiversité de la métropole.

Il consiste à réaliser des inventaires naturalistes sur des espèces et milieux ciblés, à cartographier les enjeux de biodiversité et à sensibiliser les habitants à travers des animations et actions participatives.



© Commune de Beaucouzé

► Campagne d'observation de la biodiversité locale à destination des habitants (mai 2024 à décembre 2025) :

- Carnet de terrain gratuit à récupérer en mairie pour partager ses découvertes
- Programme d'animations à Angers et ses alentours (ateliers, expositions, spectacles, randonnées)

S'appuyer sur des réalisations concrètes
Label'Journée !
Grand Site de France du
Cirque de Navacelles

Cette journée, à destination des habitants et des visiteurs est l'occasion de fêter, réfléchir, (re)découvrir les enjeux de la préservation et de la valorisation du Grand Site.

Gratuite et ouverte au public de 12h à 20h, la journée propose un programme varié composé d'ateliers, d'interventions artistiques et scientifiques, de concerts et de spectacles, de conférences et de rencontres.



S'appuyer sur des réalisations concrètes

Maison du Grand Site de France de la Baie de Somme - Rénovée en 2021

La maison de la Baie de Somme est un centre d'interprétation des paysages de l'estuaire de la Somme. Elle remplace l'ancien musée des oiseaux depuis l'obtention du label en 2011.

Les sujets présentés sont variés : géologie, histoire humaine et artisan local, risques naturels, biodiversité...

Le site propose un centre d'interprétation mais aussi une boutique et un parcours de visite en extérieur.

Elle se trouve à mi-chemin des nombreux points d'intérêts touristique de l'estuaire (châteaux, loisirs équestres, sorties en mer...) et accueille jusqu'à présent 35 000 visiteurs chaque année.

La scénographie et les espaces accueil ont récemment été en travaux, en 2021, pour un budget de 516 000€.

"Six salles thématiques se succèdent. La visite débute avec une immense carte interactive sur laquelle se déploie l'estuaire de 72 km² [...] Un film retrace ses origines et son évolution. [...]"

Les espaces suivants permettent de découvrir, comme si on y était, la faune et la flore de la baie. Chaque vitrine abrite un espace naturel fidèlement recréé : falaises, plaines, bois, bord de mer..."

Les travaux sont prévus en complément pour créer un verger, un espace pique-nique, parking et une connexion cyclable à la Véloroute pour 600 000€.



Point de vente et de valorisation des productions locales



Espace d'observation extérieur



Lieu d'exposition



ORIENTATION 2

Vers des bourgs et des villages vivifiés



Les villages et les bourgs du territoire sont l'héritage d'une organisation urbaine médiévale pittoresque, d'une architecture traditionnelle de grande qualité.

Ces villages sont entretenus et ils offrent des lieux de vie paisibles souvent ouverts sur la campagne environnante via des chemins communaux et agricoles ainsi que des belvédères.

Cependant, la cohérence globale des paysages est mise à mal en particulier par l'urbanisation diffuse : banalisation, consommation foncière, dépendance à la voiture individuelle. Elle investit les crêtes des reliefs ou bien s'étale dans les plaines fertiles, tout en ne participant que faiblement au dynamisme des villages.

Au-delà des dispositions réglementaires prises dans les documents d'urbanisme, les ambitions pour le territoire et ses villages portent ainsi majoritairement sur :

- » L'amélioration de la qualité des accès au GSF
- » La valorisation des entrées/sorties de villages
- » La maîtrise qualitative des constructions et la valorisation des centre-anciens, afin d'assumer les qualités de l'architecture des gorges de l'ardèche
- » La valorisation ou l'aménagement de «lisières» plantées et multifonctionnelles entre habitat et campagne
- » L'amélioration des espaces publics en matière de confort thermique, de circulations douces et de continuités écologiques ;

FICHE ACTION N°7

Qualifier les entrées du Grand Site et engager progressivement la requalification de certains espaces publics

Pourquoi ?

Objectifs visés

Les espaces publics du territoire sont inégalement valorisés, alors qu'ils contribuent largement à son attractivité et au dynamisme de sa vie locale.

Certains secteurs sont « stratégiques », parce qu'ils concentrent les enjeux : position centrale dans le village, co-visibilités, espace de rassemblement,...

Aussi, l'accès aux gorges de l'Ardèche est un enjeu majeur. Poursuivre l'accompagnement qualitatif de Vallon-Pont-d'Arc et de Saint-Martin-d'Ardèche dans leur rôle de « portes des gorges » est essentiel pour continuer à faire rayonner la Réserve Naturelle et son site classé.

Plus largement, comme partout en France, certaines entrées de villages ont été banalisées par une urbanisation peu qualitative. Elle dessert les grandes valeurs du territoire (identifiées collectivement en phase 1) via des formes, des matériaux et couleurs inadaptés, une végétation exogène, des implantations sur des secteurs à enjeux écologiques ou un développement en crête de relief, ...

Poursuivre la reconquête qualitative des entrées de ville et des espaces publics est aussi une manière opérationnelle de renforcer le dynamisme des centres-villes et de limiter l'étalement urbain. Ces actions sont complémentaires aux dispositions réglementaires prises dans les documents d'urbanisme.

Globalement, l'ensemble du territoire est concerné par l'amélioration du confort thermique et le renforcement de la biodiversité : désimperméabilisation des sols, réorganisation des stationnements et des mobilités, infiltration des eaux, ombrage, végétation locale, constructions favorables à la biodiversité (comme les génoises ou les murets en pierres sèches).

D'autres thématiques peuvent être abordées selon les cas : gestion ambitieuse de la signalétique et de la publicité, maîtrise qualitative des bâtiments d'activités, dégagement de perspectives et points de vue (cf. Fiche n°...), etc.

Où ?

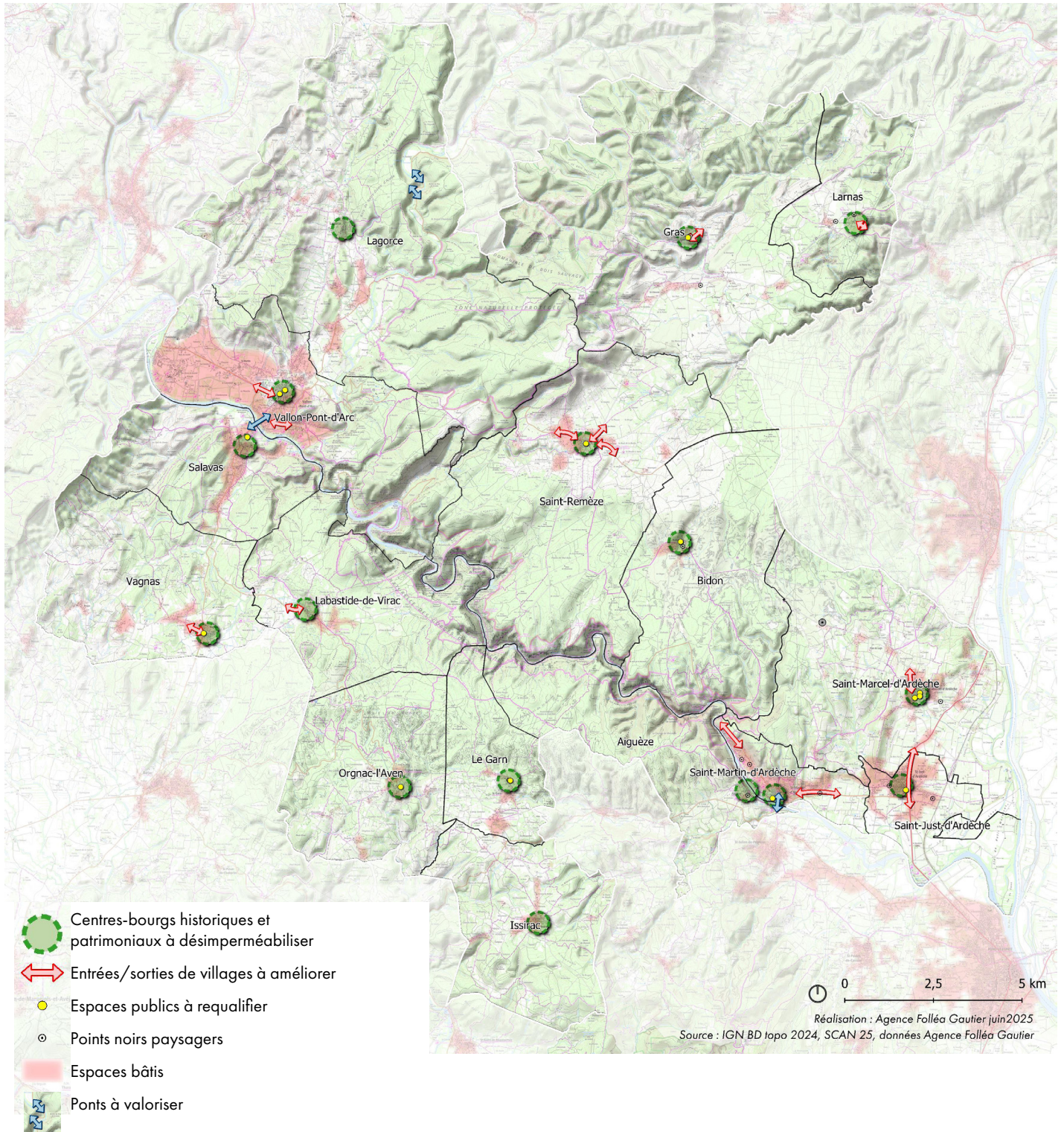
Secteurs concernés

Exemples d'espaces publics à requalifier ou valoriser en priorité (au regard de leur fréquentation importante, des enjeux écologiques ou patrimoniaux qu'ils concentrent) :

- Désimperméabilisation des centres-anciens
- Saint-Marcel-d'Ardèche : Place du marché
- Saint-Martin-d'Ardèche : Quais de l'Ardèche
- Salavas : Espaces d'accueil du bar tabac et des campings
- Vallon-Pont-d'Arc : Allée des loueurs de kayak, place du marché

Autres suggestions d'espaces publics à requalifier :

- Saint-Just-d'Ardèche : Place du Barry
- Saint-Marcel-d'Ardèche : Place des muriers (école) et place de l'église
- Orgnac-l'Aven : Place de l'Eglise
- Le Garn : Place de la mairie
- Vagnas : Carrefour du Bistrot
- Saint-Remèze : Abords du cimetière
- Gras : Parking/place de l'église
- Bidon : Place de la mairie



Cartographie de repérage des espaces publics à améliorer

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- PLUiH de la CC DRAGA (en cours d'élaboration)
- PLUi de la CCGA (en cours d'élaboration)
- PLU communaux ou cartes communales
- Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Vivarais méridional
- CC DRAGA :
 - » Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
 - » Opération Façades
- L'agence locale de l'énergie et du climat de l'Ardèche (ALEC07) lauréate de l'AMI TENMOD de France Mobilités pour développer le véhicule partagé sur le territoire de la CCDRAGA et CCGA
- « Atelier des Territoires » pour un tourisme durable de la CCGA. Exemple : AXE 2 « une gestion à ciel ouvert de l'eau : un traitement de voirie au service du vivant ? »
- Démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) engagée par la CCGA
 - » Exemple fiche action N°6 « Développement des modes de transport actifs » ou fiche N°20 « massifier le développement du solaire en toiture et en ombrières »
- Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) CCGA (en cours d'élaboration)
- Stratégie mobilités CCDRAGA
- Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) de la CCGA
- SDAGE et SAGE pour la gestion de l'eau
- Démarche « Ardèche 2050 » menée par l'EPTB de l'Ardèche et la Commission locale de l'eau (cf. Plan d'action avril 2023. Exemple : Fiche 1B-7 « Désimperméabiliser les sols en zone urbaine »)
- Programme « Petites villes de demain » (Vallon-Pont-d'Arc depuis décembre 2020) : Réflexion de l'Atelier L sur l'aménagement de la place du Verger, du Jardin Public et de la jonction entre les deux espaces publics par le boulevard Peschaire Alizon.

« On pourrait réfléchir à des typologies d'entrée de villages, pour avoir des marqueurs communs mais ne pas risquer d'uniformiser les aménagements »

« Ce qui marchait bien c'était les opérations façades ! »



▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Accompagnement des collectivités pour créer des commandes qui associent réhabilitation du patrimoine bâti, développement des commerces de proximité, requalification d'espace public, et développement des mobilités douces
- Mobilisation d'écoles de paysage pour la définition des enjeux et de sites prioritaires par exemple. (Coût estimé : environ 25 000 € HT pour un atelier d'étudiants)
- Réalisation d'esquisses-programmes, en s'inspirant notamment des préconisations de la charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du PAH.
 - » État des lieux : terrain, rencontre des acteurs, repérage des emprises (propriétés publiques/privées, gestionnaires, ...), des contraintes (réseaux, ...), des opportunités (« dent creuse », friches, etc.), des zonages des documents d'urbanisme, des projets en cours ou à l'étude...
 - » Analyse critique : points forts, points faibles, opportunités
 - » Grands principes en termes de valorisation/requalification
 - » Chiffrage estimatif des travaux

Coût estimé : 12 000€
- Conception et suivi des projets par des paysagistes concepteurs (prix variable selon montant des travaux et complexité)
- Développement de pratiques de gestion pouvant être participatives type « je jardine ma rue »

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Lancement des esquisses programme par les communes

Partenaires envisagés

- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CAGR)
- Départements 30 et 07
- Régions
- ANCT
- Agence de l'eau
- CAUE
- DREAL
- DDT
- UDAP (ABF)

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Nombre d'espaces publics réaménagés ou de démarches « rues-jardin » entreprises
- Analyse des retombées économiques ou sociales (chiffre d'affaires des restaurants, nouvelles installations d'habitants en centre-ville, ...)

S'appuyer sur des réalisations concrètes

La fiche N° 13 de la charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional



VALONISATION DES ESPACES PUBLICS ET PETIT PATRIMOINE

Reconnaître la diversité et préserver l'esprit des lieux

Les espaces publics revêtent des formes multiples en fonction des usages développés et de leur situation au sein du village. Ils témoignent d'une organisation sociale, économique, politique de l'espace habité. **Ils constituent un patrimoine à part entière, faire-valoir de l'identité du territoire**, qui doit pourtant s'adapter pour accueillir des usages en régulière évolution. A la fois espaces de pratiques et espaces de représentation, ils ont un rôle essentiel à jouer dans la dynamique sociale et l'économie locale (tourisme, cadre de vie, attractivité pour de nouveaux habitants...).

Ces ambiances à chaque fois particulières tiennent à un ensemble de facteurs, parfois ténus, qu'il faut savoir identifier pour préserver cet « esprit des lieux » fil conducteur dans le temps, au gré des aménagements, ou dans l'espace, de place en place.

C'est quoi un espace public ?

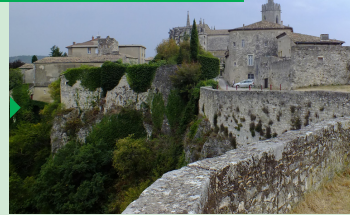
« Lieu non bâti ouvert gratuitement au public », c'est un espace de vie collective des riverains. Il relève de la compétence communale dans la majorité des cas mais peut appartenir à un privé (bailleur, entreprises commerciales...) avec un usage public.

UNE DIVERSITÉ DE FORMES ET D'AMBIANCES À RECONNAÎTRE ET VALORISER

Espaces publics / Centres anciens

La place belvédère :

Souvent associée aux anciennes fortifications et parfois libérée par une démolition dans le tissu médiéval, elle offre des vues lointaines sur le paysage et permet souvent le coup d'œil sur la silhouette villageoise.



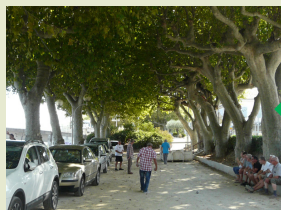
La place à arcade :

Peu nombreuses sur ce territoire, ces places constituent toutefois un patrimoine significatif. Elles sont malheureusement peu mises en valeur.



La place centrale

Lieu emblématique et représentatif de la commune, elle attend un aménagement très qualitatif. Le végétal, sous différentes formes, est un élément structurant qui contribue à la convivialité des lieux tout en assurant un confort climatique.



Le terrain de pétanque

Lieu central de vie dans les villages, il fait partie intégrante du patrimoine. Malheureusement, la concurrence avec l'automobile en altère la convivialité.

Les quais

Ce sont des espaces emblématiques propices au développement de loisirs de toutes sortes (plaisance, pêche, loisirs familiaux...)



S'appuyer sur des réalisations concrètes

Requalification progressive des centre-bourgs du territoire



Gras



Salavas



Bidon



Saint-Marcel-d'Ardèche



Hameau de Rimouren



Aiguèze



Labastide-de-Virac

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Requalification progressive des centre-bourgs du territoire

Orgnac-l'Aven - Comparaison de la place de la mairie entre 2010 et mai 2025



S'appuyer sur des réalisations concrètes

Requalification progressive des centre-bourgs du territoire

Création d'une aire naturelle de stationnement en périphérie du village d'Aiguève pour désengorger le centre-bourg, et limiter la place de la voiture. L'accès au village est ensuite possible par une route peu fréquentée ou par un chemin piéton offrant de magnifiques vues sur le village et les gorges de l'Ardèche.



© Google Maps

Un exemple pratique ?

Schéma de principe : Valorisation des espaces publics d'un village

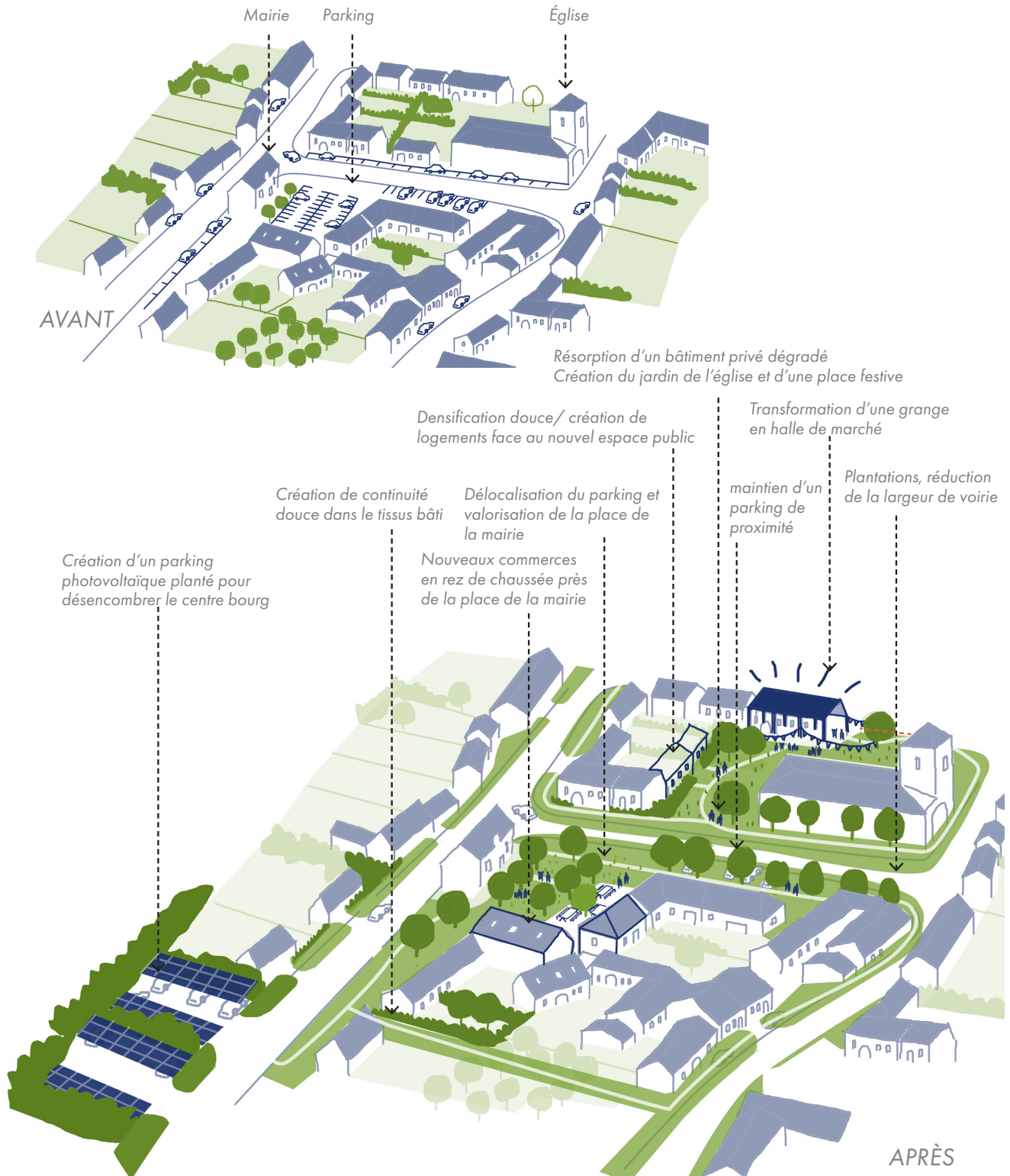


Schéma de principe - Agence Folléa Gautier 2024

Un exemple pratique ?

Photomontage de principe : Atténuation du vocabulaire routier et valorisation de l'activité agricole

- Remplacement des clôtures en aluminium
- Plantation d'une haie pour l'ombrage de l'enclos
- Signalement de l'entrée du village (pavage en pierre qui agit aussi sur la réduction de la vitesse des automobilistes)



Entrée du village de Larnas depuis Saint-Montan



Un exemple pratique ?

Photomontage de principe : Rénovation d'une rue en centre-ville

- Désimperméabilisation des sols (pavés enherbés si la fréquentation est faible, sinon plantation des pieds de murs)
- Reprise des enduits des façades avec des couleurs lumineuses, pour égayer les ruelles étroites
- Travail des enseignes commerciales



Saint-Marcel-d'Ardèche



Photomontage - Agence Folléa Gautier juin 2025

Un exemple pratique ?

Photomontage de principe : Valorisation des circulations douces et des vues sur l'Ardèche

- Augmentation de la surface de trottoirs, réduction de la chaussée.
- Choix de matériaux adaptés (pierre calcaire locale, béton crème qui emmagasine moins la chaleur,...)
- Désimperméabilisation des sols
- Mobiliers harmonisés sur l'ensemble de la promenade



Saint-Martin-d'Ardèche

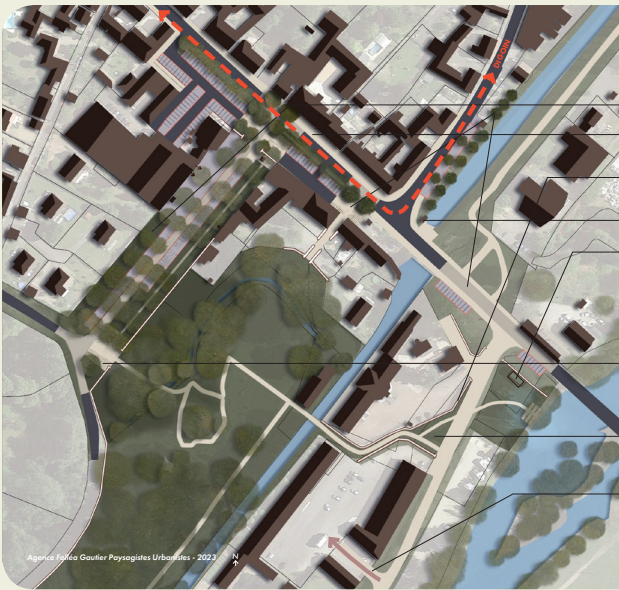


Photomontage - Agence Folléa Gautier juin 2025

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Esquisse-programme "Affirmer le parc de la Roseraie depuis la grande rue"

Le parc est un "site clé" identifié dans le cadre de la création plus globale d'un itinéraire de découverte entre Dompierre-sur-Bresbre et Digoin, dans l'Allier. L'objectif de cette étude était de favoriser le dynamisme et le tourisme des villages situés à proximité de l'autoroute. Elle a ensuite fait l'objet de plusieurs zooms, dessinés et chiffrés, à l'échelle communale.



Prolonger le parc par-delà ses murs
Enherbement des pieds de mur du parc et création d'un chemin

Prolongation du mail du champ de foire et places traversantes marquant les entrées sur le parc

Murets en pierre marquant les nouvelles entrées sur le parc
Valoriser la présence de l'eau
Plantation des bords de canal

Déplacement de la station de lavage pour offrir un accès aux bords de Besbre

Requalifier et hiérarchiser les entrées du parc
Élargissement de l'entrée du parc

Réaménagement de l'entrée du Parc en liaison douce Parc - bords de Besbre

Repositionnement de l'entrée/sortie des véhicules pour permettre la requalification de l'entrée du parc de la Roseraie



Photo depuis le chemin des Percières aujourd'hui



Photomontage depuis le chemin des Percières

Plan masse

Photomontage

Fiche numéro 1 : Le parc de la Roseraie à Dompierre-sur-Besbre							
Orientations	Objectifs	Actions	Détails de l'action	Temporalité (court terme, moyen terme, long terme)	Dépenses prévisionnelles estimées *	Pièces graphiques associées	
Connecter aux centres-bourgs Mettre en scène et valoriser les «pépites» et leurs abords Révéler des paysages cachés	Affirmer la présence du parc de la Roseraie depuis la grande rue. Dompierre-sur-Besbre profite d'une attractivité touristique déjà bien développée grâce notamment au PAL, à la vallée de la Besbre, ses châteaux et aux bords du canal qui se raccroche à l'euro vélo située à seulement 8 km. La commune possède une offre de services déjà bien structurée : office de tourisme, commerces, supermarché, restaurants, aire de camping-car, location de bateau... Dompierre-sur-Besbre est donc un point stratégique d'accueil des touristes aux portes même de l'itinéraire de découverte. L'eau de la Besbre irrigue le centre-ville de Dompierre via la rivière, le canal et par le petit ruisseau qui serpente dans le bel écrin arboré du parc de la Roseraie. Bien que ce parc ait la chance d'avoir de nombreuses entrées, celles-ci restent toutes très confidentielles et n'invitent pas les visiteurs non-connaisseurs à s'y aventurer. Ici, l'objectif est double : il s'agira d'abord de réorganiser et de hiérarchiser les entrées du parc pour inviter les visiteurs à profiter plus longuement des bords de l'eau, de la promenade à l'ombre des arbres ; puis de prolonger le parc (sa végétation, l'accès au bord de l'eau, sa promenade) par-delà ces murs afin que l'espace public de la grande rue redonne de la place aux circulations douces, au végétal et à l'eau. Cette action s'inscrit dans la prolongation du programme RCVCB en cours : «2.2.1. Aménagement secteur Place du Commerce, place de la bascule et grande rue»	Prolonger le parc par-delà ses murs	- Prolongation du mail du champ de foire et places traversantes marquant les entrées sur le parc et donnant plus de place aux piétons - Création de murets en pierre marquant les nouvelles entrées sur le parc - Enherbement des pieds de mur du parc et création d'un chemin sur le champ de Foire	Court terme Court terme Court terme	Coût des travaux : 678 950,00 € HT	-Plan de situation -Schéma d'intention -Photomontage depuis le chemin des Percières	
		Requalifier et hiérarchiser les entrées du parc	-Élargissement de l'entrée du parc depuis le champ de foire -Réaménagement de l'entrée du Parc (place des trois platanes) en liaison douce entre le Parc et les bords de Besbre - Repositionnement de l'entrée/sortie des véhicules pour permettre une entrée de parc entièrement piétonne/cycliste depuis le chemin des Percières en connexion avec la voie verte	Court terme Court terme Court terme			Coût des travaux : 208 600,00 € HT
		Valoriser la présence de l'eau	- Valorisation des bords de canal (plantations, requalification du parking) - Déplacement de la station de lavage pour offrir un accès aux bords de Besbre	Court terme Moyen/long terme			Coût des travaux : 148 000,00 € HT

* Prix concernant les actions court terme

Coût des travaux : 1 035 550,00 €

Coût de conception : 103 555,00 €

TOTAL : 1 139 105,00 € HT

Chiffrage

FICHE ACTION N°8

Poursuivre la gestion de la publicité et des enseignes

Pourquoi ?

Objectifs visés

La gestion de la publicité et des enseignes dans les espaces publics, au cœur des villages mais également en dehors, est un enjeu majeur pour éviter la banalisation des paysages. L'affichage publicitaire est réglementé au niveau national par le code de l'environnement (art. L581-7 et suivants) et peut être décliné localement par des règlements locaux de publicité (RLP), comme celui engagé par la CCGA. On constate cependant que l'affichage publicitaire est encore très présent et les enseignes plus ou moins soignées. Les objectifs sont les suivants :

- Réduire le nombre d'enseignes, pré-enseignes et publicitaires et supprimer l'affichage illégal
- Offrir une image moins banalisée du territoire perçu depuis les axes de circulation

Où ?

Secteurs concernés

Tout le périmètre Grand Site

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre de panneaux illégaux retirés
- Comparaisons photographiques grâce à l'observatoire photographique des paysages

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la CCGA (en cours d'élaboration)
- Combe d'Arc : cahier de recommandations architecturales et paysagères de la Combe d'Arc et guichet unique

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Privilégier une approche volontaire (conseil, élaboration d'une charte...)
- Suivre et accompagner l'élaboration d'outils réglementaires (règlements locaux de la publicité) éventuellement portés par les EPCI et communes.
- Mise en place de moyens de contrôle

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

EPCI

Partenaires potentiels

- Afficheurs, annonceurs
- DDT/DREAL
- Gestionnaires de voiries : Etat (DDT)
- Conseil départemental (service SIL)
- Communes

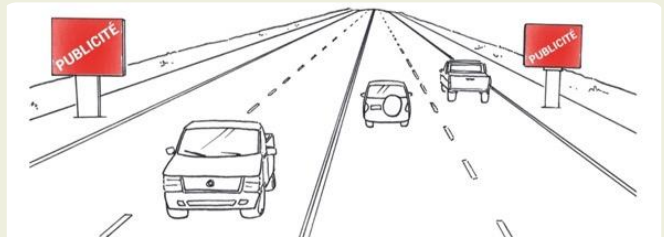
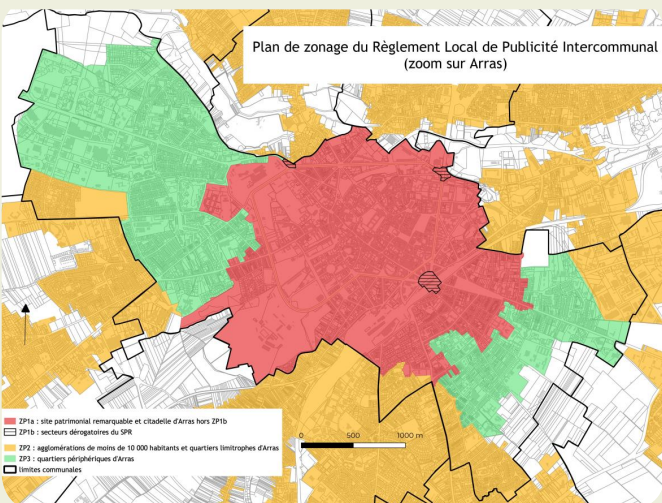


S'appuyer sur des réalisations concrètes

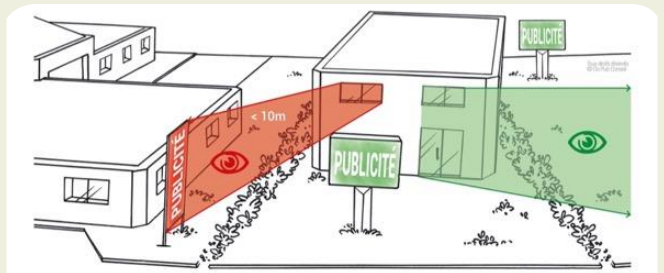
Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Grand Arras

La réglementation vise à concilier liberté d'expression et enjeux environnementaux et paysagers. Le RLP comprend au moins un rapport de présentation (diagnostic), une partie réglementaire (qui adapte la réglementation nationale) et des annexes (documents graphiques faisant apparaître les différents périmètres).

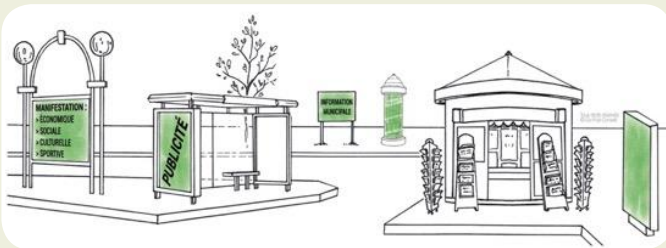
▼ Extraits



Un dispositif publicitaire scellé au sol ou installé directement sur le sol non lumineux ne peut être placé à moins de 10 m d'une baie d'un immeuble d'habitation situé sur un fonds voisin lorsqu'il se trouve en avant du plan du mur contenant cette baie.



L'implantation d'un dispositif scellé au sol ou installé directement sur le sol non lumineux ne peut être faite à une distance inférieure à la moitié de sa hauteur d'une limite séparative de propriété.



Type	Règles applicables
Abris destinés au public	Surface unitaire maximale ≤ 2 m ² Surface totale ≤ 2 m ² + 2 m ² par tranche entière de 4,5 m ² de surface abritée au sol Dispositifs publicitaires sur toit interdits
Kiosques à journaux ou à usage commercial édifés sur le domaine public	Surface unitaire maximale ≤ 2 m ² Surface totale ≤ 6 m ² Dispositifs publicitaires sur toit interdits
Colonnes porte-affiches	ne peuvent supporter que l'annonce de spectacles ou de manifestations culturelles
Mâts porte-affiches	ne peuvent supporter que l'annonce de manifestations économiques, sociales, culturelles ou sportives ne peuvent comporter plus de deux panneaux situés dos à dos Surface unitaire maximale ≤ 2 m ²
Le mobilier urbain destiné à recevoir des informations non publicitaires à caractère général ou local, ou des œuvres artistiques,	ne peut supporter une publicité commerciale excédant la surface totale réservée à ces informations et œuvres Interdit si surface unitaire > 2 m ² et hauteur > 3 m



FICHE ACTION N°9

Définir une trame paysagère pour chaque village, préalable aux densifications

Pourquoi ?

Objectifs visés

La trame paysagère intra-villageoise regroupe cinq types d'espaces : les espaces publics, les trames écologiques (TVB), les trames de mobilités douces, les percées visuelles et les espaces de lisières.

Elle est destinée à structurer le territoire et son développement, en faisant de l'espace non bâti la « matrice » qui définit et encadre la croissance urbaine et non l'inverse.

La trame paysagère peut permettre, par exemple, de concrétiser les objectifs du Zéro Artificialisation nette (ZAN) en identifiant les secteurs de densification et de compensation.

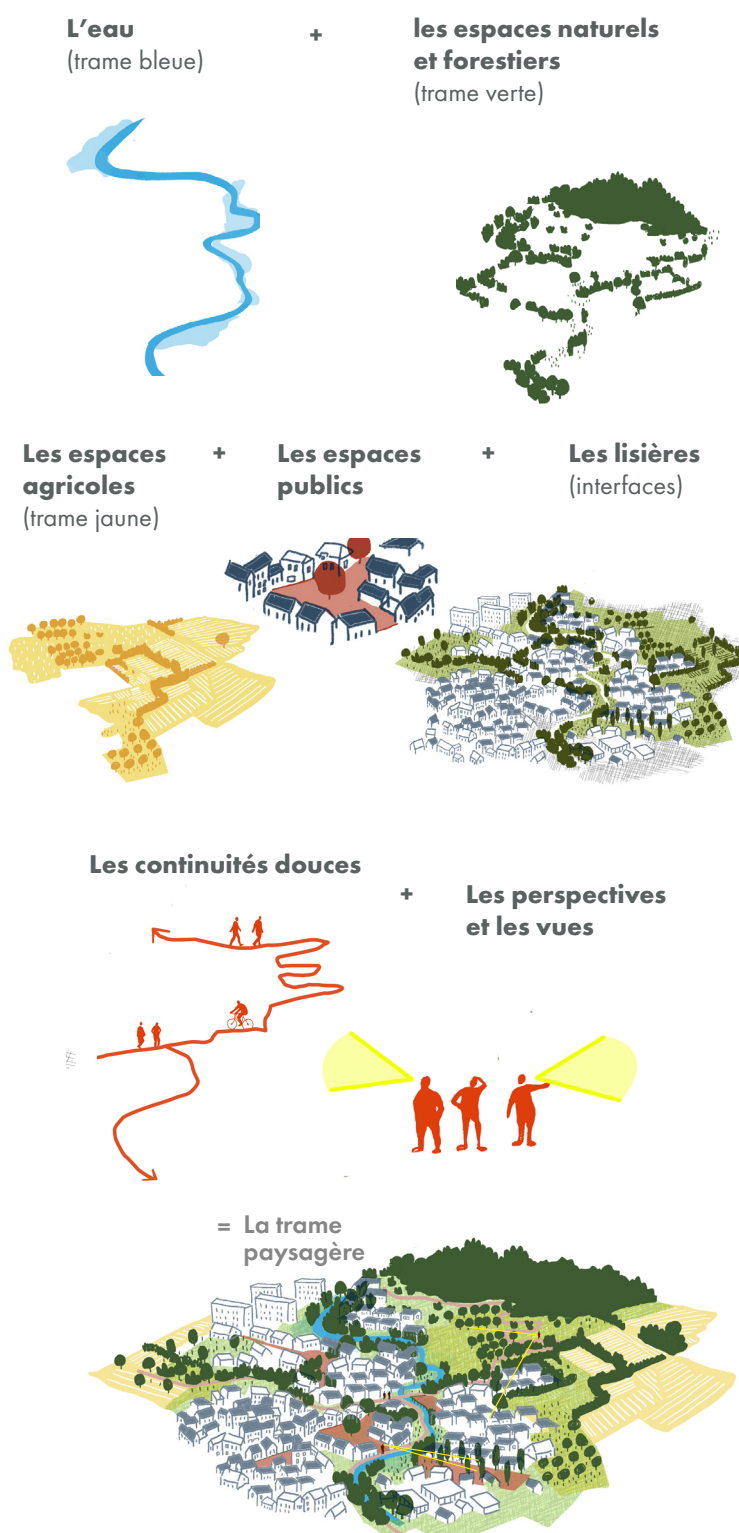
Elle révèle les potentiels des espaces non bâtis et programme leurs vocations : densification, retour d'une agriculture de proximité, milieux naturels à mettre en réseau, développement des mobilités douces....

Elle peut être programmée au niveau réglementaire à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme.

Où ?

Secteurs concernés

Tous les bourgs et villages



Source : Agence Folléa Gautier paysagistes-urbanistes

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- SCOT Ardèche méridionale
- SCOT Rhône Provence Baronnies (en cours d'élaboration)
- SCOT du Gard Rhodanien
- PLUiH de la CC DRAGA (en cours d'élaboration)
- PLUi de la CCGA (en cours d'élaboration)
- PLU communaux ou cartes communales
- Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Vivarais méridional
- « Atelier des Territoires » pour un tourisme durable de la CCGA
- Démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) engagée par la CCGA
- PLU communaux ou cartes communales
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Règlement Local de Publicité intercommunal de la CCGA
- Stratégie mobilités CCDRAGA
- Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) de la CCGA
- SDAGE et SAGE pour la gestion de l'eau
- Démarche « Ardèche 2050 » menée par l'EPTB de l'Ardèche et la Commission locale de l'eau (cf. Plan d'action avril 2023)
- Programme «Petites villes de demain» (Vallon-Pont-d'Arc en 2021)
- Droit de préemption urbain (DPU - art.L.211-1 et 2 CU; art. L.213-3 CU)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Sensibiliser et impliquer la population en amont en faisant par exemple appel à des écoles de paysage et d'architecture
- Définir un cahier des charges pour l'identification et le dessin des trames :
 - » Lancer des marchés à bons de commande
 - » Réaliser des esquisses-programmes par une agence de paysagistes-concepteurs (coût estimé : 10 000 € HT) :
 - » Terrain, bibliographie
 - » Concertation auprès de la collectivité
 - » Définition des trames et de leur gestion selon leur typologie
 - » Élaboration d'un programme d'actions opérationnel
- Inscrire les trames paysagères dans les documents d'urbanisme
- Solliciter un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre. Par exemple : Appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités et propriétaires privés, mobilisation du Fond Vert)
- Veille foncière (en priorité sur les secteurs à enjeux identifiés) : sentes à préserver pour connecter des espaces publics, ceinture de jardins ou de prairies en entrée de village, etc.
- Envisager l'adhésion à un EPFL (établissement public foncier local)

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Communes

Partenaires envisagés

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- Chambre d'agriculture, SAFER, CIVAM Ardèche et Gard
- CDPNAF
- Propriétaires privés
- Bailleur

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Évolution des stocks fonciers (nombre de parcelles) utilisés dans un objectif de consolidation des trames paysagères
- Nombre de communes ayant travaillé à la valorisation de la trame paysagère
- Liste actualisée d'éléments patrimoniaux recensés et protégés au titre de l'article L123-1-5-III 2° (éléments ponctuels protégeables comme les arbres remarquables, haie vive, trame végétale, mare, chemin de proximité, muret en pierre sèche, ...)

S'appuyer sur des réalisations concrètes

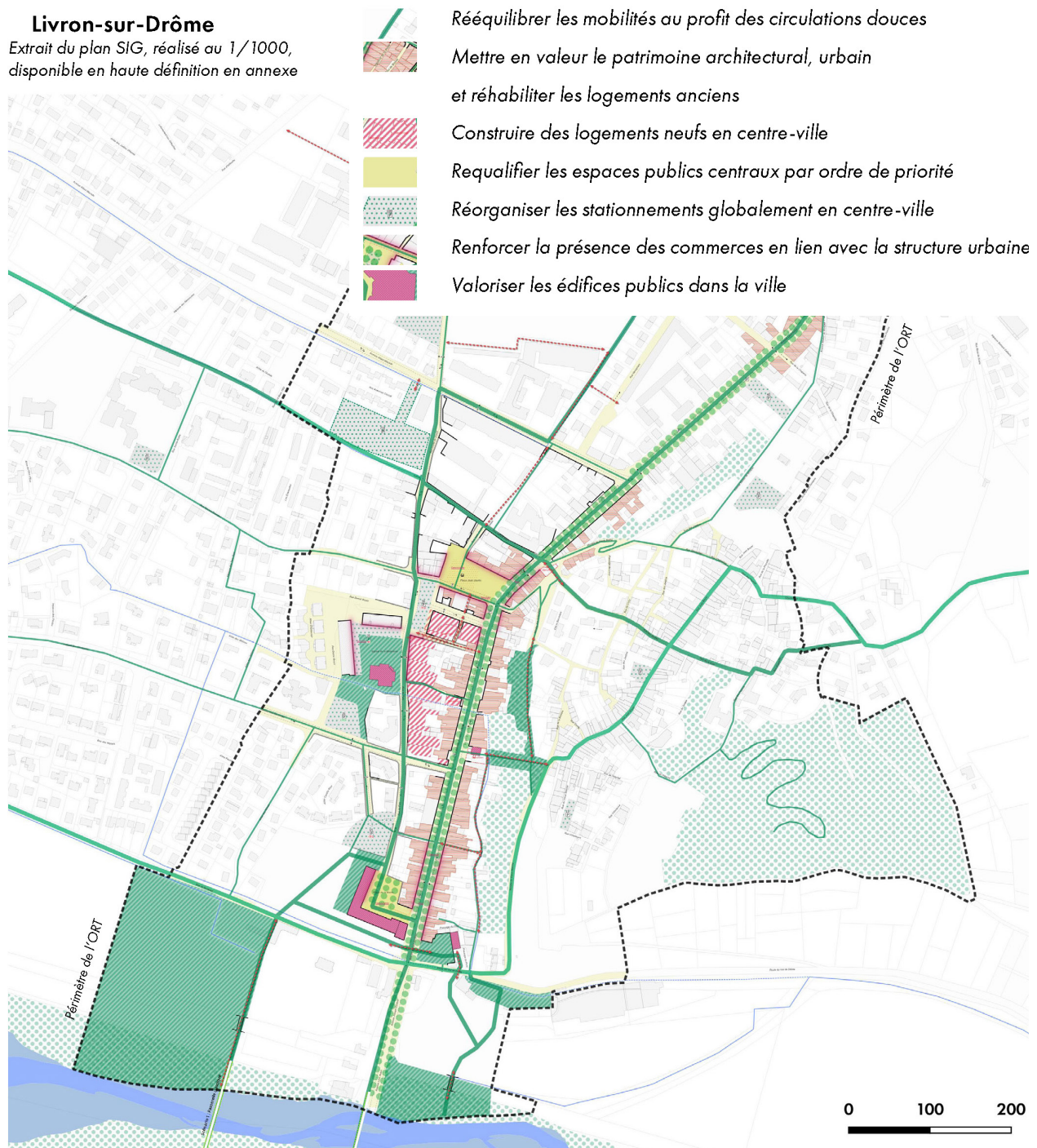
Le plan stratégique de la commune de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme

Réalisé dans le cadre du programme de revitalisation paysagère et urbaine des deux communes.

Ce travail de planification recoupe requalification/densification du bâti et valorisation des espaces publics et des trames paysagères.

Livron-sur-Drôme

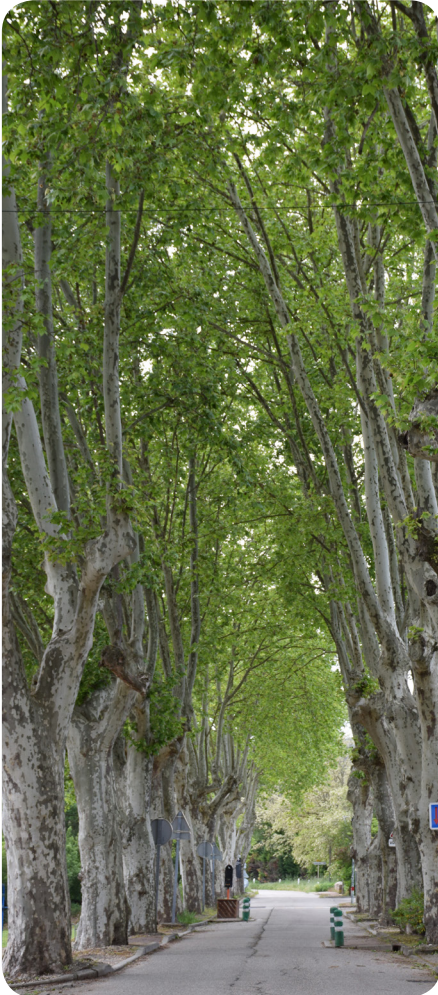
Extrait du plan SIG, réalisé au 1/1000, disponible en haute définition en annexe



Sources : Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

Un exemple pratique ?

Trames paysagères pré-existantes sur lesquelles s'appuyer



Alignements d'arbres



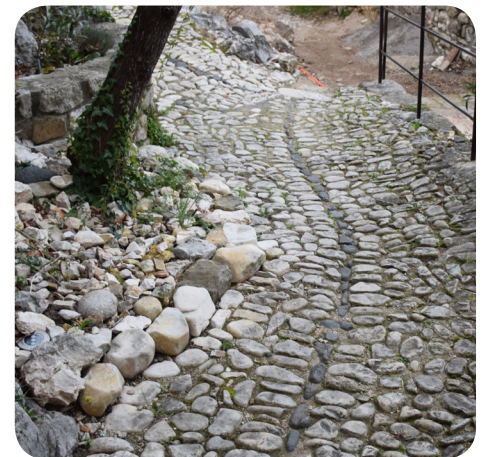
Cours d'eau



Arbres isolés



Réseau de murets en pierre sèche



Calades



Déambulations médiévales pittoresques



Vergers en lisière des villages



Muriers, témoins du passé séricicole

FICHE ACTION N° 10

Accompagner les EPCI par des architectes et des paysagistes

Pourquoi ?

Objectifs visés

Le plan de gestion du Grand Site, qui sera animé par le SGGA, prévoit de nombreuses actions à préparer et concrétiser dans les 8 ans.

Pour que le plan d'action puisse se concrétiser de façon efficace un changement d'échelle semble nécessaire vers des sites clefs. Ces zooms peuvent prendre la forme de plans-guides/esquisses-programme chiffrées, permettant de fixer le programme, définir les principes d'aménagement pouvant alimenter des cahiers des charges, et prévoir les budgets correspondants.

Il conviendra d'étudier pour chaque zoom la meilleure méthode à mettre en place : esquisse-programme, dialogue compétitif, concours, appel à projet, ou plus simplement marché à bon de commande.

Les projets peuvent faire face à de nombreux aléas. En ce sens, pour disposer d'une force de conception et réalisation souple, pratique et réactive à disposition, le marché à bons de commande peut être une option appropriée. Un marché est convenu auprès d'un paysagiste-concepteur, d'un architecte ou d'un écologue (selon les sujets) et peut couvrir des actions de conseil, de programmation et de coordination mais aussi de maîtrise d'œuvre.

Où ?

Secteurs concernés

Territoire du Grand Site (labellisé 16 communes)

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Marché à bons de commande passé avec un paysagiste-concepteur, prévoyant les types de missions (AMO et MOE) et déclenché par le SGGA en fonction des besoins.

Coût estimé : À partir de 22 000 € HT / an à raison de 2 jours de travail/mois en moyenne

- Mission de conseil en paysage, architecture et urbanisme à l'attention des collectivités, en complément du CAUE et missions de conseil déployées par les EPCI (ex : mission de conseil en architecture à la CC DRAGA)
- Coût estimé : Entre 15 000€ et 25 000€/an selon le nombre d'interventions

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires envisagés

- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- Communes

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Nombre de dossiers ayant fait l'objet de conseil
- Nombre de plans-guides réalisés ou d'études conduites sur des sites particuliers identifiés au plan de paysage

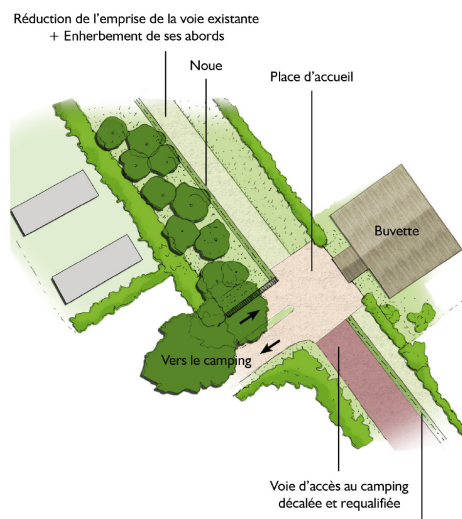
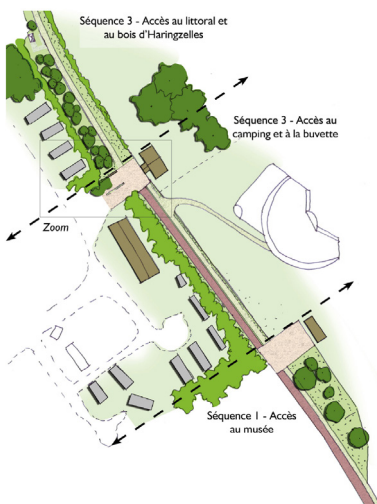
S'appuyer sur des réalisations concrètes

Grand Site de France des Deux Caps

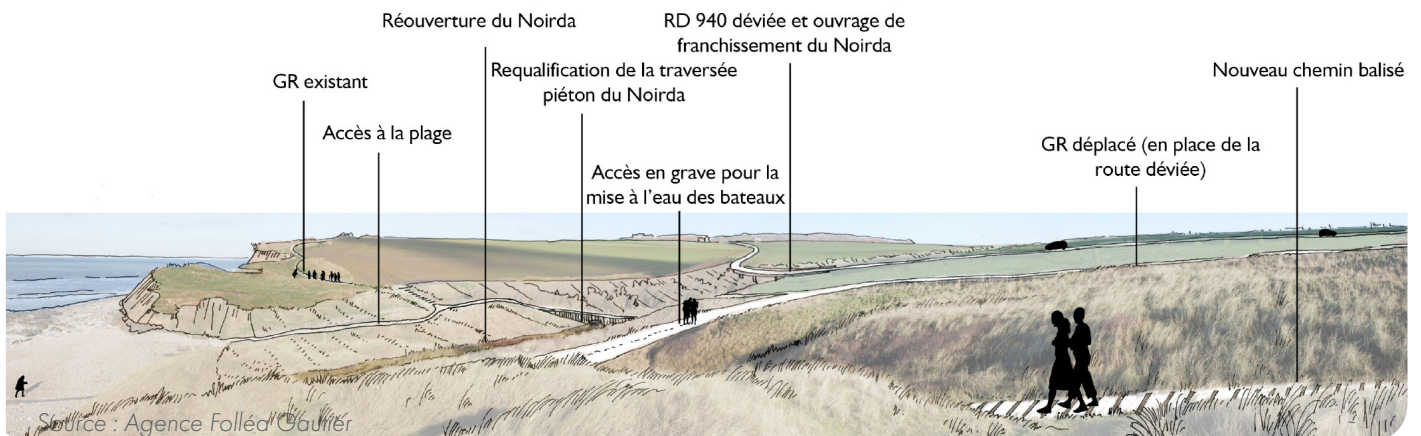
Cette mission réalisée en 2016 sous la maîtrise d'ouvrage du département du Pas-de-Calais, via un marché à bons de commande, a considéré l'échelle opérationnelle et l'échelle stratégique simultanément.

Aux échelles précises correspondant à des lieux ou sites particuliers, ont été élaborés des esquisses-programmes, des avants-projets, des détails techniques et suivis des chantiers selon l'avancement des opérations.

Aux échelles globales correspondant à des sites ou territoires, ont été proposés des schémas d'ensemble organisant la préservation et la gestion des milieux, l'accueil et les circulations des publics, la mise en valeur des patrimoines culturels et naturels (caps Blanc-Nez, Pointe aux Oies, Pointe de la Crèche, ...).



Sources : Agence Folléa Gautier



S'appuyer sur des réalisations concrètes
Grand Site de France de la Dune du Pilat

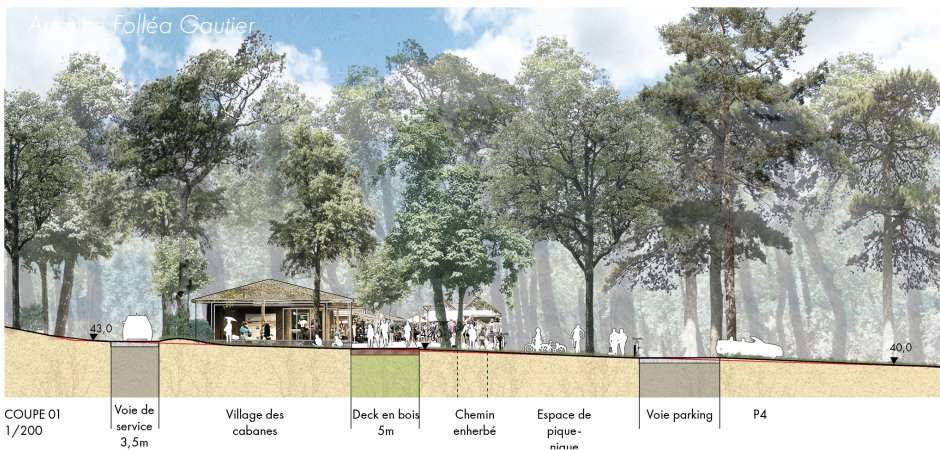
La deuxième Opération Grand Site de la Dune du Pilat de 2012 prévoyait :

- la maîtrise foncière publique de la dune et de ses abords, grâce notamment à l'engagement du Conservatoire du Littoral.
- la poursuite de la restauration du village d'accueil
- l'extension des parcours de visite
- l'intégration de la visite de la Dune du Pilat à celle de l'ensemble des patrimoines culturels et naturels du bassin d'Arcachon

Un marché de programmation et de maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat a été passé en 2021. Il a consisté en l'amélioration du site d'accueil dans son ensemble afin de préserver les milieux, optimiser les stationnements et améliorer l'expérience de visite

Détail des coûts afférents à la reprise des circulations et des stationnements (correspond au projet hors réalisation architecturale du village de cabanes) :

Programmation : 9700€
 MOE : 30 900€
 Réunions : 1400€



Maintien des espaces boisés, supports des circulations douces

Coupe transversale de l'espace d'accueil



Photos du parking et de l'espace d'accueil



Agence Folléa Gautier

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Grand Site de France des Gorges de l'Hérault : Architecte et paysagiste-conseil

Le Grand Site propose aux particuliers porteur d'un projet de construction ou de rénovation de bénéficier gratuitement des conseils d'un paysagiste et d'un architecte pour assurer son intégration paysagère.

Ce conseil intervient en amont de l'instruction du permis de construire.

Les sujets abordés sont variés : choix des matériaux, aménagements extérieurs, aspect réglementaires, mesures écologiques,....

Les permanences sont assurées une demi-journée par mois, dans les 3 grandes zones du territoire des gorges de l'Hérault.

Si vous êtes porteur d'un projet de construction ou rénovation autour du Grand Site de France, vous pouvez bénéficier gratuitement de conseils professionnels pour valoriser votre projet et rechercher son intégration paysagère.



PERMANENCES GRATUITES

ARCHITECTE, PAYSAGISTE, URBANISTE CONSEIL

Vous avez un projet dans les communes du Causse-de-la-Selle, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres, Pégairolles-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-Londres, Viols-le-Fort, Viols-en-Laval ?

Prenez rendez-vous les 4^e jeudi de chaque mois à Saint Martin de Londres
Prochaines dates : 26 septembre, 24 octobre et 28 novembre 2024

Contact : 04 67 55 17 00 ou grandpicsaintloup@ccgpsl.fr
 Espace France Service 9 place de la Mairie 34380 Saint-Martin-de-Londres

Prise de rendez vous obligatoire auprès du contact indiqué ci-dessus, possible jusqu'à 48h avant

Un service des communautés de communes :



Avec le soutien de :



FICHE ACTION N° 11

Sensibiliser à une gestion éco-responsable des espaces publics et privés

Pourquoi ?

Objectifs visés

Si la richesse écologique du territoire passe principalement par ses grands espaces naturels préservés, la biodiversité plus ordinaire s'exprime également dans les espaces publics et privés qui représentent des surfaces importantes.

Les bonnes pratiques dans ces espaces sont ainsi déterminantes pour améliorer leurs capacités d'accueil de la biodiversité.

Les espaces verts et jardins privés constituent également des supports très intéressants pour des actions de sensibilisation.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site de France

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- CAUE
- Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAiT) de l'Ardèche méridionale (action de soutien au jardinage durable)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Élaborer un guide de gestion écologique des espaces verts et des jardins (aménagements favorables à la biodiversité, gestion différenciée, essences adaptées,...)
- Former les agents municipaux en charge de l'entretien des espaces verts aux bonnes pratiques de gestion écologique extensive respectueuse de la biodiversité
- Développer des pratiques de gestion pouvant être participatives type « je jardine ma rue »
- Encourager la réalisation des inventaires participatifs de type « sauvages de ma rue », « Comptage National des Oiseaux des Jardins »
- Promouvoir l'engagement des communes dans les labels de reconnaissance de la prise en compte de la biodiversité (label « ville et villages étoilés », label « villes et villages fleuris », label « EcoJardin »..).
- Mettre en place des animations pour valoriser et encourager les bonnes pratiques
- Préserver les formes architecturales propices à l'accueil de la biodiversité

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA
- CAUE

Partenaires potentiels

- Communes
- Intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)

Combien ?

Guide de gestion écologique des espaces verts et des jardins :

- Élaboration du guide par un prestataire : 10 000€ HT
- Édition du guide : 10 000 HT

Formation des agents municipaux aux bonnes pratiques de gestion écologique :

- Formations de deux agents par communes soit une trentaine d'agents, organisation de trois sessions de formations de 10 personnes : 7500€ (base de 250€/personne).

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Édition d'un guide de gestion écologique des espaces verts et des jardins
- Nombre d'agents municipaux formés aux bonnes pratiques de gestion écologique
- Nombre de communes engagées dans des labels de reconnaissance de la prise en compte de la biodiversité
- Nombre d'inventaires participatifs de type « sauvages de ma rue », « Comptage National des Oiseaux des Jardins » réalisés
- Nombre d'animations encourageant les bonnes pratiques réalisées

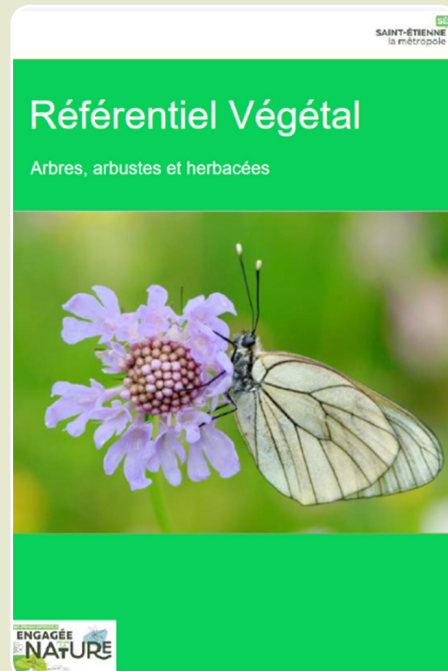
S'appuyer sur des réalisations concrètes

Guide de gestion de Saint-Étienne

La métropole a développé une boîte à outils dans le cadre de sa stratégie biodiversité. Elle inclut différents outils :

- un guide de gestion écologique
- un cahier de recommandations Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales,
- un référentiel végétal (qui rassemble des listes de végétaux adaptés)
- un guide « Agir en faveur de la biodiversité » à destination des communes.

Les équipes de la métropole sont également formées à la gestion écologique des espaces verts.



FICHE ACTION N° 12

Réinventer les lisières villageoises

Pourquoi ?

Objectifs visés

Les environs immédiats des bourgs et villages ont par endroits subi des dégradations de paysage et des appauvrissements de milieux, que ce soit par l'urbanisation diffuse des dernières décennies, par des abandons de parcelles ou par des disparitions de jardins, vergers ou pâturages. Selon les situations, ce manque d'interface maîtrisée banalise les paysages, augmente les risques incendie, fragilise les espaces agricoles, génère des conflits d'usages entre résidents et exploitants (Cf. Diagnostic phase 1).

L'objectif est de faire évoluer ces espaces de contact en « lisières villageoises » en leur donnant une épaisseur plantée et des usages multifonctionnels : protection des habitants contre de possibles traitements phytosanitaires, protection des cultures en réduisant le risque d'intrusion et de piétinement, espaces de détente pour les habitants (ouverts sur la campagne), nouvelles dessertes des parcelles agricoles, aménagement d'équipements : pour le sport, les loisirs (jardins partagés pour les habitants des centre-villages par exemple).

Où ?

Secteurs concernés

Toutes les interfaces

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- SCOT Ardèche méridionale
- SCOT Rhône Provence Baronnies (en cours d'élaboration)
- SCOT du Gard Rhodanien
- PLUiH de la CC DRAGA (en cours d'élaboration)
- PLUi de la CCGA (en cours d'élaboration)
- PLU communaux ou cartes communales
- Charte d'architecture, d'urbanisme et de paysage du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Vivarais méridional
 - » Fiche 11 (murs et clôtures), 12 (accompagner les entrées), 15 (accueillir de nouveaux habitants), 17 (structurer les quartiers périphériques), 18 (créer un nouveau quartier)...
- AMI TENMOD pour développer le véhicule partagé sur le territoire de la CCDRAGA et CCGA
- Depuis 2019, démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) engagée par la CCGA
 - » Ex : Fiche N°8 « réduire l'usage de la voiture individuelle »
- Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la CCGA qui prévoit une « cohérence d'ensemble du traitement de l'espace public »
- Stratégie mobilités CCDRAGA.
 - » Orientation 3 « Développer les mobilités actives »
- Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) de la CCGA
- SDAGE et SAGE pour la gestion de l'eau
- Programme « Petites villes de demain » (Vallon-Pont-d'Arc en 2021)
- PCAET de la CAGR (2022-2028)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Cartographier collectivement les interfaces
 - » Repérage du foncier public disponible
 - » Mise en place de groupes de travail pour cartographier les espaces de transitions
 - » Création d'une cartographie dynamique des espaces de lisières (SIG mis à jour régulièrement)
- Inscrire les lisières dans les documents d'urbanisme
 - » Définition de zonages spécifiques affirmant la vocation d'espace de lien de certaines parcelles.
 - » Attribution d'un pourcentage d'artificialisation maximale (par exemple 15 %) et de végétalisation (par exemple un nombre d'arbres au m²)
 - » Inscrire dans le règlement des PLU et PLUi la préservation des murets en pierre sèche (dans le cadre de l'article L151-19 CU et L151-23 arbres isolés, haies, terres agricoles, etc)
- Réaliser des OAP sectorielles (ex: créer une continuité écologique dans le cadre d'une opération d'ensemble,, valoriser des alignements de mûriers, renaturer un cours d'eau, remettre en culture des friches, ...)
- Réaliser des OAP thématique (ex: réglementer les clôtures)
- Instaurer une veille foncière, réserver ou acquérir des parcelles
- Créer des ZAP si nécessaire (zone agricole protégée) et Périmètre de protection des Espaces agricoles et naturels (PAEN) comme celui de la CCGA
- Solliciter l'accompagnement de paysagistes-concepteurs pour concevoir les lisières et concerter
- Valoriser les projets exemplaires (visite de site, article de journal, réseaux sociaux, événements, ...)

Coût estimé pour la réalisation de la cartographie participative et l'intégration au document d'urbanisme PLUi: 30 000 € HT pour les 16 communes

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Communes
- CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (CCDRAGA)
- CC des Gorges de l'Ardèche (CCGA)
- CA du Gard Rhodanien (CACR)

Partenaires envisagés

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements 30 et 07
- ANCT, Agence de l'eau
- CAUE, DREAL, DDT, UDAP (ABF)
- Chambre d'agriculture, SAFER, CIVAM Ardèche et Gard
- CDPNAF
- Propriétaires privés
- Bailleurs
- Propriétaires privés

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

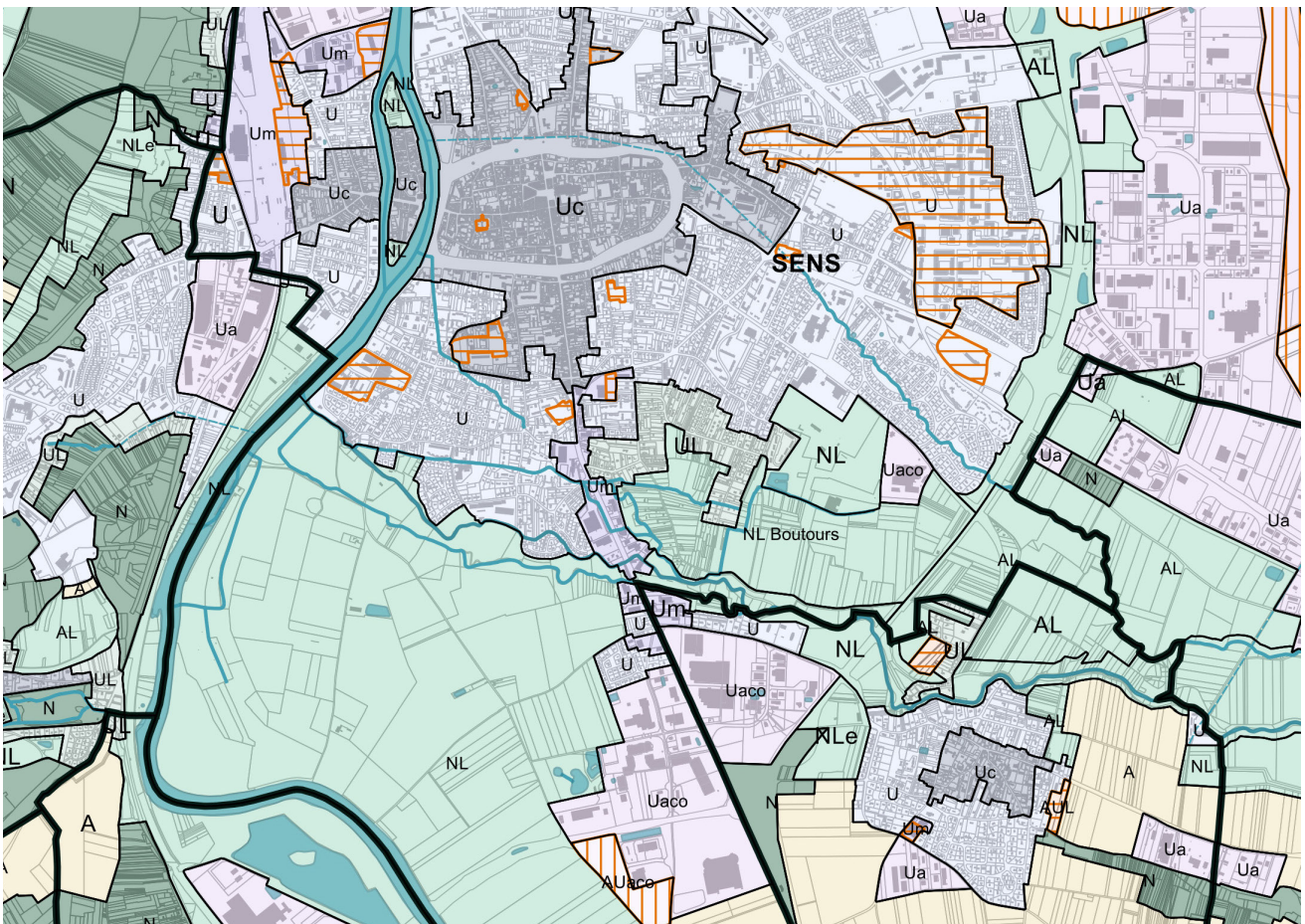
- Inventaire actualisé régulièrement des actions mises en place visant la qualification des lisières (OAP par exemple, acquisition de parcelle, ...)
- Reportage photographique traduisant l'évolution des entrées de villages et des lisières du territoire (observatoire photographique du Grand Site ou mini observatoire photographique communal)

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Le PLUi de Sens : Zones indicées "I" pour lisière

Le PLUi du Grand Sénonais (Sens, Yonne, mai 2024) a inscrit des espaces d'interfaces spécifiques à son plan de zonage, indicés "L" comme "lisières".

Développés au contact des zones A, U, N, et AU, ils sont assortis de prescriptions au règlement du PLUi et certains font l'objet d'OAP. (source : DBW urbanistes et Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes)



ZONES

- | | | |
|--|---|---|
| ZONE U - zone urbaine | dont Ua - secteur activités | dont AUc - secteur de centralité |
| dont Uc - secteur de centralité | dont Uaco - secteur activités commerciales | dont AUL - secteur à urbaniser de lisière |
| dont Um - secteur mutation | dont UL - secteur urbain de lisière | dont AUa - secteur d'activités |
| dont NL Boutours - secteur naturel de lisière des Boutours | ZONE AU - zone à urbaniser | dont AUaco - secteur activités commerciales |
| Sites de projet habitat | ZONE A - zone agricole | |
| Sites de projet activités | dont AL - secteur agricole de lisière | |
| | ZONE N - zone naturelle | |
| | dont NL - secteur naturel de lisière | |
| | dont NLe - secteur naturel de lisière équipements | |

Sources : Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

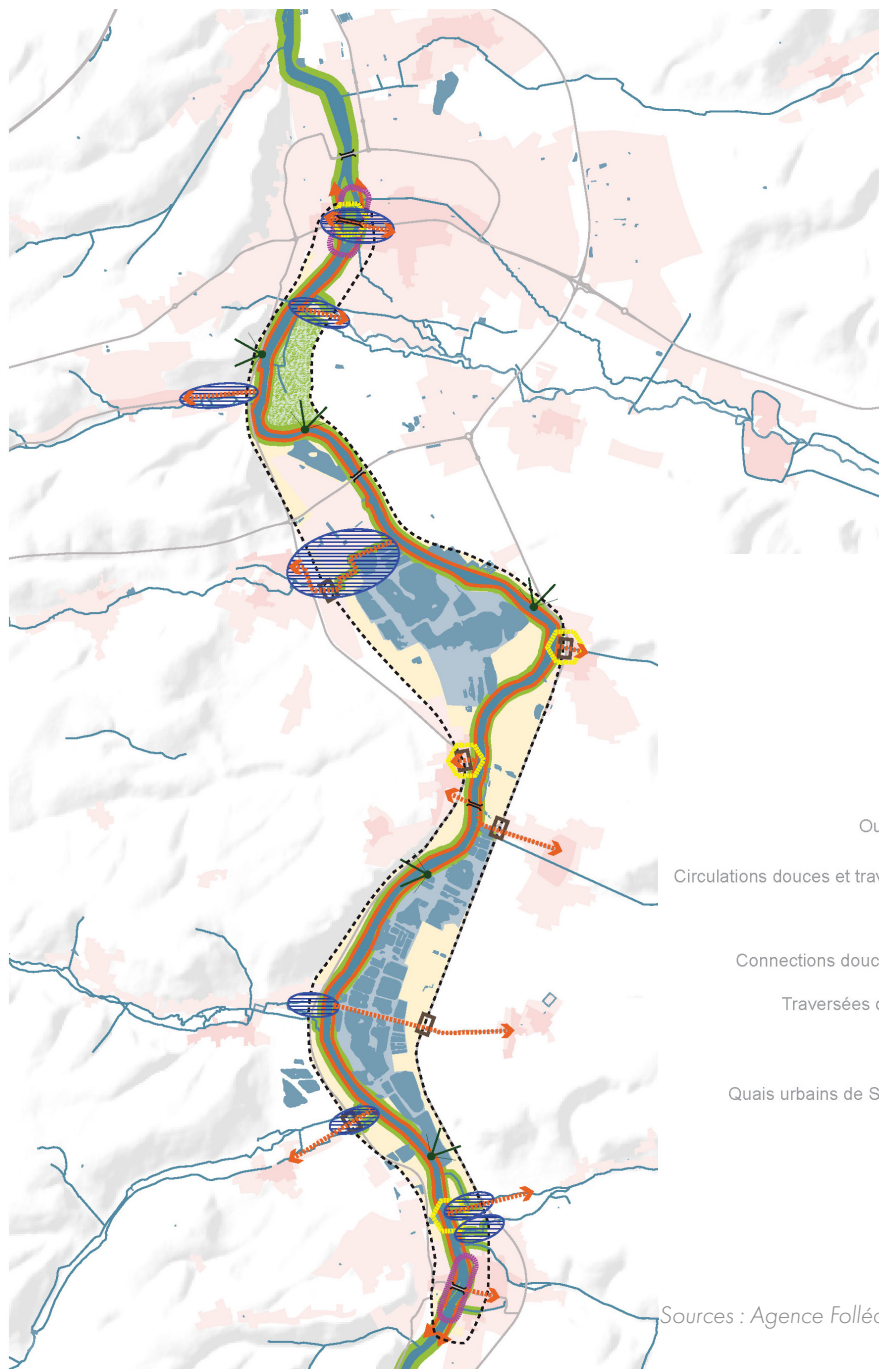
S'appuyer sur des réalisations concrètes

Le PLUi de Sens : OAP sectorielle pour la création d'un Parc Naturel Urbain

Les paysages du Grand Sénonais sont modelés par la présence de l'eau. La vallée de l'Yonne concentre habitat et emplois, ainsi que des espaces agricoles et naturels. Les vallées affluentes accueillent aussi de nombreux villages.

Cette OAP cherche à :

- Préserver et améliorer les continuités écologiques (notamment celles identifiées au SRCE de Bourgogne)
- Favoriser l'appropriation du territoire par les usagers en encourageant la mise en place du Parc Naturel Urbain de Sens (coupure d'urbanisation et enjeux écologiques).



Un exemple pratique ?

Photomontage de principe : Recomposition d'une lisière urbaine

- Création de circulations douces
- Attention aux clôtures donnant sur l'espace public (murets en pierre sèche ou clôture végétale)
- Valorisation d'une friche par l'agriculture (oliveraie par exemple, qui offre des espaces ombragés)



Vallon-Pont-d'Arc



FICHE ACTION N° 13

Identifier des « circuits des points de vue villageois » et engager si nécessaire leur conception, aménagement et gestion

Pourquoi ?

Objectifs visés

L'identification et la valorisation des « vues » participent à l'attractivité du territoire.

Elles peuvent souligner ses qualités : une nature généreuse et préservée, des villages perchés ou agricoles patrimoniaux, une campagne soignée.

Les points de vue sont aussi un prétexte à la pause et aux rencontres, constituant des espaces publics à part entière.

Les panoramas jouent un rôle pédagogique intéressant. Ils donnent à voir un contexte élargi, ce qui facilite l'observation des dynamiques d'évolution du bourg ou du village. Ces belvédères sont des outils pratiques pour mesurer les menaces sur la qualité des paysages et des milieux.

Où ?

Secteurs concernés

Ensemble des communes (voir exemples de sites à valoriser pages suivantes)

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- SCOT Ardèche méridionale
 - » 4.1.14. Parcourir et (re) découvrir les paysages ardéchois méridionaux
- SCOT Rhône Provence Baronnies (en cours d'élaboration)
- SCOT du Gard Rhodanien
 - » DOO DEFI 2 - 3.3.2. Mettre en valeur les silhouettes paysagères
- PLUiH de la CC DRAGA (en cours d'élaboration)
- PLUi de la CCGA (en cours d'élaboration)
- PLU communaux ou cartes communales
- Programme « Petites villes de demain » (Vallon-Pont-d'Arc depuis décembre 2020) : Réflexion de l'Atelier L sur l'aménagement de la place du Verger, du Jardin Public et de la jonction entre les deux espaces publics par le boulevard Peschaire Alizon.
- Circuits balisés des villages
- Tables d'orientation dans certains villages (Issirac) ou à proximité, avec vue sur les villages (Vallon-Pont-d'Arc, Salavas)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Établir un inventaire affiné de l'ensemble des points de vue et fenêtres visuelles. Réfléchir à une identification participative avec les habitants, les associations ... et réaliser une analyse paysagère exhaustive de la commune par des paysagistes-concepteurs.
- Développer des principes d'aménagement et de gestion généraux (pour une mise en cohérence à l'échelle du Grand Site)
- Développer des principes d'aménagement particuliers (esquisses-programmes) en faisant appel à des paysagistes-concepteurs.

Coût estimé pour 16 points de vue (1 par commune) : environ 50 000 € HT

- Inscrire les points de vue identifiés dans les documents d'urbanisme, via des OAP thématiques « Perspectives et points de vue ».
- Réaliser des aménagements de points de vue visant la sobriété
- Développer des supports de découverte et de promotion des circuits

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Communes
- Intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)

Partenaires envisagés

- Région Auvergne Rhône Alpes
- Départements 30 et 07
- Offices de tourisme
- CAUE, DREAL, DDT, UDAP (ABF)
- Chambre d'agriculture (analyse des dépôts de permis de construire en milieu agricole par ex), SAFER (gestion du foncier), CIVAM de l'Ardèche et Gard (sensibilisation à l'agriculture de proximité/agriculture urbaine...)
- CDPNAF (consultée pour toute question relative à la réduction de surfaces naturelles, agricoles ou forestières. Elle est saisie pour avis sur les projets de documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, cartes communales) ainsi que sur les demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Propriétaires privés
- Associations : Passe Muraille, Paysage Patrimoine Environnement, Les Amis de l'Histoire de Vallon, Salavas et Lagorce, ...
- Habitants

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Carte des circuits villageois identifiés et nombre de points de vue aménagés
- Existence de supports d'information adaptés

Exemples de points de vue à valoriser ou à créer



(Labastide-de-Virac) Devant l'église Saint-André. Point de vue sur la plaine fertile et sur les sommets du Massif Central.



(Vallon-Pont-d-Arc) Placette de l'église Saint-Saturnin. Vue sur la ville et l'Ardèche.



(Saint-Marcel-d'Ardèche). Chemin du Libian, panorama sur la plaine viticole du Rhône et le Mont Ventoux.



(Saint-Remèze) Lieu-dit des « Costes » : Terrasses en pierres sèches cultivées. Vue sur les gorges de l'Ardèche, entre les oliviers et les chênes truffiers.

Un exemple pratique ?

Photomontage de principe : Le hameau de Rimouren vu depuis une alcôve aménagée le long de la D462.

- Installation d'une assise pour contempler les paysages
- Selon les sujets, prévoir un support d'information pour expliciter les paysages qui sont donnés à voir
- Si nécessaire, sécurisation du site (logique de sobriété et de discrétion, éviter le suréquipement)



En regardant vers l’Ouest, un panorama sur la vallée cultivée de Rimouren et sur le relief symbolique de la Dent de Rez.

- Dégagement des vues vers la Dent de Rez
- Si possible, entretien extensif du belvédère par le pâturage
- Attention particulière aux paysages situés dans les cônes de vue : on pourrait imaginer une meilleure valorisation du fond de vallée, en partie enrichi près du village de Rimouren





ORIENTATION 3

Vers une agriculture renforcée, soutenue



L'agriculture des gorges de l'Ardèche s'organise majoritairement sur un petit parcellaire réparti sur une diversité de cinq terroirs (cf. diagnostic phase 1), propices à la variété des productions et à la richesse des paysages et des milieux.

Les terres portent des cultures pérennes à forte valeur paysagère et économique comme la vigne, les fruitiers ou la lavande ; elles sont accompagnées de nombreuses structures patrimoniales : murets, arbres isolés, mares, chemins, masets,...

L'élevage agro-sylvo-pastoral est un gestionnaire majeur des paysages et des milieux, tandis que la généreuse couverture forestière protège les sols, la ressource en eau et les cultures.

Néanmoins, cette riche mosaïque de paysages est vulnérable. Les exploitants partent en retraite, les filières souffrent de la concurrence, les exploitations s'agrandissent et se concentrent sur les terres mécanisables, ce qui conduit à des formes de simplification des paysages tandis que les moins bonnes terres, délaissées, tendent à se refermer.

D'autres processus fragilisent aussi les paysages agricoles :

- Les bâtiments d'activité standardisés, sans qualités architecturales réellement adaptées aux paysages se développent ;
- L'adaptation au changement climatique est difficile ;
- Le développement des énergies renouvelables s'affirme mais n'est pas planifié et peu encadré ;
- Le patrimoine construit et la biodiversité des paysages agricoles se détériorent ;

Il apparaît donc essentiel de :

- Protéger la vocation agricole des terres sur le long terme ;
- D'encourager la diversité des productions et les pratiques de gestion écologique ;
- De faire reconnaître la qualité des productions et de les promouvoir dans l'alimentation locale ;
- De valoriser les exploitations agricoles exemplaires comme lieux d'intérêt touristique à part entière.

FICHE ACTION N° 14

Maintenir et valoriser une diversité agricole

Pourquoi ?

Objectifs visés

La mosaïque agricole est une composante essentielle de l'identité du territoire et de sa richesse paysagère. Les agriculteurs font face à de nombreux défis, qui menacent la pérennité des exploitations et plus globalement la richesse paysagère et écologique.

Il convient de préserver ou de remobiliser des pratiques attentives aux terroirs.

La diversification des cultures est sécurisante pour le territoire dans son ensemble, en limitant par exemple la propagation des maladies et des ravageurs. Il est aussi intéressant pour une exploitation de diversifier ses domaines d'activités dans un contexte d'incertitudes climatiques et d'instabilité économique.

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- SCOT Ardèche méridionale
 - » 2.1.1. Sécuriser et renforcer l'activité agricole
- SCOT Rhône Provence Baronnies (en cours d'élaboration)
- SCOT du Gard Rhodanien
 - » Défi 2 – 3.3.1. Préserver le capital agricole
- PLUiH de la CC DRAGA (en cours d'élaboration)
- PLUi de la CCGA (en cours d'élaboration)
- PLU communaux ou cartes communales

- Règlementation et gestion spécifiques à proximité et dans les espaces naturels protégés
- Démarche « Ardèche 2050 » menée par l'EPTB de l'Ardèche et la Commission locale de l'eau (cf. Plan d'action avril 2023) Par ex : Fiche 3B-5 « Lutter contre la fermeture des paysages et gestion des espaces prairiaux »)
- PEAN de la CCGA
- Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC)
- Divers diagnostics agricoles, travaux de recensement du parcellaires / des zones à potentiel (CCGA)
- Livre "Paysages et environnement des Côtes du Rhône" (Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône)
- Aides financières à l'installation : CCGA
- Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) d'Ardèche Méridionale. Exemple d'actions :
 - » Mise en place d'espace test agricole sur le foncier public
 - » Élargissement de la production de fruits, légumes et légumineuses sur le territoire
 - » Magasin de producteurs à Orgnac-l'Aven
- PCAET de la CA GR (objectif stratégique "Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers")
- PAT du Département du Gard

Où ?

Secteurs concernés

Ensemble du territoire

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Offrir des débouchés fiables et pérennes aux productions locales :
 - » Réaliser des études de marché (canaux de distribution, évaluation de la rentabilité des projets,...)
 - » Déployer les principes du PAiT de la CC des Gorges de l'Ardèche. Par exemple :
 - » Commercialiser systématiquement les productions locales dans les grandes surfaces du secteur
 - » Approvisionnement systématique de la restauration collective et privée
 - » Créer un magasin de producteurs à Vallon-Pont-d'Arc et à Bourg-Saint-Andéol
- Encourager la diversification des revenus agricoles :
 - » Soutenir l'agri-tourisme
 - » Promouvoir l'optimisation des surfaces lorsque cela est possible : faire pâturer les animaux en sous-bois (forêts gérées par ailleurs), associer fruitiers et cultures, développer l'apiculture en parallèle d'une agriculture biologique, etc.
- Soutenir l'installation de nouveaux exploitants et faire perdurer les activités existantes :
 - » Réaliser un état des lieux : inventaire des parcelles en friche et identifier les propriétaires « cédants » (coût estimé : 20 000 € HT)
 - » Solliciter l'accompagnement d'organismes comme Terre de Liens et la SAFER pour accompagner les transmissions et les installations (appui à la recherche de terres et à l'acquisition)
 - » Partenariat avec les communes pour la mise à disposition de parcelles
 - » Développer du pâturage extensif en zone naturelles protégées (type Dent de Rez)

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Chambre d'agriculture

Partenaires envisagés

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- ANCT, Agence de l'eau
- CAUE, DREAL, DDT
- Europe via les Fonds européens agricoles pour le développement rural
- SAFER, CIVAM Ardèche et Gard, Terre de Liens, CDPNAF
- Propriétaires privés
- Agriculteurs
- Habitants

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Suivi de la résilience alimentaire du territoire avec l'outil en ligne « CRAter » (association « Les Greniers d'abondance » et soutenu notamment par l'ADEME et le ministère de l'agriculture)
- Nombre de fermes qui pratiquent l'agritourisme
- Diversité agricole visible dans le paysage (OPP)
- Nombre d'exploitations arrêtées (retraite notamment) et reprises par de nouveaux exploitants

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Le magasin de producteurs d'Orgnac-l'Aven

Mise à disposition de l'espace par la mairie et gestion de la boutique par une association de producteurs et artisans

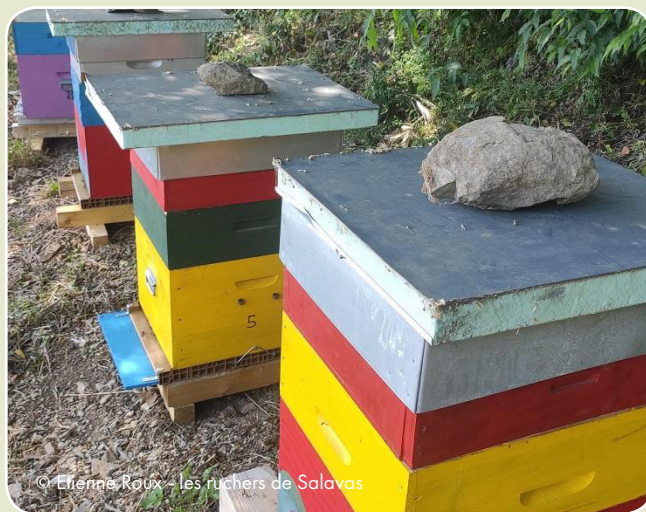


© Commune d'Orgnac-l'Aven

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Un partenariat avec les apiculteurs

La CCGA met à disposition une partie de ses terrains aux apiculteurs, en l'échange d'un entretien de la parcelle et d'animations pédagogiques.



© Erienne Raux - les ruchers de Salavas

S'appuyer sur des réalisations concrètes

L'association chênes truffiers et lavande sur le plateau de Saint-Remèze



S'appuyer sur des réalisations concrètes

La Dent de Rez : pâturage extensif en zone Natura 2000

Une association foncière pastorale permet la mise en commun de terres.



© SGG A

FICHE ACTION N° 15

Redéployer le pastoralisme

Pourquoi ?

Objectifs visés

Le maintien et le développement du pastoralisme constitue un enjeu majeur pour le territoire. La déprise agricole entraîne un recul des milieux pastoraux, ayant pour conséquence une fermeture des milieux et une perte des milieux ouverts, support d'une biodiversité singulière. Le pastoralisme participe aussi à la lutte contre le risque incendie.

L'activité pastorale persiste sur le territoire, principalement sur le massif de la Dent de Rez, cependant de nombreux secteurs sont en déprise et la filière a besoin d'être accompagnée pour se redéployer sur le territoire.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Association Foncière Pastorale (AFP) de la Dent de Rez
- Actions Natura 2000
- PAEN Lagorce, Orgnac l'Aven, Vallon-Pont-d'Arc
- Travaux de recensement du parcellaire / des zones à potentiel / des biens vacants sans maître (CCGA)
- Eco-pastoralisme par la Fédération de chasse de l'Ardèche sur certaines communes

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Poursuivre et amplifier l'accompagnement de l'Association foncière pastorale (AFP) de la Dent de Rez

L'Association Foncière pastorale des plateaux de la Dent de Rez et de Mezenc a été créée en 2000 dans le but de redéployer le pastoralisme sur ces territoires. La création de cette AFP couplée aux financements Natura 2000 ont permis de réaliser les aménagements permettant le pâturage des parcelles intégrées à l'AFP.

Cette AFP regroupe sept propriétaires dont l'ONF et le SGGA qui mettent à disposition des parcelles pour des éleveurs par l'établissement de conventions pluriannuelles de pâturage.

Un diagnostic pastoral sur le périmètre de l'AFP est réalisé en 2025. Ce diagnostic permettra de faire un état des lieux de la pratique pastorale et d'identifier les leviers d'amélioration pour améliorer le pastoralisme et la conservation des milieux ouverts, pouvant être accompagnés par les membres de l'AFP.

- Réaliser un Plan Pastoral Territorial (PPT) : Le PPT est un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui se décline localement pour répondre aux enjeux spécifiques d'un territoire. Il permet d'accompagner et de soutenir financièrement des projets de valorisation des espaces pastoraux. Différentes actions peuvent ainsi être financées : aménagements pastoraux, actions de réouverture de milieux...

Les étapes suivantes sont définies dans le cadre d'un PPT :

- Élaboration d'un diagnostic pastoral : Identification du potentiel pastoral et des secteurs à enjeux pour la reconquête pastorale (friches, espaces de lutte contre les incendies, secteurs à enjeu dans la trame de milieux ouverte et semi-ouverts du territoire....)
- Définition des enjeux et des axes du PPT
- Définition des actions finançables sur le territoire

Sur le territoire les spécificités suivantes seront à prendre en compte pour l'élaboration d'un PPT :

- La question de l'intégration des communes gardoises dans le PPT
- La question du sylvopastoralisme sur ce territoire majoritairement forestier
- La valorisation de la filière viande
- Le besoin de communication auprès des usagers du territoire (notamment sur la présence de chiens de protection) sur ce territoire touristique

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Les aides apportées dans le cadre du PPT des Volcans d'Auvergne (2022/2026)

À destination d'acteurs collectifs comme les collectivités, les groupements pastoraux, les associations,...

<p>Organisation et structuration du foncier agricole et des modes de gestion collectifs</p>  <p>2 aides</p> <p>Association foncière Convention / bail Organisation ...</p>	<p>Aménagement et équipement des espaces pastoraux</p>  <p>2 aides</p> <p>Dessertes Revers d'eau Cabanes Captages Clôtures ...</p>	<p>Pastoralisme et milieux ouverts</p>  <p>2 aides</p> <p>Reconquête pastorale Broyage Haies, murets Campagnol terrestre ...</p>	<p>Multi-usage et communication</p>  <p>2 aides</p> <p>Sensibilisation Médiation Multi-usage Franchissements ...</p>
---	--	---	--

Qui, avec qui ?

Maîtrise d’ouvrage pressentie

- Communauté de communes des gorges de l'Ardèche

Partenaires potentiels

- Région AURA
- Départements
- EPCI, communes
- Chambres d'agriculture
- Fédérations de chasse
- ONF
- AFP de la Dent de Rez
- Association Bergigou

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Actions portées par l'AFP de la Dent de Rez
- Élaboration d'un Plan Pastoral Territorial

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Plan d'action du PPT du massif du Bugey et du Revermont (2022/2026)

Le plan d'action permet de répondre aux enjeux identifiés dans le massif du Bugey et du Revermont. Les objectifs opérationnels du Plan Pastoral Territorial issus de la concertation sont les suivants :

- Animer le Plan Pastoral territorial
- Accompagner la structuration collective des espaces pastoraux : favoriser la création de structures pastorales collectives
- Aménager les espaces pastoraux : accès, alimentation en eau, reconquête des friches, clôtures, logements, multi-usage,...
- étudier et expérimenter sur les espaces pastoraux : améliorer et approfondir les connaissances
- Soutenir la communication et la sensibilisation



FICHE ACTION N° 16

Valoriser les productions locales

Pourquoi ?

Objectifs visés

L'objectif est d'améliorer le rayonnement des productions locales, d'affirmer un terroir et de garantir la pérennité des filières. Il faut pour cela poursuivre les actions de relocalisation de l'agriculture, de transformation et de consommation en circuits courts.

En ce sens, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a engagé en 2021 un projet alimentaire inter-territorial (PAiT), avec les communautés de communes du Pays Beaume Drobie et du Pays des Vans en Cévennes.. Cette expérimentation pourra servir d'exemple aux autres EPCI qui souhaiteraient engager ce type de démarche ou engager des actions similaires, sans nécessairement passer par un PAiT.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- PAiT Ardèche méridionale (CCGA)
- Boutique de producteurs (Orgnac-l'Aven)
- Démarches « agri-culturelles » : Ardèche le goût (« Goûter l'Ardèche » et « Les étapes savoureuses d'Ardèche »), « Foud'Ardèche », « De ferme en ferme », coopérative « d'Ardèche et de saison », « Les Toqués d'Ardèche » (hors territoire)
- Labels : agriculture biologique, AOC Côtes du Vivarais,
- AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages,
- IGP des Vins d'Ardèche
- Cuisine intercommunale (CCGA)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

Offrir des débouchés pérennes et fiables aux productions locales :

- Déployer des principes du PAiT de l'Ardèche méridionale
- Faciliter la commercialisation en grandes surfaces
- Approvisionner la restauration collective et privée
- Création de nouveaux magasins de producteurs (à Vallon-Pont-d'Arc et à Bourg-Saint-Andéol par exemple)
- Soutenir les démarches « agri-culturelles » et « agri-touristiques » de valorisation des productions et producteurs
- Organiser des "speed dating" entre agriculteurs, restaurateurs, acteurs de l'agroalimentaire, commerçants

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Variable selon les sujets

Partenaires potentiels

- Chambres d'agriculture
- CIVAM
- Agribio 07
- Europe
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités
- Associations locales
- Offices de tourisme
- Propriétaires privés, agriculteurs/habitants

Quels indicateurs de suivi ?

- Création d'une nouvelle boutique de producteurs
- Nombre d'établissements labellisés "Goûter l'Ardèche"
- Programme d'animations agri-culturelles et agri-touristiques

FICHE ACTION N° 17

Poursuivre et intensifier le tourisme agricole

Pourquoi ?

Objectifs visés

L'objectif est de favoriser le lien entre visiteurs et habitants tout en valorisant des pratiques, un savoir-faire, un terroir. De plus, cela contribue à l'économie agricole et à la fiabilisation des revenus liés au tourisme, aujourd'hui très dépendants des ressources en eau des rivières. Valoriser et développer le slow tourisme.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Offices de tourisme

Partenaires potentiels

- SGGA
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- Associations / groupements de professionnels (ACTECO, 2000 vins d'Ardèche, Vino habilis...)
- Chambres d'agriculture
- CIVAM
- Agribio 07

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Label "Vignobles et Découvertes"
- Site internet des Offices de Tourisme
- Bienvenue à la ferme

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Publications spécifiques en lien avec les offices de tourisme
- Identification de nouveaux points de vente
- Visites de fermes exemplaires
- Poursuite de démarches existantes (label Vignobles et Découverte)
- Participation à des manifestations de type fête de la lavande, fête du pain...
- Accompagnement des porteurs de projets : identification des projets et des besoins des porteurs pour réussir, puis aide à la réalisation (mise en réseau appui technique, valorisation...)

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

Évolution du nombre d'établissements agricoles recevant du public (vente directe, visites, évènements, gîte, camping à la ferme...)

FICHE ACTION N° 18

Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du foncier agricole

Pourquoi ?

Objectifs visés

La préservation, la gestion et la valorisation du foncier agricole sont au coeur des préoccupations et une étape indispensable à tout développement agricole.

La CCGA a défini en juin 2023 des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) sur les communes de Lagorce, Orgnac-l'Aven et Vallon-Pont-d'Arc (+ d'autres communes, hors périmètre). Ce zonage vise à protéger la qualité des espaces agricoles et naturels face à la pression foncière qui s'y exerce.

Il s'agira dans un premier temps de suivre cette action de planification foncière, de partager cette expérience à l'échelle de l'ensemble du territoire et d'encourager d'autres initiatives en faveur de la préservation du foncier agricole.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- CCGA

Partenaires potentiels

- Chambres d'agriculture, CIVAM, Agribio 07
- Europe, Régions, Départements, EPCI, communes
- Propriétaires privés, agriculteurs, habitants

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- PAEN Lagorce, Orgnac l'Aven, Vallon-Pont-d'Arc
- Travaux de recensement du parcellaire / des zones à potentiel / des biens vacants sans maître (CCGA)
- Procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous exploitées

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Suivre les résultats des Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) mis en oeuvre sur le territoire (CCGA) et application éventuelle à d'autres communes
- Identifier les friches et biens vacants sans maîtres
- Mobiliser la procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées
- Définir des Zones Agricoles Protégées (ZAP), servitude annexée aux documents d'urbanisme qui protège à long terme les terres agricoles.

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Évolution du foncier agricole protégé
- Acquisition de foncier par les communes

FICHE ACTION N° 19

Valoriser les démarches agricoles durables

Pourquoi ?

Objectifs visés

Le territoire est caractérisé par une diversité de cultures, un petit parcellaire et un dense réseau de murets, de bordures de champs enherbées, de terrasses en pierre, de haies ou encore d'arbres champêtres. Ils sont autant d'éléments refuges pour la biodiversité.

Le maintien de cette agriculture durable, favorable à la biodiversité et aux paysages est à ainsi encourager ou renforcer sur l'ensemble du territoire à travers la valorisation et des démarches durables.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site de France

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Charte paysagère et environnementale des Côtes du Rhône (Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône)
- PAiT Ardèche méridionale
- Accompagnement technique proposé par les chambres d'agriculture

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Recenser les démarches agricoles durables du territoire : exploitations engagées dans des MAEC, baux environnementaux, exploitations en agriculture biologique, exploitations engagées dans des actions en faveur de la biodiversité (créations d'infrastructures agroécologiques...), cultures résilientes face au changement climatique...
- Valoriser les démarches agricoles durables sur le territoire auprès des agriculteurs au travers de journées techniques/formations/visites d'exploitations... Mettre notamment en avant l'adaptation aux évolutions climatiques, la prise en compte de la biodiversité et des paysages.
- Valoriser les démarches agricoles durables sur le territoire auprès du grand public : visites de fermes, sorties scolaires sur le thème agriculture et biodiversité...
- Encourager la mise en oeuvre de MAEC et baux environnementaux.
- Accompagner et soutenir la mise en place d'infrastructures agro-écologiques sur les exploitations (chantiers bénévoles, financements...) et de pratiques favorables à la biodiversité et aux paysages.

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Chambre d'agriculture
- CIVAM
- Agribio 07

Partenaires potentiels

- LPO
- Associations locales
- CEN
- Syndicats
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Nombre de fermes engagées dans des démarches agricoles durables identifiées
- Nombre de journées techniques/ formations/ visites d'exploitation destinées aux agriculteurs organisées sur le territoire
- Nombre d'animations à destination du grand public et des scolaires réalisées

S'appuyer sur des réalisations concrètes Opération « de ferme en ferme »

Cette démarche du CIVAM 07 est destinée aux rencontres et aux échanges et permet de sensibiliser un large public à une agriculture et une alimentation durables.



S'appuyer sur des réalisations concrètes Réseau « En vie de fermes »

En Vie de Fermes : Accueils pédagogiques des fermes ardéchoises

"Nous sommes un groupe de passionné-e-s (...). Nous voulons faire découvrir notre métier de paysan-ne-s dans le respect du vivant (...), créer du lien entre notre monde rural et les citoyennes et citoyens de demain."

" Nous souhaitons partager la passion de notre métier, faire-vivre des expériences afin de sensibiliser un large public aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation."

Créé en 2016, à l'initiative de paysan(ne)s passionné(e)s et soucieux de transmettre, partager et faire découvrir leur métier respectueux du vivant, les CIVAM de l'Ardèche et Agribio Ardèche s'associent alors pour permettre l'émergence de ce projet novateur.

Attentifs aux pratiques agricoles respectueuses de la terre et du vivant, ces agriculteurs formés, désirent, au travers d'une pédagogie active, communiquer leurs connaissances, leurs savoir-faire, leurs passions et leur place dans le milieu rural. La ferme qui produit de manière agroécologique est un support éducatif qui permet de diversifier les approches pédagogiques dans l'éducation au vivant à travers l'observation, la manipulation, l'expérimentation et l'éveil sensoriel.



Un projet coordonné et animé par les CIVAM de l'Ardèche

La Fédération des CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) est une association d'éducation populaire, agissant pour un développement durable des territoires agricoles et ruraux.

En partenariat avec Agri Bio Ardèche

Agri Bio Ardèche, association des producteurs bio du département, se donne pour mission de valoriser la production biologique notamment par la sensibilisation du grand public et la promotion d'une alimentation bio et locale.

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Charte paysagère et environnementale des Côtes du Rhône Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône

Cette charte a pour ambition de rassembler les acteurs - collectivités locales, administrations, syndicats viticoles, institutionnels, élus, organismes professionnels et techniques, aménageurs, associations locales - pour qu'ils prennent part de manière volontaire aux évolutions des pratiques à la faveur des paysages et de la biodiversité.

Les engagements de la charte :

- Valoriser les pratiques culturales durables (enherbement des tournières, aide à la conversion au bio, à la mise en place de MAEC
- Adapter le matériel agricole aux nouvelles pratiques
- Maintenir les structures végétales caractéristiques du vignoble en favorisant l'entretien et la plantation d'essences végétales locales
- Valoriser le paysage viticole et son environnement dans les politiques touristiques, en travaillant plus particulièrement sur la signalétique dans le vignoble et les circuits viticoles
- Valoriser le petit patrimoine bâti en sollicitant des aides techniques et financières pour la restauration en particulier des murets et mazets
- Gérer les abords des bâtiments viticoles
- Protéger et gérer les terroirs en faisant valoir les terres AOC dans les documents d'urbanisme
- Informer, sensibiliser et former à ce patrimoine reconnu et apprécié de tous.



© Syndicat-cotesdurhone



ORIENTATION 4

Vers un tourisme et des loisirs répartis, fondés sur les patrimoines



Le tourisme est une ressource centrale pour le territoire. Il génère des retombées économiques majeures et influence largement la vie des communes.

Grâce à la grande diversité de pratiques que ses paysages naturels grandioses permettent (camping, canoë, baignade, randonnée, escalade, spéléologie, VTT,...) le territoire jouit d'une situation privilégiée pour développer un tourisme de nature attractif.

Pendant les années 1960 le tourisme « de masse » a prospéré un temps sur les bords de l'Ardèche. Il a généré la formation de plusieurs centres de vacances d'ampleur et une grande concentration des loisirs dans un cadre resserré.

Cette fréquentation intense des gorges, qui reste ponctuelle dans l'espace et dans le temps, est aujourd'hui mieux gérée et encadrée. Les nouvelles attentes sociétales en matière de tourisme rejoignent celles des habitants, et sont à la faveur d'une préservation des patrimoines au sens large. En ce sens, il semble nécessaire de poursuivre les efforts d'adaptation des pratiques. Elle sous-tend la mise en œuvre d'actions de préservation, de valorisation, de requalification ou de sensibilisation.

De plus, l'instabilité de la ressource en eau implique de repenser les usages estivaux, les mobilités doivent être rééquilibrées à la faveur des déplacements « doux » et les nombreux sites économiques et touristiques secondaires sont à valoriser. Les lieux fréquentés deviennent les supports d'une acculturation aux patrimoines locaux, qu'ils soient agricoles, construits ou naturels. Donner à voir et à comprendre le territoire renforce notre attachement à ses paysages et sa biodiversité et nous rend plus conscients de ses vulnérabilités.

FICHE ACTION N°20

Engager la réhabilitation progressive de certains sites fréquentés et/ou patrimoniaux

Pourquoi ?

Objectifs visés

Le diagnostic du Plan de Paysage et de Biodiversité a pointé des faiblesses et des conflits d'usages aux abords des sites les plus fréquentés : stationnement sauvage sur les bords de routes, circulations douces dangereuses ou sur-aménagement des sites. La fréquentation de ces espaces, avec le piétinement, le survol illégal de drones, les nuisances sonores ou l'abandon de déchets, engendre des impacts négatifs sur les milieux naturels ou plus globalement sur les paysages qu'il convient de maîtriser.

D'autres sites, dont la fréquentation est mesurée, sont néanmoins très patrimoniaux et présentent aussi certaines faiblesses : difficultés d'accès, sécurité des visiteurs, dégradations diverses... La question de leur réhabilitation ou de leur mise en défens peut se poser à l'instar de la Maladrerie des Templiers.

La labellisation Grand Site de France implique d'atteindre une qualité globale des paysages et des milieux et une excellente qualité d'accueil des visiteurs. Plusieurs thématiques sont donc à considérer selon les sites : la maîtrise des enseignes (publicité et signalétique), le confortement de l'offre culturelle, l'insertion paysagère et écologique des sites, la sécurisation et le développement des mobilités douces.

Où ?

Secteurs concernés

Exemples :

- Maladrerie des Templiers (Saint-Remèze)
- Bivouacs de Gaud et Gournier (Saint-Remèze)
- Plage du pont Cassé (Saint-Just-d'Ardèche)
- Accès à l'Aven la Forestière (Labastide-de-Virac)
- Accès à la coopérative UVICA (Saint-Remèze)
- Maisons des vigneron (Vallon-Pont-d'Arc)
- Trou de la Lune (Lagorce)
- Domaine des Issart (Issirac)
- Châtaigneraie (Labastide-de-Virac)
- Plages du Grain de Sel et de Sauze (Saint-Martin-d'Ardèche)

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Installation de panneaux et mobiliers d'interprétation au niveau du belvédère de la combe d'Arc
- Schéma départemental en faveur du vélo (Ardèche)
- Schéma départemental des mobilités (Gard)
- Projet lauréat « Véhicule partagé en milieu rural » de la CCDRAGA et CCGA (partenariat avec l'Agence locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC 07))

- « Atelier des Territoires » pour un tourisme durable de la CCGA. Exemple AXE 1 « améliorer l'accès aux sites »
- Ligne de bus (Ligne20 Montélimar/Pont-St-Esprit)
- Navette estivale "un dimanche à la plage" (Montélimar / Saint-Martin-d'Ardèche)
- Navettes entre la gare routière de Vallon-Pont-d'Arc et la Combe d'Arc
- Les communications des Offices de Tourisme
- Webcams de Vallon-Pont-d'Arc et de Saint-Martin-d'Ardèche pour l'observation en direct de la fréquentation

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Identification approfondie des sites à requalifier (priorisation)
- Missions de programmation et de maîtrise d'œuvre par des paysagiste-concepteurs pour :
 - » Faire un état des lieux des besoins et des dysfonctionnements
 - » Étudier la fréquentation (intensité, répartition des déplacements)
 - » Concevoir le projet de requalification (esquisses-programmes). Il peut impliquer la réorganisation des parcours piétons et automobiles, la reprise des stationnements, un travail sur la réversibilité des usages, une limitation de la vitesse, ...

Coût estimé par site : 15 000 € HT

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Départements
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- Propriétaires des sites

Partenaires envisagés

- SGGA
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)
- Services de l'Etat : DRAC, DREAL, DDT, UDAP
- Agence Régionale du Tourisme AURA
- Agence de Développement Touristique 07
- L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques 30
- Offices de tourisme
- Associations (Fédération Française de Randonnée Pédestre, Fondation du Patrimoine, ...)
- Propriétaires

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Nombre de programmes de requalification validés
- Nombre de sites requalifiés

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Dernière phase de travaux dans la Combe d'Arc

L'OGS de la Combe d'Arc, pilotée par le Département 07 se poursuit. Elle vise à restaurer, sécuriser et valoriser les abords du Pont d'Arc, au cœur du site classé. Plusieurs actions ont été engagées comme :

- Remise en cultures du fond de vallée (130000€)
- Création du cheminement piéton dans le méandre (370000€)
- Aménagement d'un parking autocar en amont du site (700 000€)
- Désartificialisation de la plage (130 000€)



S'appuyer sur des réalisations concrètes

Requalification du site d'accueil de l'Aven d'Orgnac

Dans le cadre de l'OGS commencée en 2000, puis après la labellisation Grand Site de France en 2004, des travaux ont permis d'améliorer l'accueil du public. Les aménagements concernaient la :

- requalification de la sortie des ascenseurs
- création d'un parvis à l'entrée du site,
- requalification des parkings voitures et bus,
- création d'aires de pique-nique et de jeux.

Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 700 000€ HT.



Exemples de sites à valoriser



(Vallon-Pont-d'Arc). La Maison des vigneronS, un lieu de vente privilégié auprès des visiteurs

Les principaux sujets à traiter : Réorganisation des circulations à la faveur des piétons, mise en valeur de la cave et de ses terrasses.



(Saint-Just-d'Ardèche). Les abords de la plage du Pont cassé.

Les principaux sujets à traiter : Reprofilage des berges, harmonisation des signalétiques, atténuation de l'emprise des circulations.



(Saint-Remèze). Sécurisation du site de la Maladrerie des Templiers



(Labastide-de-Virac). Accueil de l'Aven de la Forestière : Atténuation du caractère routier de l'entrée, création d'une signalétique plus sobre (inspirée de l'Aven d'Orgnac ?)

FICHE ACTION N°21

Poursuivre les démarches de maîtrise de la fréquentation

Pourquoi ?

Objectifs visés

La gestion de la fréquentation est un défi majeur pour les GSF. Le projet PréviSites, porté collectivement par l'Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc, le pôle ressources national sports de nature du CREPS et le SGGA, vise à réguler la fréquentation des sites naturels pour préserver leur qualité.

Il inclut le dispositif canoë malin, qui prévoit un calendrier prédictif pour guider les choix des visiteurs en fonction des niveaux d'affluence. Ce dispositif pourrait être étendu aux sentiers de randonnée, en tenant compte de la sensibilité des milieux.

Le projet porte sur l'acquisition de données, l'analyse des facteurs qui influencent la fréquentation, l'analyse des vulnérabilités des milieux, la sensibilisation des opérateurs de tourisme, l'identification de mesures et d'outils de régulation des flux.

De cette action pourront découler des préconisations d'aménagements divers pour réguler et mieux maîtriser la fréquentation : canalisation des cheminements en zone sensible au piétinement, sensibilisation sur la quiétude, mise en défens...

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Offices de tourisme
- CREPS
- SGGA

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Systèmes de comptage automatique
- Outdoorvision
- Canoë Malin
- Comptage routier, éco-compteurs

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Observatoire de la fréquentation
- Matériels de comptage
- Meilleure connaissance des enjeux écologiques (à l'échelle du projet)
- Aménagement de sentiers
- Interprétation et médiation sur les sites et les sentiers
- Outils prédictifs de fréquentation
- Actions de sensibilisation et de préservation (zones de quiétude, mise en défens, détournement de sentiers...)

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

Connaissance précise de la fréquentation sur le territoire (données chiffrées et localisation)

FICHE ACTION N°22

Valoriser les « routes paysage »

Pourquoi ?

Objectifs visés

Certaines séquences routières offrent aux automobilistes, et possiblement aux cyclistes et piétons, une progression animée des ambiances paysagères du territoire. Les lieux traversés sont d'une grande diversité : champs de lavande, pâturages dans les landes à genévriers, viticulture dans les plaines, vergers de cerisiers, oliveraies, forêts de chênes, villages perchés ou de hameaux agricoles, surplombs de rivières, ...

Ces routes sont aussi des axes empruntés régulièrement, qui permettent de desservir simplement la plupart des villages du territoire Grand Site.

Elles sont donc un vecteur de découverte majeur du territoire pour les touristes et un levier supplémentaire d'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'objectif est de profiter pleinement de ces parcours et d'honorer le caractère patrimonial des paysages traversés, en soignant les linéaires et leurs abords autant que leur contexte plus large lorsque cela est nécessaire, puis d'en faire la promotion.

Où ?

Secteurs concernés

Routes-paysage principales

RD4 (Entre Vallon-Pont-d'Arc et Bidon)

RD217 (entre Labastide-de-Virac et Orgnac-l'Aven)

Routes-paysage secondaires

D362 (le long de la Nègue, entre Fontfreyde et Gras)

D462 (entre St-Vincent et Rimouren)

D 558 (le long de l'Ibie)

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- SCOT Ardèche méridionale
 - » 4.1.13. Révéler, préserver et valoriser les patrimoines indentitaires
 - » 4.1.14. Parcourir et (re) découvrir les paysages ardéchois méridionaux
- SCOT Rhône Provence Baronnies (en cours d'élaboration)
- SCOT du Gard Rhodanien
 - » DOO DEFI 2 - 3.3.4. Préserver les vues et la qualité paysagère le long des axes de découverte du territoire
- PLUiH de la CC DRAGA
- PLUi de la CCGA
- PLU communaux ou cartes communales
- Réglementation et gestion spécifiques à proximité et dans les espaces naturels protégés
- Programme « Petites villes de demain »
- Schémas en faveur des mobilités douces :
 - » Schéma départemental 07 en faveur du vélo
 - » Schéma départemental des mobilités 04
 - » Projet lauréat « Véhicule partagé en milieu rural de la CCDRAGA et CCGA
 - » « Ateliers des Territoires » pour un tourisme durable
- Règlement des enseignes publicitaires de la CCGA
- Stratégie mobilités CCDRAGA

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Identifier des points de vue remarquables sur les paysages naturels et bâtis en dehors de la route touristique des gorges de l'Ardèche

Réaliser des programmes et mises en œuvre par des paysagistes-concepteurs pour :

- Mettre en valeur des axes identifiés :
 - » Réorganisation de la chaussée à la faveur du vélo lorsque cela est possible
 - » Création de percées visuelles (notamment lors de la traversée des « couloirs » forestiers)
 - » Si nécessaire, aménagement sobre de points de vue (assises discrètes, sécurisation minimum du lieu, plantations d'arbres d'ombrage...)
 - » Adapter les équipements routiers au caractère patrimonial et rural du paysage

Coût indicatif pour la mise en valeur d'un itinéraire :
10 000 € HT

- Prévoir si possible des connexions à des itinéraires de balade (hors secteurs à enjeux écologiques). Par ex : réhabilitation des chemins vicinaux et agricoles (s'appuyer sur les structures locales comme l'association « Petit Patrimoine d'Ornac-l'Aven »)
- Mettre en valeur les villages le long des routes : accès espaces publics, services, patrimoine construit, etc.
- Valoriser certains belvédères de la RTGA (ex : Serre de Tourre pour l'observation des rapaces).

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)

Partenaires envisagés

- Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie
- Départements 07 et 30
- SGGA
- Services de l'Etat : CAUE, DRAC, DREAL, DDT, UDAP
- Agence Régionale du Tourisme d'Auvergne Rhône Alpes
- ONF
- Agences de Développement Touristique départementales
- Offices de tourisme (volet communication)
- Propriétaires privés

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Nombre de programmes de requalification validés
- Nombre de sites requalifiés

D 362



D 462



D 558



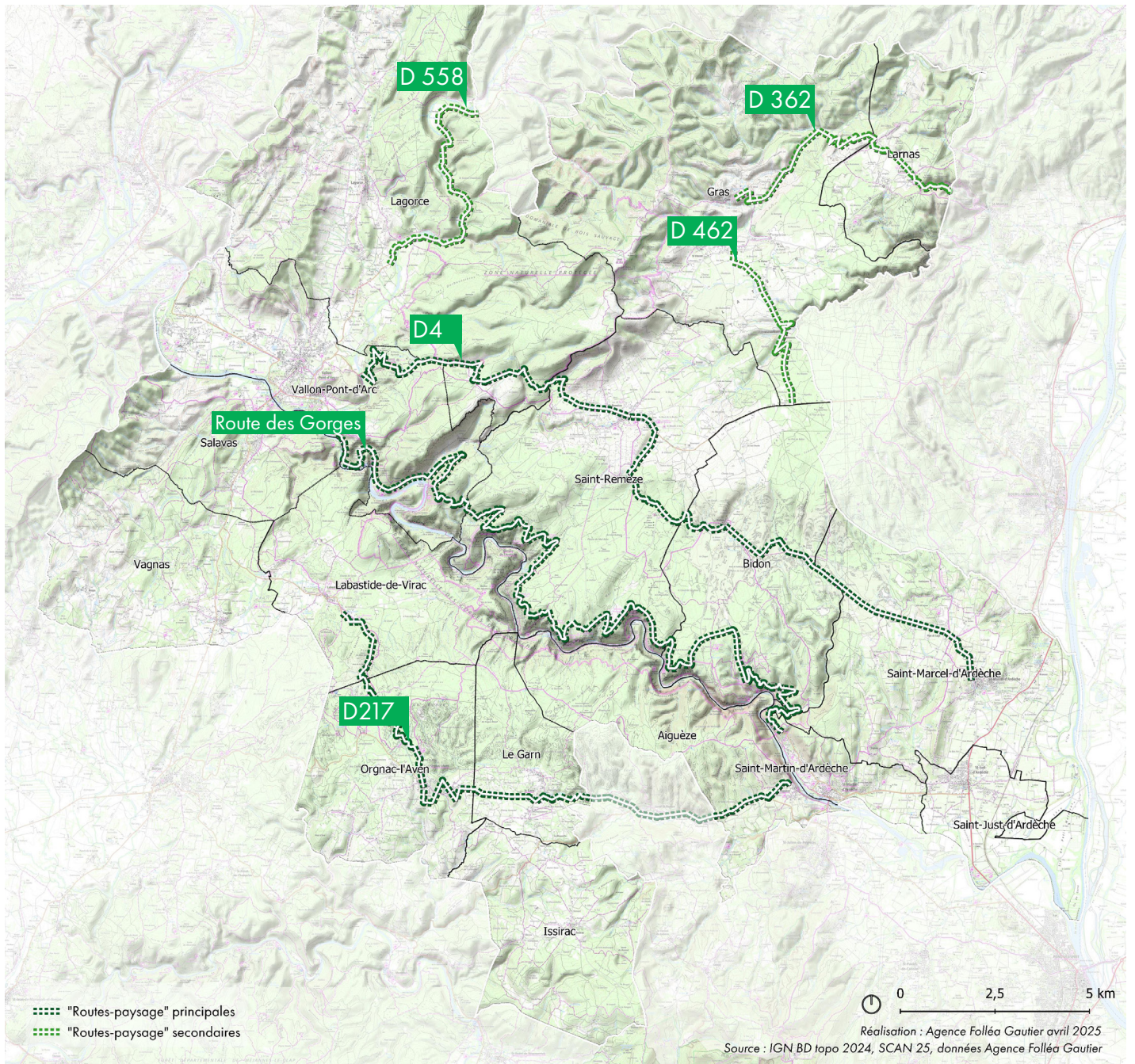
Route des Gorges



D4



D217



Un exemple pratique ?

Photomontage de principe : Une potentielle route-paysage le long de la D4 en direction de Bidon

- Identifier les secteurs sécurisés (ligne droite) pour s'arrêter et les fenêtres d'observation. Un espace pour s'arrêter quelques instants n'est pas obligatoire.
- Créer des percées visuelles dans la végétation



Photomontage - Agence Folléa Gautier juin 2025

FICHE ACTION N°23

Valoriser les patrimoines, en particulier les sites dolméniques

Pourquoi ?

Objectifs visés

Le territoire présente un riche patrimoine dolménique que la CCGA (et les CC Pays des Vans et des Cévennes et Beaume-Drobie) valorise à travers le projet « Ardèche, terre de dolmens ». L'objectif serait de contribuer à ce projet et l'étendre aux autres communes (CC DRAGA et CA Gard Rhodanien) où l'on trouve également des dolmens.

À plus long terme, l'objectif est d'envisager la valorisation du patrimoine d'autres époques, anciennes comme plus récentes (moyen-âge, 2nde guerre mondiale...) et mettre en évidence l'occupation du territoire à travers les siècles, chaque génération ayant contribué à l'évolution de ses paysages.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Départements 30 et 07
- Communes et intercommunalités (CC DRAGA, CC GA, CA GR)

Partenaires potentiels

- Cité de la préhistoire
- Associations patrimoine
- SRA
- Offices de tourisme

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- "Ardèche, terre de dolmens" (CCGA, en partenariat avec d'autres intercommunalités hors territoire projet GSF)
- Cité de la Préhistoire
- Sentiers de découverte de certains dolmens (ex : Chanet, Champvermeil)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Réalisation d'inventaires (participatifs ?)
- Création de circuits de découverte
- Réalisation d'un schéma d'interprétation
- Médiation culturelle et scientifique
- Manifestations patrimoniales
- Systèmes de protection et surveillance
- Projets de recherche scientifique

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

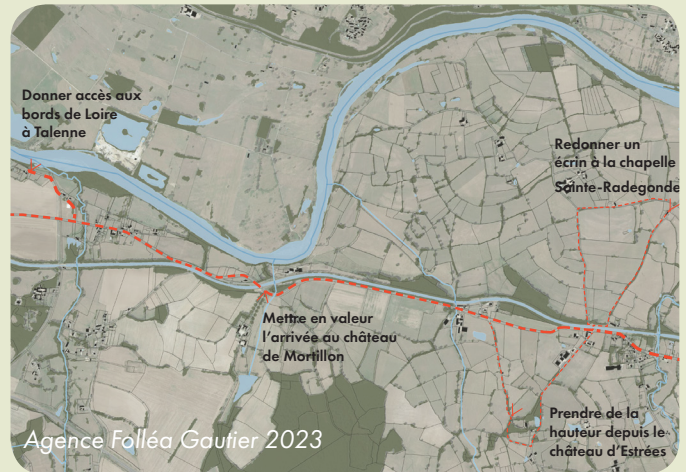
- Extension avérée du périmètre du projet "Ardèche, terre de dolmens".
- Nombre de projets de recherches sur le territoire.
- Nombre d'itinéraires balisés à proximité de dolmens.
- Nombre d'événements sur cette thématique.

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Valorisation d'éléments patrimoniaux ponctuels

Réalisation d'une esquisse-programme pour la création d'un sentier de découverte du patrimoine, entre Coulanges et Molinet. Plusieurs actions ont été proposées comme la mise en valeur de l'arrivée vers le château de Mortillon ou la création d'un écran pour la chapelle Sainte-Radegonde.

Respectivement les coûts de travaux ont été estimés à 50 000€ et 51 000€



- Création d'un parking en terre-pierre en amont du château
- Plantation d'un alignement d'arbres
- Rénovation de la façade de la chapelle
- Adoucir la co-visibilité avec le bâtiment agricole

FICHE ACTION N°24

Sensibiliser aux bonnes pratiques en sites frais

Pourquoi ?

Objectifs visés

En contexte de changement climatique, avec une augmentation des températures et sécheresses estivales, les offices de tourisme valorisent de plus en plus les pratiques "en sites frais" (baignade, découverte de grottes...).

Il est essentiel que ces pratiques se fassent dans le respect des sites.

Où ?

Secteurs concernés

Sites frais de l'ensemble du territoire Grand Site

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA
- Offices de tourisme

Partenaires potentiels

- Associations sportives
- Professionnels du tourisme

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Identification des sites concernés et des enjeux environnementaux associés
- Médiation auprès des professionnels du tourisme (guides, offices de tourisme...) et associations sportives
- Élaboration d'un guide des bonnes pratiques à l'attention des professionnels, associations et usagers "autonomes" de ces sites
- Organisation de journées de sensibilisation

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Guide
- Nombre de participants aux journées de sensibilisation

S'appuyer sur des réalisations concrètes

La semaine des rivières

Grand Dax Agglomération

La Semaine des Rivières invite habitants et visiteurs à découvrir les richesses naturelles des milieux humides et les actions menées pour la préservation des cours d'eau du territoire. Au programme sont imaginées des balades commentées, des initiations à la pêche responsable, la diffusion de courts-métrages pour les enfants, des ciné-discussions, des visites de projets de renaturation de cours d'eau, des après-midi ramassage des déchets,...



FICHE ACTION N°25

Développer le réseau d'ambassadeurs

Pourquoi ?

Objectifs visés

Qui de mieux placés pour partager les valeurs du Grand Site que ceux qui y habitent ou y travaillent ? Cette action vise à former des ambassadeurs (guides, hébergeurs, agriculteurs, restaurateurs,...).

Au-delà des actions de sensibilisation (action 6), il s'agit de proposer des parcours d'appropriation de l'identité et des valeurs du territoire, pour mieux les partager avec les habitants et les visiteurs.

Des outils peuvent également être imaginés, par exemple à l'attention des saisonniers (éco-gardes, guides...) qui n'auraient pas le temps de suivre une formation plus complète.

L'identification des ambassadeurs pourra passer par des labels (label « Guide nature des gorges de l'Ardèche »)

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site et ses abords

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires potentiels

- Départements,
- EPCI
- Communes
- Association des Guides nature
- Offices de tourisme
- Associations locales : patrimoine, paysage, environnement, développement durable, culture...
- Socio-professionnels du tourisme

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Label Guides nature
- Actions ponctuelles de sensibilisation des saisonniers

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Poursuite et enrichissement du label « Guide nature des gorges de l'Ardèche »
- Élargissement du réseau d'ambassadeurs (hébergeurs, agriculteurs, restaurateurs, artisans...)
- Élaboration d'un guide présentant le Grand Site (exemple : « Le petit guide du Grand Site de France Cirque de Navacelles »)

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Réalisation du guide du Grand Site
- Nombre de guides nature labellisés et diversité des profils
- Identification d'autres ambassadeurs

FICHE ACTION N°26

Finir les travaux de la Combe d'Arc et mettre en œuvre le plan de gestion

Pourquoi ?

Objectifs visés

La deuxième Opération Grand Site de France, dite OGS Combe d'Arc a permis depuis 10 ans d'améliorer grandement l'accueil et la qualité paysagère du site classé. En raison de diverses contraintes, les travaux n'ont pu aboutir en 2025. Il sera donc nécessaire de les poursuivre dès que le contexte réglementaire et environnemental le permettra.

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Départements de l'Ardèche
- CCGA
- Commune de Vallon
- SGGA

Partenaires potentiels

- DREAL
- SMERGC
- Usagers du site

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Programme d'action de l'OGS
- Plan de gestion (en cours d'élaboration)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Aménagement du parking du Pont d'Arc (P2)
- Mise en œuvre du plan de gestion.

Quels indicateurs de suivi ?

- Aboutissement du programme d'action de l'OGS
- Fonctionnement fluide du site.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre de l'OGS Combe d'Arc



FICHE ACTION N°27

Requalifier le sentier des Gorges

Pourquoi ?

Objectifs visés

Le sentier des gorges concerne aujourd'hui la traversée de la réserve naturelle sur 24km. Le projet vise à l'étendre afin de mettre en relation Vallon Pont d'Arc et St Martin les deux villes symboles du canyon. In fine il offrirait ainsi, outre des aires de stationnement adaptées ou des solutions mobilité collectives, un cheminement de 32 km permettant d'accéder à la Combe d'Arc, puis la découverte du hameau patrimonial de Châmes avant d'entrer dans l'espace naturel protégé et rallier St Martin d'Ardèche.

Sa conception et une partie de sa réalisation opérationnelle sont financées dans le cadre de l'appel à projets Sentier de Nature piloté par le CEREMA.

Ce projet vise à améliorer l'accès, la sécurité et l'attrait du sentier tout en respectant les valeurs patrimoniales et environnementales du site.

Il comprend des dispositifs de comptage, la valorisation de la connexion Vallon /Combe d'Arc/navette, l'interprétation de la Combe d'Arc et son lien avec le bien UNESCO, l'accompagnement des randonneurs vers le sentier historique des Gorges en passant par les bivouacs et jusqu'au coeur de Saint Martin d'Ardèche.

La collaboration avec les partenaires locaux sera essentielle pour mener à bien cette initiative (investissements, valorisation, entretien, animation et guidage).

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires potentiels

- CCGA, CC DRAGA, Communes traversées (Vallon-Pont-d'Arc, Saint-Remèze, Bidon, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin- d'Ardèche)
- Département de l'Ardèche
- Office de tourisme des gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc, SMERGC
- CEREMA Sentier de Nature

Où ?

Secteurs concernés

Sentier des gorges, de Vallon-Pont-d'Arc à Saint-Martin-d'Ardèche.

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Navette du Pont d'Arc
- Offre de randonnée des offices de tourisme
- Topoguide du sentier des gorges
- Géotrek

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Amélioration du balisage du cheminement
- Révision du topoguide
- Signalétique, information et interprétation
- Bouclage du sentier des Gorges avec d'autres cheminements
- Connexions à la navette de la Combe d'Arc
- Sécurisation de certains passages (tufière du Révaou notamment)
- Réalisation de plaquettes de présentation du parcours

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

- Réalisation des travaux et aménagements (sécurisation, balisage, interprétation...)
- Suivi de la fréquentation du sentier (intégralité et portions)



© Matthieu Dupont - office de tourisme Gorges de l'Ardèche/Pont d'Arc

FICHE ACTION N°28

Déployer une signalétique Grand Site de France

Pourquoi ?

Objectifs visés

Une fois le territoire labellisé, il sera essentiel que le visiteur sache qu'il entre dans un GSF.

Cependant, dans un objectif de sobriété, la signalétique devra s'inscrire dans la continuité des équipements existants (Combe d'Arc notamment), être réfléchie (localisation, typologie) et limitée au strict nécessaire.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site et ses abords

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Élaboration d'un schéma directeur de la signalétique

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Charte Grand Site de France
- Interprétation de la Combe d'Arc
- Sentier de nature

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- À définir

Partenaires potentiels

- Départements
- EPCI
- Communes
- DREAL

Quels indicateurs de suivi ?

Destinés à alimenter l'évaluation du Plan de Paysage et de Biodiversité

Mise en œuvre de la signalétique Grand Site de France

S'appuyer sur des réalisations concrètes

Projet de mise en valeur des routes vertigineuses du Vercors Définition de l'information et de la signalétique

L'étude de programmation s'est déroulée de 2018 à 2019. Chaque intervention proposée pour la mise en valeur des routes et des points d'arrêt est unique. Néanmoins, il est nécessaire que la stratégie d'ensemble soit comprise, et que chaque site soit perçu comme la pièce d'un puzzle plus global.

Il est pour cette raison essentiel de mettre en place un système d'information global, qui va de la mise au point des contenus - qu'est-ce que l'on raconte ? de leur hiérarchie par une charte éditoriale - comment on l'écrit ? complétée évidemment par une identité visuelle in situ – comment on le transmet ?

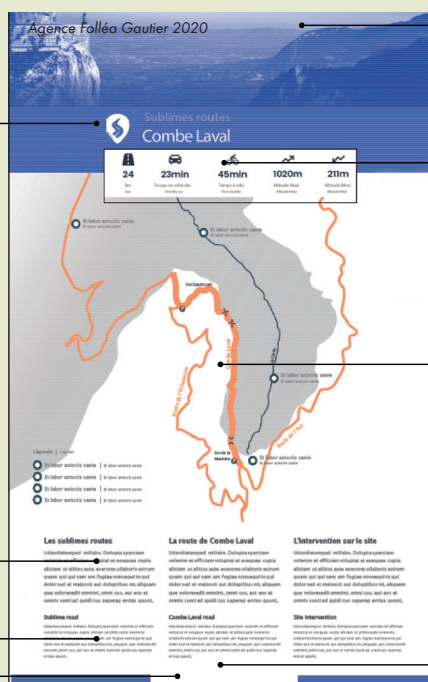
- Ci-contre : exemple de maquette graphique
- Ci-dessous : Exemples de contenus à développer sur les supports d'information

Carnet de voyage

Trois textes (environ 400 signes chacun) : le projet des sublimes routes, la route concernée et son histoire, l'intervention sur le site et ses concepteurs

Traduction (anglais)

Logos des partenaires du projet



- Photographie monochrome
- Repères chiffrés avec pictogramme
- Carte avec localisation des points patrimoniaux et paysagers associés
- Adresse URL du site internet et/ou éventuellement QR code à mentis

Site pressenti	Thématiques à préciser
Gorges des Gâts	- La végétation méditerranéenne et son climat (buis taillés, ...)
Combe Laval	- La formation de la reculée karstique - L'histoire de la route - Le monastère de St-Antoine-le-Grand
Col de la Bataille et belvédères d'Ambel	- Col de la Bataille : Paysage et biodiversité - Aubasse : Mur des Chartreux - Bataille forêt / élevage
Canyon des Ecouges	- La formation du canyon
Grands Goulets	- La construction des routes : 3 époques - 3 routes - La corde : les savoir-faire techniques
Col de l'Allimas	- Les silhouettes montagneuses (Mont Aiguille, Deux sœurs, barre rocheuse du Grand Veymont)
Col de Menée	- L'histoire des Huguenots et des Templiers - La frontière climatique
Col des Limouches	- L'élevage et la biodiversité - Le profil du Vercors
Vallon de la Jarjatte	- La formation de la vallée glaciaire
Col de Toutes Aures	- Une porte d'entrée du Vercors
Route de Saint-Nizier	- La résistance
Gorges du Furon / Bruyant	- En haut : La formation des gorges, du glacier de l'Isère - En bas : L'eau et l'histoire de l'ancien moulin
Abbaye de Léoncel	- Le patrimoine, l'abbaye
Cirque du Bournillon	- L'eau, les énergies renouvelables
Col de Rousset	- Le climat : basculement méridional/septentrional - La géologie du Vercors
Cirque de Malleval	- L'exploitation forestière
Vallée de la Vernaison	- La formation du cirque et des gorges du Nan - L'implantation humaine dans le Vercors

LA SIGNALISATION ROUTIÈRE SUR LES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES

LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION SUR LES SUBLIMES ROUTES DU VERCORS

LA SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION THÉMATIQUE ET GÉOGRAPHIQUE



→ sur les routes → sur les parkings → sur le site

3 niveaux de signalétique différents



ORIENTATION 5

Vers une gouvernance et des moyens affermis



Le territoire est expérimenté, engagé depuis longtemps dans sa préservation et sa mise en valeur patrimoniale et touristique. En témoignent les nombreuses mesures de protection et de gestion menées depuis près de 100 ans, à différentes échelles (cf. volume 1 diagnostic). Ses acteurs sont globalement organisés et sa gestion établie.

Toutefois, la conscience des enjeux n'est pas pleinement là ; les outils réglementaires sont parfois mal exploités, des négligences persistent face à l'urgence climatique, la biodiversité ordinaire et ses enjeux sont méconnus, le label Grand Site de France interroge ... La vision globale et partagée du territoire reste donc à conforter, la gouvernance et ses moyens à consolider.

Les ambitions pour le territoire en matière de gouvernance reposent sur :

- La réussite de l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc, comme préalable à l'ensemble des actions
- L'appropriation du Plan de Paysage et de Biodiversité par l'ensemble des acteurs privés et publics
- La définition du cadre financier, matériel et humain nécessaire à la mise en œuvre concrète des actions identifiées.

FICHE ACTION N°29

Affirmer la gouvernance du Grand Site

Pourquoi ?

Objectifs visés

La gouvernance du Grand Site de France s'appuie sur une structure animatrice, future détentrice du label (le SGGA) et sur des instances décisionnelles et de concertation. Il s'agit ici de définir précisément les modalités de fonctionnement du futur Grand Site de France en ce qui concerne ses instances décisionnaires, consultatives et son pilotage technique.

C'est une action socle de toute la démarche Grand Site de France avec pour particularité des Gorges de l'Ardèche de s'appuyer sur la notion de collectif, des prises de décisions jusqu'au pilotage thématique.

Au-delà des instances regroupant les collectivités partenaires du projet, il conviendra de préciser comment les acteurs du territoire concernés par les thématiques du Grand Site de France seront impliqués dans la démarche.

Qui, avec qui ?

- SGGA
- EPCI
- Départements
- Communes
- Offices de tourisme
- Régions
- Etat
- Conseil scientifique de la RNNGA
- Acteurs du territoire
- habitants

Quels indicateurs de suivi ?

- Réunion, au moins une fois par an, d'un organe consultatif
- Réunion, plusieurs fois par an, du bureau exécutif et du conseil de territoire.
- Mise en œuvre réussie du plan d'actions.

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

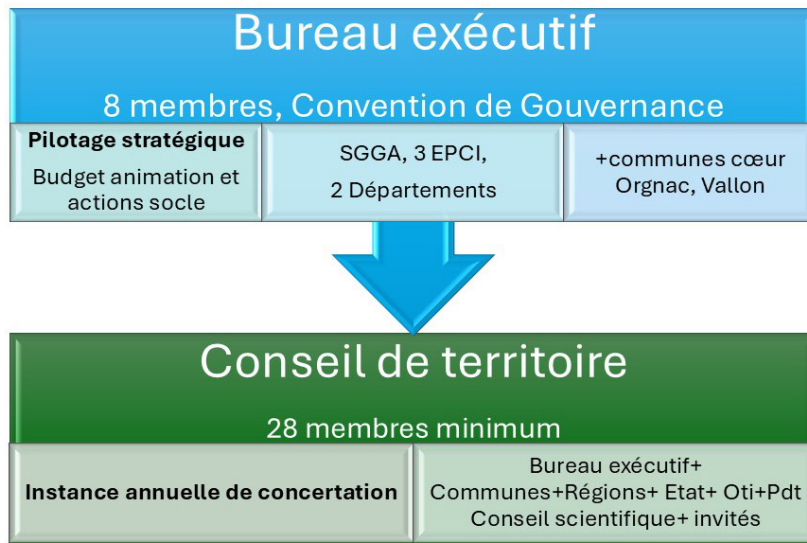
▼ Actions déjà menées et outils existants

- Convention annuelle SGGA – 3EPCI (2024-2025) – A noter que les EPCI ne sont pas membre du SGGA, contrairement aux communes et aux départements.
- Convention annuelle Combe d'Arc – Préfiguration Grand Site (SGGA et Département 07)
- Conseil de territoire / comité de préfiguration Grand Site de France rassemblé depuis 2023 pour élaborer la candidature au label Grand Site de France
- Ateliers de concertation du projet Grand Site de France

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

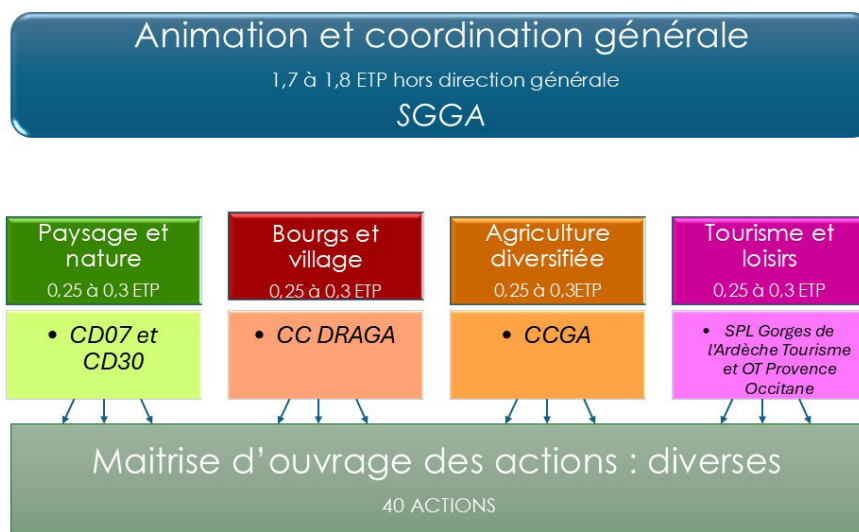
- Convention d'objectifs pluriannuelle entre le SGGA et les EPCI – S'appuiera sur un contrat d'objectifs.
- Répartition du pilotage technique des thématiques entre les partenaires.
- Mise en place d'un bureau exécutif à 8 membres (SGGA, 3 EPCI, 2 Départements, communes cœur patrimonial : Orgnac-l'Aven et Vallon-Pont-d'Arc) > Valide le budget et prépare le conseil de territoire. La Présidence sera tournante.
- Révision de la composition du Conseil de territoire (bureau exécutif + communes + régions + Etat + Offices de tourisme + Conseil scientifique de la RNNGA + invités) > Valide les actions.
- Mise en place d'un conseil citoyen / comité participatif impliquant toute personne intéressée par la démarche et volontaire pour y contribuer. (voir exemple d'autres Grand Sites : Parlement du Marais de Brouage)

Schéma simplifié de la gouvernance



© SGGA

Schéma simplifié du pilotage technique



© SGGA

FICHE ACTION N°30

Évaluer les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action

Pourquoi ?

Objectifs visés

Toute démarche opérationnelle nécessite des moyens humains qui assurent le lien avec les partenaires, veillent à la mise en œuvre des actions, portent la communication, assurent le secrétariat des instances décisionnelles et de concertation, mobilisent les partenaires, apportent une ingénierie technique et financière, assurent le portage d'actions ...

Il peut s'agir de postes spécifiques ou de la mise en commun de moyens humains existants. La cohérence entre les moyens et le programme d'actions est particulièrement attendue car elle est gage de mise en œuvre concrète du projet.

Les démarches Grands Sites bénéficient d'un accompagnement financier non négligeable de la part de l'Etat mais largement insuffisant pour la mise en œuvre des actions.

En revanche et par expérience, le label apporte une garantie très appréciée de solidité, de fiabilité et de cohérence pour des partenaires financiers (Régions, Etat, Europe...). Mais il convient d'être réactif et en capacité, via des moyens humains, dédiés ou mutualisés, de porter des dossiers de recherche de financement.

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA
- Services fiscaux des collectivités et de l'État
- Départements
- EPCI
- Offices de tourisme

Quels indicateurs de suivi ?

- Mise en œuvre réussie du plan d'actions.
- Obtention de financements, être lauréat d'appels à projet, appels à manifestation d'intérêt...

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Moyens d'animation du projet mis en place par le SGGA en phase préfiguration
- Ingénierie financière dans les collectivités partenaires

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Évaluer les moyens existants, les adapter à l'animation dans la durée du plan d'actions
- Intégrer dans les missions d'animation/coordination une veille en ingénierie financière afin de contribuer à la mobilisation de financements
- Étudier la faisabilité d'un pourcentage de contribution au paysage pour toute opération qui transforme le cadre de vie de façon peu réversible (type "1% paysage, développement et cadre de vie")
- Mutualiser les moyens humains
- Consolider les ressources financières nécessaires aux actions d'animation et d'ingénierie technique et financière : dotation annuelle du Ministère, contribution des collectivités (cf. convention).
- Réfléchir avec les maîtres d'ouvrages à la mobilisation d'autres sources de financement pour des actions opérationnelles (études, travaux...) : aménités rurales, aides de l'Etat, des régions, appels à manifestation d'intérêt, appels à projets...

S'appuyer sur des réalisations concrètes

S'inspirer du dispositif financier "1% paysage, développement et cadre de vie"

Ce dispositif est appliqué aux autoroutes et grandes voies de circulation : 1% du coût de l'infrastructure est affecté à des opérations de paysage et de développement **en dehors des emprises de l'opération**. Chaque action est partenariale, financée à hauteur de 50% maximum par ce fond.

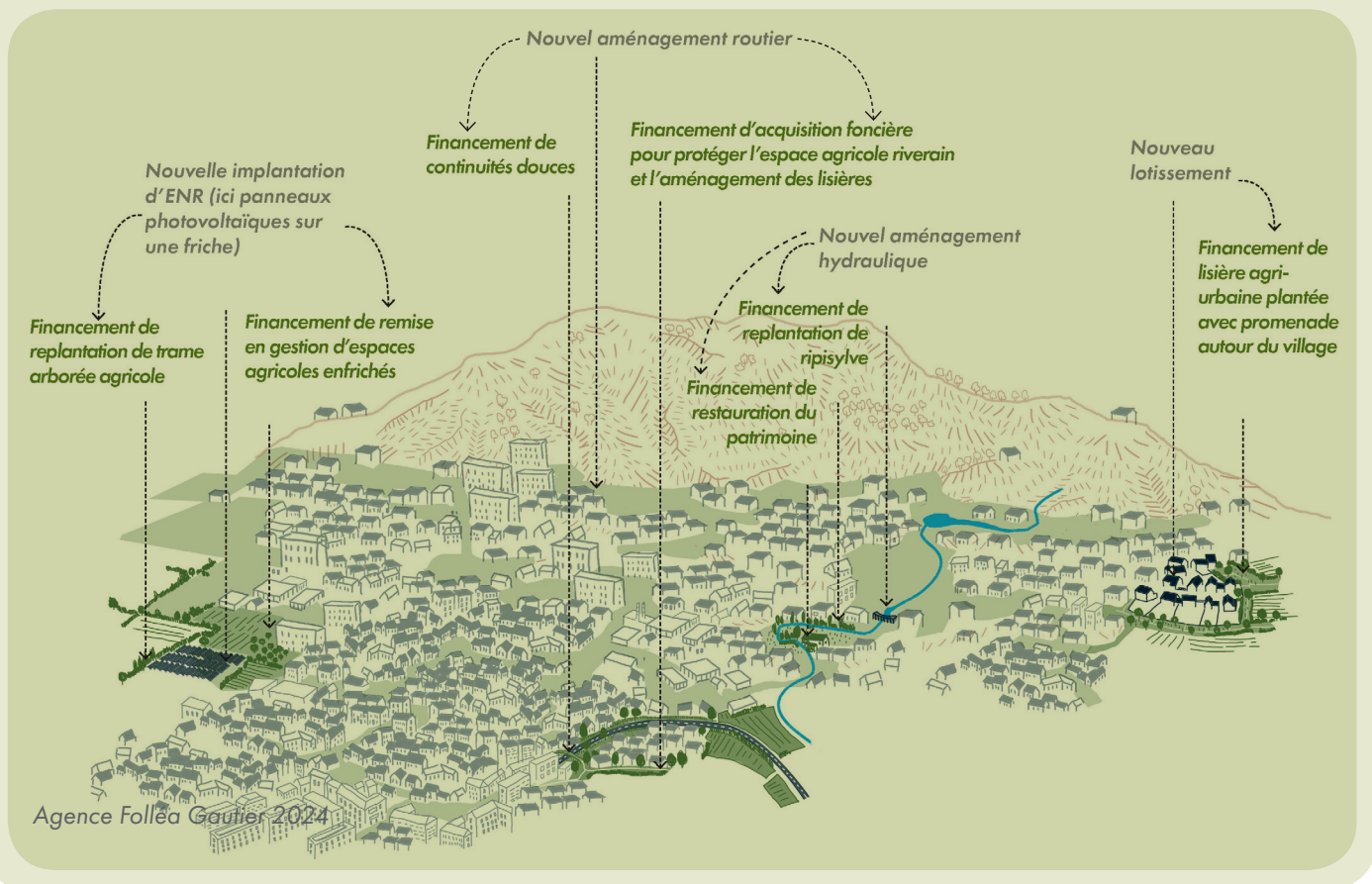
L'étude de faisabilité visera à examiner les possibilités d'installation d'un outil financier de type « 1% cadre de vie, paysage et développement ». Elle peut s'articuler avec d'autres dispositions. Par exemple les dispositions prises par la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER.

Pour améliorer l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable et ancrer davantage ces projets dans la vie locale, la loi APER introduit en effet, par l'article 93, des modifications au code de l'énergie pour que les développeurs retenus après mise en concurrence ou appels à projets, financent à la fois :

1. Pour 85 % du versement : des projets de communes ou intercommunalités « d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique, tels que la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique, la mobilité la moins consommatrice et la moins polluante ou des mesures en faveur des ménages afin de lutter contre la précarité énergétique »

2. Pour 15 % du versement : des projets de protection ou de sauvegarde de la biodiversité.

Exemple de financement d'un outil 1%



FICHE ACTION N°31

Suivre et contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO

Pourquoi ?

Objectifs visés

La Combe d'Arc, cœur du site classé et point de départ du Grand Site de France abrite le bien UNESCO Grotte Chauvet. Le bien UNESCO s'appuie sur un plan de gestion et un plan d'actions.

Il relève des mêmes partenaires institutionnels. Aussi les deux démarches UNESCO et Grand Site de France doivent s'enrichir mutuellement et démontrer leurs liens comme par exemple dans la mise en valeur du patrimoine de la Combe d'Arc (projet d'interprétation), les animations proposées, le suivi du patrimoine naturel ou encore la maîtrise de la fréquentation...

De même, les échanges d'expérience en matière d'équipements d'accueil du public, de qualité d'intégration paysagère (Chauvet 2, Combe d'Arc, Orgnac...) et la gestion de l'impact en matière d'énergie et de gestion rationnelle de l'eau constituent des pistes de collaboration (équipement toilettes lombricompostage de la Combe d'Arc, photovoltaïsme, requalification de stationnement d'Orgnac) dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SMERGC

Partenaires potentiels

- SGGA
- Office de tourisme
- CCGA

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Sentier nature des Gorges et interprétation de la Combe d'Arc (en cours)
- Travaux de la Combe d'Arc
- Plan de gestion UNESCO 2018-2024
- Plan de gestion UNESCO 2024-2029 (en cours)

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Affirmer les connexions pédestres entre Vallon, la Combe d'Arc, Chauvet 2
- Finaliser l'interprétation de la Combe d'Arc et mettre en évidence la place de la grotte Chauvet (liens site classé / UNESCO)
- Enrichir le programme d'animations et de médiation
- Proposer une exposition Grand Site de France à Chauvet 2 espace Welcome
- Partager les expériences en matière d'équipements d'accueil du public et d'adaptation au changement climatique : intégration paysagère, photovoltaïsme, toilettes sèches à lombricompostage, requalification du stationnement...
- Travailler sur la valorisation des grottes ornées

Quels indicateurs de suivi ?

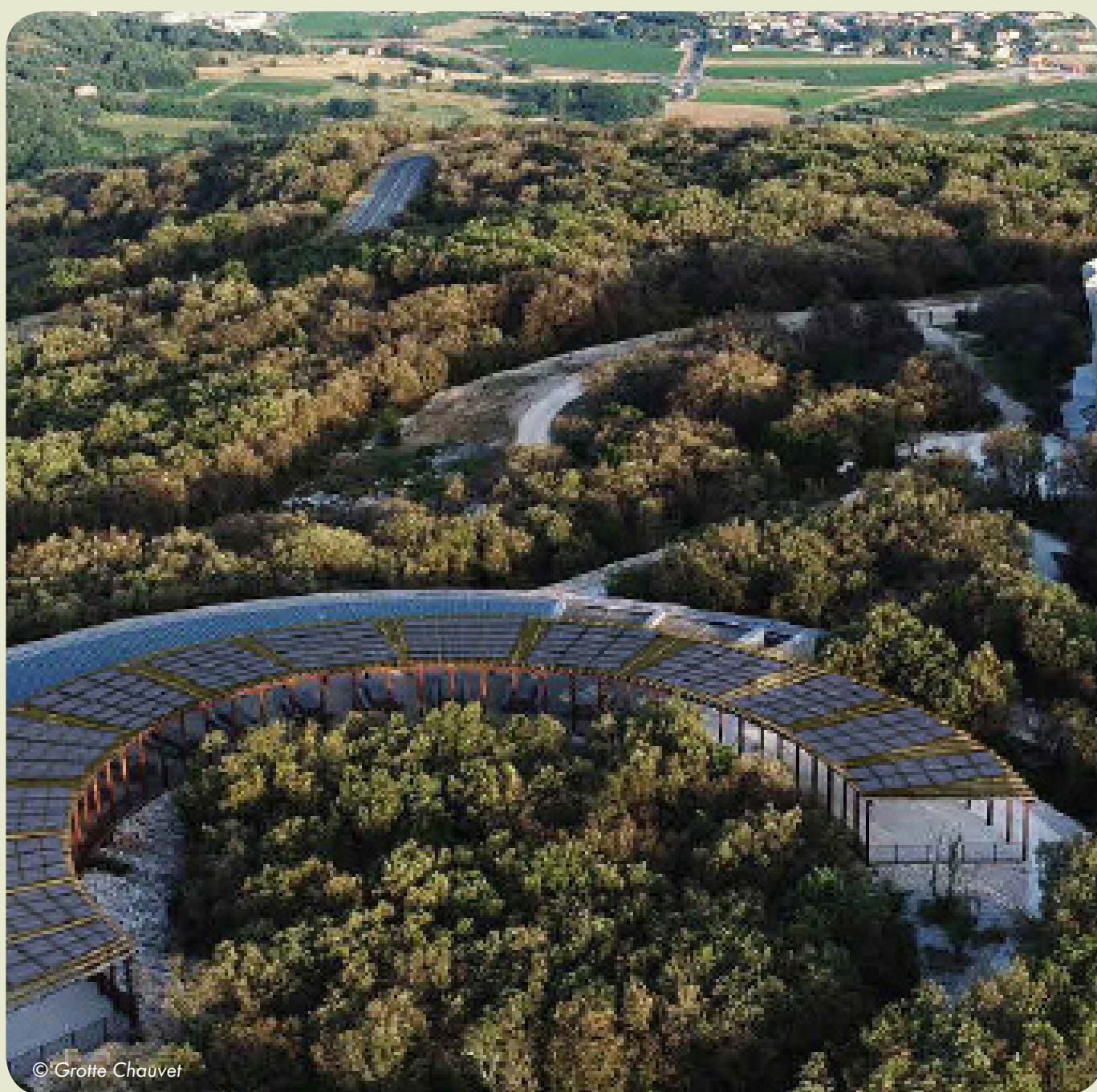
- Mise en œuvre réussie du plan de gestion

S'appuyer sur des réalisations concrètes

L'attention aux ressources - Grotte Chauvet 2

Grotte Chauvet 2 fait l'objet d'une politique volontariste et en matière d'aménagement responsable. Ces efforts portent notamment sur les économies d'eau, la production et les économies d'énergie, la gestion des déchets ou encore la protection de la biodiversité.

C'est dans ce cadre que Grotte Chauvet Ardèche a délégué au SDE07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, la maîtrise d'ouvrage de la création de centrales photovoltaïques en autoconsommation.



FICHE ACTION N°32

Favoriser l'appropriation de la démarche par les élus et les habitants

Pourquoi ?

Objectifs visés

L'appropriation du Plan de paysage et de biodiversité, du projet Grand Site de France et plus généralement de la démarche paysagère sont indispensables à la mise en œuvre efficace du programme.

Il s'agit ici de favoriser l'appropriation par les élus, mais également par les habitants et visiteurs.

Cette appropriation pourra passer par des animations, mais également pas de l'information et des formations.

De plus, l'identification claire d'interlocuteurs qui assureront le suivi de la mise en œuvre du projet, en lien avec les partenaires sera essentielle. Ce point est intégré au volet gouvernance.

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires potentiels :

- Département
- EPCI
- Communes
- Offices de tourisme
- CAUE
- Réseau Grand Site de France

Quels indicateurs de suivi ?

- Nombre d'élus formés à la démarche paysagère ou ayant participé à une rencontre (dont les rencontres proposées par le RGSF)
- Nombre de lettres d'information et autres supports de communication diffusés.
- Validation du logo-cartouche
- Identification claire, par les élus, habitants et visiteurs du logo "Grand Site de France" et de sa signification

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Formation dispensée par le CAUE
- Communication : site internet (à faire évoluer), lettre d'information trimestrielle, articles presse, radio, réseaux sociaux, groupe de travail avec les chargés de communication des structures partenaires
- Rencontres et formations proposées par le RSGSF

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

Communication :

- Réalisation du logo-cartouche du Grand Site
- Élaboration d'une stratégie de communication et validation par les partenaires (dont site internet et lettre d'information)
- Réalisation d'un guide du Grand Site (cf. action 23)

Sensibilisation et formation des élus à la démarche paysagère :

- Organisation régulière de formations / rencontres, adaptées aux besoins des élus : études de cas pratiques (sur un projet du territoire par exemple), visites de chantiers, journées d'échanges de pratiques, conférences... Pour aborder la question du paysage à différentes échelles : de la parcelle au grand paysage, de la gestion des espaces verts à l'insertion paysagère des équipements dans le grand paysage, en passant par le réaménagement de place ou la gestion des flux.
- Participation à des formations et rencontres proposées par des partenaires (CAUE, EPCI, RGSF...)

FICHE ACTION N°33

Créer un observatoire photographique des paysages (OPP)

Pourquoi ?

Objectifs visés

Un OPP permet de montrer et de suivre les évolutions des paysages. C'est un outil pédagogique efficace qui révèle la nature dynamique d'un paysage et favorise son analyse critique par tous. Il facilite l'appropriation des contenus du Plan de Paysage et de Biodiversité. Il peut aussi contribuer au suivi du programme d'actions.

Un OPP peut être mené de différentes manières (porté par une structure seule ou de façon participative, avec une implication des habitants, associations, écoles, par exemple).

Le choix des points de vue (nombre et localisation) et du pas de temps de reconduction est essentiel. En effet, de ces choix dépendront les observations qui pourront être faites sur la durée.

Il convient donc de bien identifier au préalable les objectifs de l'OPP et ce que l'on souhaite observer.

Où ?

Secteurs concernés

Périmètre du Grand Site

Qui, avec qui ?

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- SGGA

Partenaires potentiels

- EPCI
- Communes
- CAUE
- Habitants
- Ecoles (maternelles, primaires, collèges, lycée)
- Archives (cartes postales ancienne)

Quels indicateurs de suivi ?

- Lancement de l'OPP et notamment réalisation des premières prises de vue (et envisager leur renouvellement dans les 8 ans)

Comment ?

Principes, outils, leviers d'actions

▼ Actions déjà menées et outils existants

- Observatoire photographique des paysages de la Combe d'Arc
- Contribution à l'Observatoire photographique régional des paysages face au dérèglement climatique (AURA)
- Formation dispensée par le CAUE
- Communication : site internet (à faire évoluer), lettre d'information trimestrielle, articles presse, radio, réseaux sociaux, groupe de travail avec les chargés de communication des structures partenaires

▼ Actions et outils à mettre en œuvre

- Poser le cadre : objectifs, mode de mise en œuvre (participative ou non), choix des points de vue, définition d'un pas de temps de reconduction
- Dans le cas d'une démarche participative, ci-dessous des idées d'outils/actions à initier :
 - » Organiser un concours photos
 - » Mettre en place une plateforme collaborative
 - » Identifier des référents parmi les habitants pour réaliser les reconductions
 - » Engager un photographe
- Communiquer sur l'observatoire photo
 - » Organiser des expositions
 - » Communiquer sur le site internet du SGGA ou Grand Site, sur les réseaux sociaux, sur l'arrière des bus,...
 - » Créer des itinéraires observatoire du paysage avec affichages des photos
- Création de l'observatoire des paysages du passé et du futur
 - » Réaliser des reconductions contemporaines d'images anciennes (à partir de cartes postales anciennes du début du XXe siècle par exemple)
 - » Réaliser des photomontages d'une évolution souhaitable des paysages actuels

S'appuyer sur des réalisations concrètes

L'OPP du parc naturel régional du Luberon

L'observatoire photographique a été relancé en 2019, en lien avec le Plan de Paysage généraliste réalisé à cette période. Les sujets abordés sont variés : les 4 saisons, les liens avec les plans de gestion (Natura 2000 par exemple), les unités paysagères, la fréquentation.

Il est associé à un outil de sensibilisation du public : via l'application geocatching, fondée sur la reconduction de cartes postales anciennes par les habitants.

En tout, 60 points de vue ont été choisis. Les reconductions sont en partie réalisées par les clubs photo du territoire. L'objectif est de reconduire les photos tous les 5 ans, pour illustrer notamment les effets du changement climatique.



PNR du Luberon



PNR du Luberon

S'appuyer sur des réalisations concrètes

L'OPP du Paysage du Blésois

Créé en 2016 l'observatoire identifie 43 cônes de vues de perspectives et de co-visibilités remarquables, sur le territoire des EPCI d'Agglopolys et du Grand Chambord. L'observatoire réalise une mise à jour de ses photos tout les 3 ans, depuis 2016.



JUILLET 2016
© OPP de la Loire



JUILLET 2022
© OPP de la Loire



III/CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le calendrier de mise en œuvre synthétise les actions à engager prioritairement au cours des 8 prochaines années (qui correspondent à la durée du plan de gestion Grand Site de France (GSF) de 2025 à fin 2033).

Les autres actions identifiées précédemment dans le rapport de la phase 2 sont à engager selon les opportunités.

La fin de l'année 2025 et l'année 2026 seront notamment consacrées à la bonne appropriation du Plan de Paysage et de Biodiversité (PPB) et à la formalisation de la candidature du territoire au label GSF.

La recherche de financements, l'estimation des moyens humains et le renforcement des organes de gouvernance seront les premières concrétisations du programme d'actions.

Mais l'enclenchement opérationnel de travaux peut aussi être préparé par la réalisation de plans-guides (esquisses-programmes) sur les sites identifiés au plan de paysage/plan de gestion.

Les années 2027 à 2029 seront dédiées à :

- La constitution d'un socle de connaissances transversales et approfondies (Atlas de la biodiversité et des paysages, données sur la fréquentation, etc)
- L'identification et la préservation des patrimoines (naturels, construits, agricoles)
- L'approfondissement des nombreuses pistes d'actions opérationnelles qui ont émergé avec le PPB : esquisses-programmes pour la mise en valeur des espaces publics, réalisation d'un Plan Pastoral Territorial (PPT), d'une Charte forestière Territoriale (CFT), identification et inscription des trames écologiques et des lisières dans les documents d'urbanisme, etc.
- Aux premières réalisations de travaux liés au plan de gestion.

Les années 2029 à 2033 prolongent les actions déjà engagées et enclenchent les autres chantiers (de requalification ou de valorisation) des sites prioritaires.

Les démarches en cours sur le territoire (programme "Petites villes de demain", PAEN, OGS Combe d'Arc,...) continuent en parallèle de la concrétisation du programme d'action. Les actions de sensibilisations sont quant à elles un travail de fond déjà engagé par le territoire et à poursuivre sur le long terme.

Ce calendrier reste indicatif.

Les opportunités à saisir et les conjonctures sont susceptibles de le faire évoluer.

▼ Actions à mener tout au long des 8 ans

► POURSUITE DES DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES ET ACTIONS DE CONSEIL/ SENSIBILISATION/COMMUNICATION

Fiche N°6/ Renforcer les programmes d'animation sur la nature et les paysages

Fiche N°8/ Poursuivre la gestion de la publicité et des enseignes

Fiche N°10/ Accompagner les collectivités et les particuliers par des architectes/paysagistes

Fiche N°11/ Sensibiliser à une gestion éco-responsable des espaces publics et privés

Fiche N°16/ Valoriser les productions locales

Fiche N°17/ Poursuivre et intensifier le tourisme agricole



▼ Autres actions

2025

2026

2027

2028

► CONSTITUTION DU SOCLE, DU "TERREAU" (nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'ensemble des actions)

Fiche N°32/ Favoriser l'appropriation de la démarche



Fiche N°30/ Évaluer les moyens humains et financiers



Fiche N°29/ Affirmer la gouvernance du Grand Site

► ACTIONS DE PRÉSERVATION

Fiche N°26/ Finir les travaux de la Combe d'Arc et mettre en œuvre le plan de gestion

Fiche N°27/ Requalifier le sentier des gorges

Fiche N°1/ Valoriser et restaurer le patrimoine en pierre sèche

Fiche N°2/ Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité

Fiche N°5/ Accompagner les expérimentations de gestion du risque incendie






Fiche N°23/ Valoriser les patrimoines, en particulier les sites dolméniques

Fiche N°15/ Redéployer le pastoralisme

Fiche N°14/ Maintenir une diversité agricole



Fiche N°18/ Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du foncier agricole

- Patrimoines naturels, culturels et paysagers 
- Bourgs et villages 
- Agriculture 
- Tourisme 
- Gouvernance et moyens 

Fiche N°19/ Valoriser les démarches agricoles durables

Fiche N°21/ Poursuivre les démarches de maîtrise de la fréquentation

Fiche N°24/ Sensibiliser aux bonnes pratiques en sites frais

Fiche N°25/ Développer le réseau d'ambassadeurs

Fiche N°31/ Suivre et contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO

Fiche N°33/ Création d'un observatoire photographique des paysages



2029

2030

2031

2032

2033

► ACTIONS DE VALORISATION ET DE REQUALIFICATION



Fiche N°12/ Réinventer les lisières villageoises

Fiche N°20/ Engager la réhabilitation de certains sites fréquentés

Fiche N°28/ Déployer une signalétique Grand Site de France

Fiche N°7/ Engager la requalification des espaces publics



Fiche N°3/ Réaliser un schéma des trames écologiques

Fiche N°4/ Accompagner une gestion forestière durable

Fiche N°9/ Définir une trame paysagère, préalable aux densifications

Fiche N°7/ Qualifier les entrées du Grand Site et engager progressivement la requalification de certains espaces publics

Fiche N°13/ Identifier des "circuits des points de vue villageois"

Fiche N°22/ Valoriser des « routes paysage »



Maître d'ouvrage :

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
17 place du Couvent
07700 Saint-Remèze
04 75 98 77 31

avec l'appui de :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Occitanie
Département de l'Ardèche
Département du Gard
Communauté de communes Gorges de l'Ardèche
Communauté de communes Du Rhône
Aux Gorges de l'Ardèche
Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
Communes de Vallon Pont d'Arc et d'Ornac l'Aven
Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc.
État

Maîtres d'oeuvre :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

Agence Biotope AURA
26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Tél. 01 37 24 03 02
aura@biotope.fr